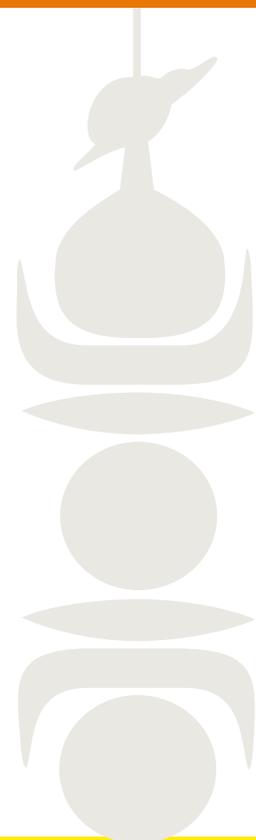




# Rapport d'activités des services

■ Année 2018



## Editorial

Vous trouverez dans ce rapport la synthèse de l'action des services de la province Nord conduite en application des politiques publiques pendant l'année 2018. Il met en valeur le travail de l'ensemble des 1 300 agents provinciaux qui exercent leur activité dans des domaines extrêmement diversifiés.

La contrainte budgétaire s'est encore accrue cette année. Face à l'incertitude sur les prévisions de recettes issues de la Nouvelle-Calédonie, le débat d'orientation budgétaire du 7 novembre 2017 avait posé le cadre pour l'année 2018 :

- Une diminution des dépenses inscrites en section de fonctionnement à hauteur de 3,1 milliards F.CFP, répartie sur tous les grands postes où cela était possible et notamment les subventions et participations, les missions et le fonctionnement des services, les aides sociales, la formation professionnelle et l'entretien du patrimoine.
- Une section d'investissement plafonnée à 8,2 milliards F.CFP dont 6,7 milliards pour son programme d'investissement afin de poursuivre les projets engagés.

L'année 2018 a été rythmée par de nouvelles réalisations que vous pourrez découvrir dans ce document. Notons par exemple :

- L'inauguration du complexe cinématographique Nyaan à Koohné (Koné) ;
- L'ouverture attendue du Pôle Sanitaire Nord et de la maison d'accueil hospitalière ;
- La mise en service de la salle omnisport de Vook (Voh) ;
- La reprise des études du barrage sur la Pwëbuu (Pouembout).

Dans un souci de transparence sur l'usage des fonds publics, vous trouverez dans ce rapport des informations détaillées sur l'utilisation des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le rapport est structuré selon le cadre de référence de l'action de chaque direction. L'inscription de l'activité des services dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province est rappelée en début de chaque chapitre.

Pour approfondir votre connaissance de l'action provinciale, nous vous invitons à lire ce rapport et à nous faire part de toutes vos remarques de nature à en améliorer le contenu et la présentation.

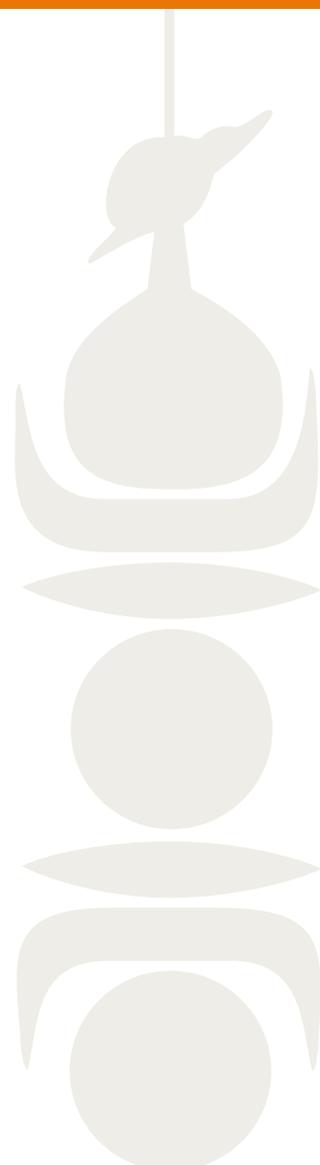
Nous vous souhaitons une bonne lecture.

# Sommaire



Éditorial .....	2
<b>Partie I - les supports de l'action</b>	
1. Les ressources humaines .....	4
2. Le budget .....	5
3. L'administration .....	8
<b>Partie II - les fonctions opérationnelles</b>	
1. La santé et les affaires sociales .....	25
2. L'aménagement et le foncier .....	38
3. L'enseignement, la formation et l'insertion .....	49
4. Le développement économique .....	65
5. L'environnement .....	75
6. Les sports et les activités socio-éducatives .....	85
7. La culture .....	94
8. L'amélioration de la condition féminine .....	103
9. Le partenariat avec les communes .....	107
10. L'accompagnement de l'usine du Nord et de la zone VKPP .....	109

Crédits photos : Services provinciaux, Le Pays et les partenaires provinciaux



## Partie I : Les supports de l'action

### 1. Les ressources humaines

L'administration provinciale, coordonnée par le secrétariat général, est organisée en six directions opérationnelles et quatre directions fonctionnelles. La cellule prospective et développement (ex-cellule Koniambo) est rattachée au Président de l'assemblée de la province Nord.

Les directions opérationnelles sont chargées de mettre en œuvre, sur le terrain et auprès de la population, les politiques publiques provinciales.

Les directions fonctionnelles ont pour mission de venir en appui à l'ensemble des autres services provinciaux.

Les effectifs budgétaires étaient de 1 310 postes après le budget supplémentaire en août 2018. Une réduction de 5,5 postes a été effectuée par rapport à l'année précédente à la même période. 87 % des agents exercent leur activité au sein d'une direction opérationnelle.

	Affectation	Nombre de postes	Répartition relative
Présidence et Assemblée	Présidence	31	2,4%
	Groupes politiques	12	0,9%
	Cellule prospective et développement	7	0,5 %
Secrétariat général (y compris mission de la femme)		19,5	1,5%
Directions fonctionnelles	Direction des systèmes d'information	28	2,1%
	Direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine	36,5	2,8%
	Direction des ressources humaines	20	1,5 %
	Direction des finances et du budget	18	1,4%
Directions opérationnelles	Direction de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse	557	42,5%
	Direction de la santé, des affaires sociales et des problèmes de société	244,5	18,7%
	Direction de l'aménagement et du foncier	173	13,2%
	Direction du développement économique et de l'environnement	116,5	9%
	Direction des sports et des activités socio-éducatives	30	2,3%
	Direction de la culture	17,5	1,3 %
<b>Total</b>		<b>1 310,5</b>	

Au 31/12/2018, 1264 agents étaient en poste avec une répartition statutaire de 64 % de fonctionnaires et 36 % de contractuels incluant les agents de la convention collective.



## 2. Le budget

**Le budget 2018 a globalement été exécuté à 80 %**  
(en mouvements réels).

### Les dépenses réalisées

Section	Budget voté	Montant mandaté	Taux d'exécution
Fonctionnement	26 748 MF	23 093 MF	86%
Investissement	9 616 MF	6 009 MF	62%
<b>Total général</b>	<b>36 364 MF</b>	<b>29 102 MF</b>	<b>80%</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>39 262 MF</i>	<i>34 617 MF</i>	<i>88%</i>

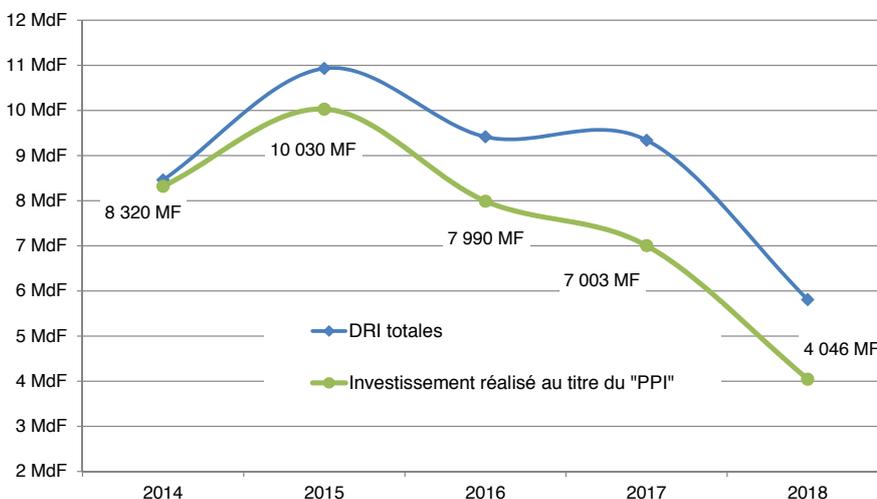
Unité : millions F.CFP

Il est noté une diminution globale des dépenses réalisées de 5,5 milliards F.CFP sur un an. Cette diminution a porté sur les deux sections, tant en investissement (-3,3 milliards F.CFP) qu'en fonctionnement (-2,2 milliards F.CFP). Il a fallu adapter le niveau de dépenses au niveau des recettes en baisse tout en visant un retour à une épargne positive<sup>1</sup>.

Les **dépenses réelles d'investissement corrigées des mouvements financiers** traduisent la capacité provinciale d'investissement « sur le terrain », soit par le biais de travaux et d'équipements conduits par la collectivité, soit sous la forme de subventions d'investissement versées à des tiers. Nommées dans le graphique « investissement au titre du PPI (ou Plan Pluriannuel d'Investissement) », ces dépenses **s'élèvent à 4,05 milliards F.CFP en 2018**. Son évolution au cours des cinq dernières années indique une diminution qui s'est accentuée de près de trois milliards F.CFP sur un an.

La différence observée en 2018 entre les deux courbes représente les mouvements financiers qui sont constitués en particulier par une avance en compte courant à SOFINOR de 1,145 milliard F.CFP et de la recapitalisation de la SAEML Nord Aménagement pour 263 millions F.CFP.

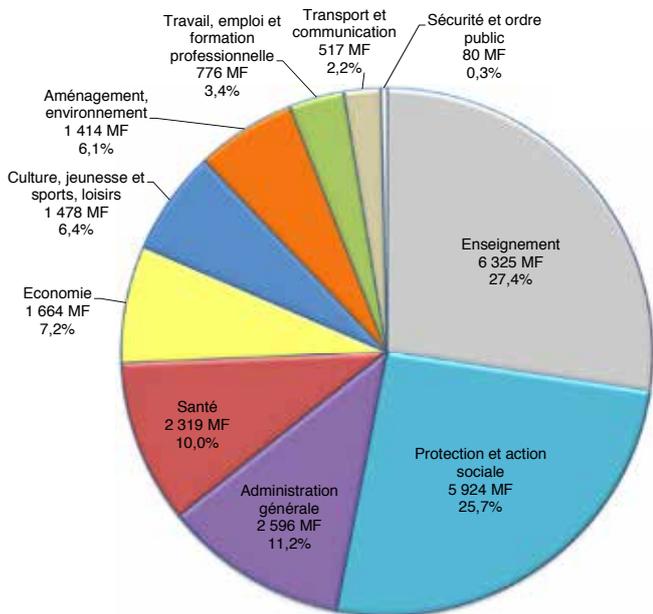
**Evolution des dépenses réelles d'investissement (DRI)**



La province a opté pour un vote par fonction lors de la mise en œuvre la nomenclature M52 en 2012 afin d'obtenir une meilleure lisibilité de l'action de la collectivité.

<sup>1</sup> Epargne brute = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement

### Dépenses de fonctionnement par fonction

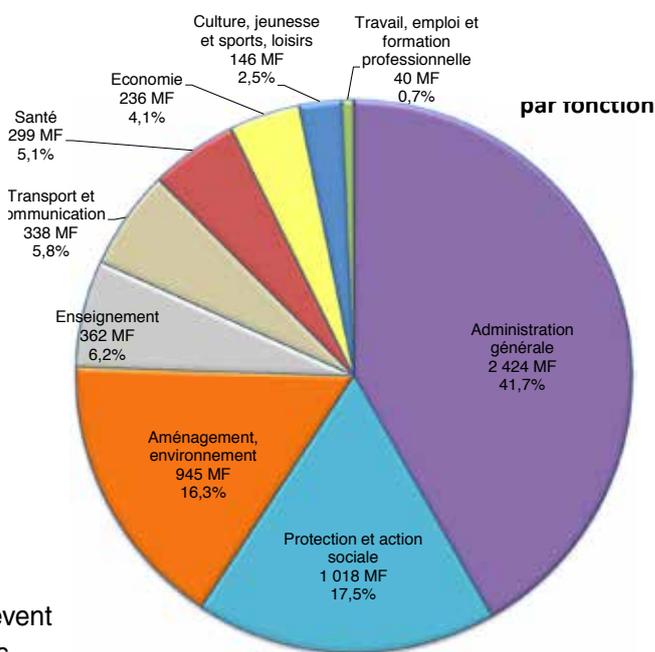


La répartition des dépenses réalisées par fonction est indiquée dans les graphiques suivants pour chaque section.

En fonctionnement, les fonctions « enseignement » et « protection et action sociale » sont prépondérantes et représentent plus de la moitié des dépenses.

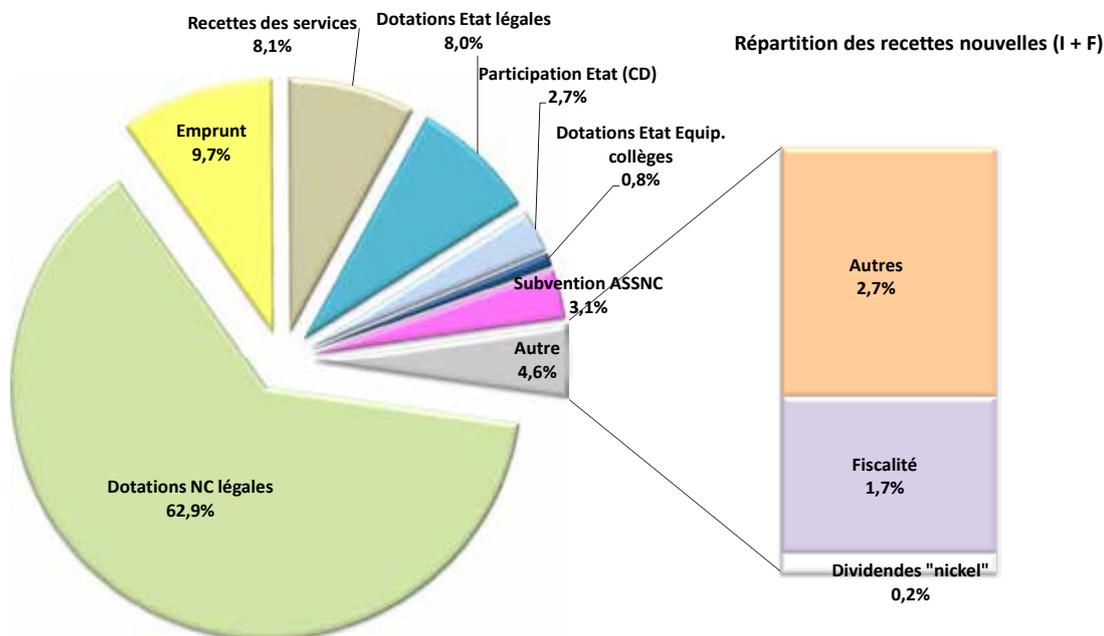
En investissement, hormis la fonction « administration générale » qui domine du fait des mouvements financiers indiqués précédemment, les deux fonctions suivantes les plus importantes sont « protection et action sociale » et « aménagement et environnement ».

### Dépenses d'investissement par fonction



### Les recettes réalisées

Les recettes perçues, en mouvements réels, s'élèvent à 31,1 milliards F.CFP, toutes sections confondues. Le graphique en indique la répartition par origine.





**Les dotations de la Nouvelle-Calédonie** prévues dans la loi organique sont de loin les plus importantes et s'élèvent à 20,07 milliards F.CFP. Sur un an, elles sont en légère progression de 0,6 %. Néanmoins, si l'on corrige les dotations du réajustement des années précédentes, l'évolution est négative de 239 millions F. CFP, soit -1,2 %.

La seconde ressource a pour origine l'État. Elle est composée des **dotations légales, de la dotation pour les collèges et des participations au titre du contrat de développement (CD)**. Les versements de l'Etat, à hauteur à 3,69 milliards F.CFP ont été en forte réduction (- 19,4 %) par rapport à 2017. Si la dotation légale demeure stable (-0,2%), les recettes perçues sur les contrats de développement ont été divisées par deux (- 50,2%). Les règles plus contraignantes d'engagement des opérations sur le nouveau CD 2017-2021 ont impacté le lancement des opérations et donc leur justification auprès de l'Etat.

**L'emprunt** a été mobilisé à hauteur de 3,1 milliards F.CFP pour le financement de l'investissement. Il a constitué la première ressource de la section d'investissement devant la dotation de la Nouvelle-Calédonie puis les contrats de développement.

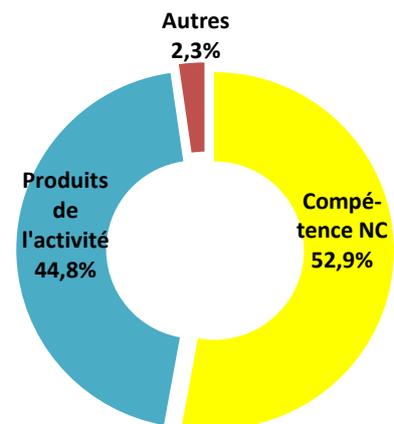
**Les recettes fiscales** à hauteur de 540 Millions F.CFP ont connu une réduction de 16,1 % par rapport à l'année précédente tandis que les « dividendes du nickel » issues de la STCPI restent à un niveau très bas (69 millions F.CFP seulement).

**L'Agence Sanitaire et Sociale** a accordé une subvention exceptionnelle d'un milliard F.CFP pour concourir au financement des dépenses de santé.

**Les « recettes des services »** d'un montant global de 2,6 milliards F.CFP regroupent trois catégories dont la répartition est illustrée dans le graphique.

La mise en œuvre de compétences de la Nouvelle-Calédonie (allocations aux personnes âgées, enfance en danger, placement de demandeurs d'emplois, entretien des cours d'eau) en représente près de 53 %.

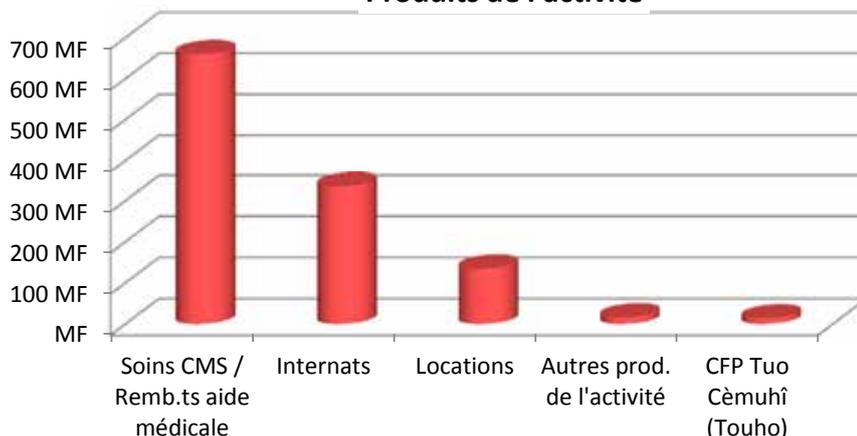
Les produits de l'activité reposent sur trois origines principales : les actes de soins en CMS (y compris la participation de la CAFAT), les internats (pension et demi-pension) et les locations comme l'indique la figure ci-dessous.



**Recettes des services**

Au 31 décembre 2018, le fonds de roulement de la province s'établissait à 7,6 milliards F.CFP contre 4,6 milliards F.CFP un an auparavant, soit une progression de 3 milliards F.CFP. Dans le même temps, l'encours de la dette est passé de 10,8 milliards F.CFP à 13,5 milliards F.CFP.

**Produits de l'activité**



## 3. L'administration

### La gestion des ressources humaines

L'action de la direction des ressources humaines (DRH) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

#### Finalité

- Développer une gouvernance adaptée aux enjeux

#### Objectifs spécifiques

- Promouvoir l'emploi local
- Maintenir la paix sociale

#### Résultats attendus

- Le Plan Puriannuel des Ressources Humaines (PPRH) est mis en œuvre conformément à la délibération
- Les conditions d'un dialogue social réussi sont mises en œuvre
- Les besoins de formation sont bien identifiés et la mise en œuvre des formations est en totale adéquation avec les besoins
- La DRH tend vers l'excellence organisationnelle d'une direction ressource

La **gestion partagée des ressources humaines** repose aussi sur l'animation du réseau de correspondants RH des directions qui permet de faire un point régulier sur l'ensemble des dossiers RH.

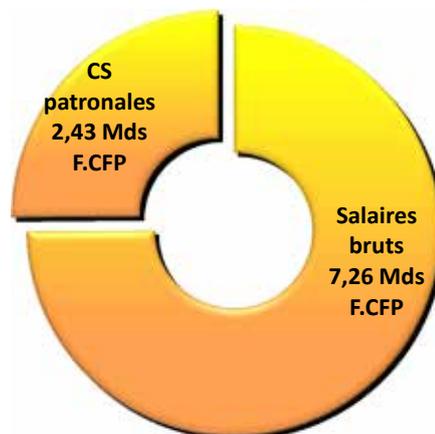
#### > Gérer les rémunérations

L'activité de **gestion de la rémunération** recouvre principalement la réalisation de la paye mensuelle des agents et les formalités sociales de l'employeur.

La masse salariale totale (hors indemnités des élus) s'est élevée à 9,7 milliards F.CFP, dont la répartition entre les salaires bruts et les charges sociales est indiquée dans le graphique. Une diminution de 0,6 % est observée sur un an. L'évolution de la masse salariale a donc pu être contenue.

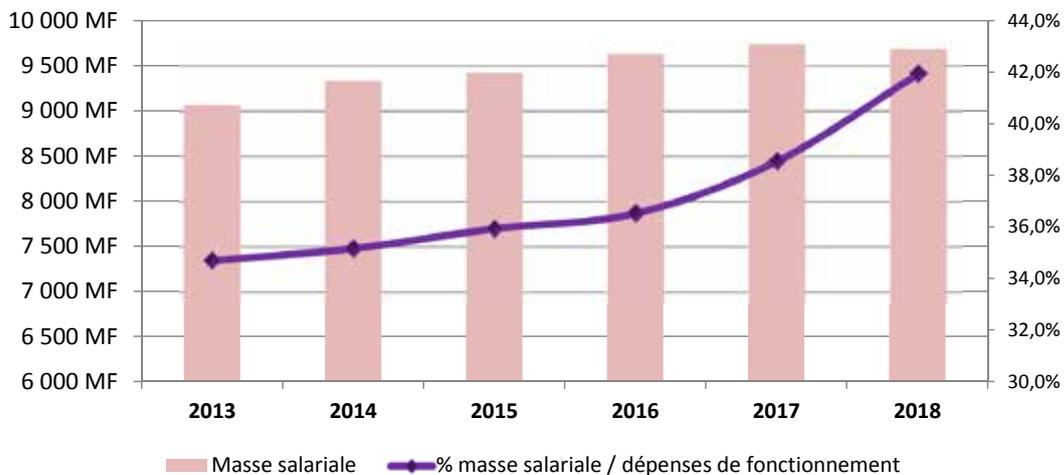
La part de la masse salariale sur les dépenses de fonctionnement est de 42 %. La progression de ce ratio sur un an est la conséquence de la contraction des autres dépenses de fonctionnement.

Masse salariale 2018





### Evolution de la masse salariale



Le processus de paie mis en place par le bureau de la solde s'étale sur tout le mois et permet le versement à date fixe et régulière des rémunérations. Le paiement des salaires et des charges sociales a représenté 16 800 virements sur l'année, soit une moyenne mensuelle de 1 400 virements.

### > Gérer les effectifs, les recrutements, les carrières

**La gestion des carrières** permet de suivre les évolutions individuelles des différentes catégories de personnel (fonctionnaires, contractuels et convention collective). Elle comprend également l'élaboration des propositions de recrutement, l'élaboration des contrats de travail, les déclarations d'entrée et de sortie aux organismes sociaux (CAFAT, Mutuelle), le suivi de l'absentéisme et l'organisation des procédures disciplinaires.

Chiffres clés 2018	Nombre
Départ à la retraite	20
Titularisation de fonctionnaires	32
Reclassement d'agents de la convention collective	14
Revalorisation salariale d'agent contractuel	140

Un plan d'intégration des contractuels dans la fonction publique a été adopté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en décembre 2016 pour une période de 5 années (2017 – 2021). Pour la deuxième campagne, 33 agents ont déposé un dossier de candidature. Après les entretiens avec les jurys de sélection professionnelle, 21 agents ont été déclarés lauréats en fin d'année 2018.

**La gestion des recrutements** a conduit à la publication de 142 avis de vacances de postes (AVP) pour 118 postes, soit 4 % de plus que l'an dernier. 92 % des AVP sont uniquement publiés en interne à la fonction publique (DRHFP-NC) et 8 % l'ont été en externe avec une parution dans les médias. L'ensemble des AVP est communiqué à Cap Emploi et ils sont consultables sur le site internet provincial. La DASS-PS en représente 44 % (pour 48 postes), ce qui est notamment lié à la rotation du personnel médical et paramédical. Elle est suivie par la DEFIJ (15 %) puis la DAF (10 %).

Au final 186 recrutements sur des postes permanents ont été effectués durant l'année, soit 10 % de plus que l'année précédente. La DASS-PS en représente les deux tiers. Par ailleurs, 960

recrutements à des fins de remplacement de courte durée ont été réalisés, en général pour pallier l'absence d'agents, plus de 8 sur 10 sont des contrats de remplacement pour la DEFIJ (enseignants et personnels des internats). Cependant, 42 AVP, soit un 30 % d'entre eux, ont été infructueux. Le taux est stable par rapport à l'année précédente.

Il est à noter que le nombre de postes vacants en fin de mois s'établit à 56 en moyenne, soit un taux de 4,2 % rapporté aux 1 310 postes permanents, ce qui demeure acceptable.



Visite du Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, le 4 mai 2018

Dans le cadre de la procédure interne de recrutement, la direction des ressources humaines participe à la plupart des jurys de sélection des candidats.

**L'embauche de citoyens calédoniens** reste un objectif prioritaire de la politique des ressources humaines. Toutefois, pour le secteur de la santé, la collectivité reste contrainte de faire appel à des recrutements de personnes n'ayant pas la qualité de citoyens calédoniens compte tenu de la faiblesse de la ressource locale. La promotion interne est toujours mise en œuvre de façon active, tout particulièrement sur les postes d'encadrement. Au cours de l'année 2018, cinq postes d'encadrement supérieur ou intermédiaire ont été pourvus dont quatre par la promotion interne et un par un recrutement externe. Dans l'encadrement intermédiaire et supérieur<sup>2</sup>, le taux d'emploi de personnes ayant la qualité de citoyen calédonien à la fin de l'année 2018 se maintient à un taux élevé, soit 92 %.

La province Nord s'inscrit dans une démarche de **Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH)** afin d'anticiper les besoins en emplois et compétences en privilégiant l'emploi local et la promotion interne. La mise en œuvre du Plan Pluriannuel des Ressources Humaines (PPRH) se décompose en 14 chantiers. Leur état d'avancement global s'établit à 53 % en fin d'année 2018. Trois chantiers sont achevés :

- ▶ La généralisation des Entretiens Annuels d'Echanges (EAE) dont le taux de réalisation est de 78 % en 2018.
- ▶ Les fiches emplois et leur rattachement aux fiches de poste.
- ▶ Le plan de formation. L'exploitation des EAE 2017 a permis l'élaboration du plan de formation qui court de juillet 2018 à juin 2019.

D'autres ont bien progressé : La structuration de la fonction RH, le toilettage de la Base de données RH, la gestion prévisionnelle des départs.

Certains chantiers ont juste débuté, ce sont notamment le référentiel managérial, l'intégration ou le recrutement.

<sup>2</sup> Hors directeurs d'école, d'internat et médecins chefs de CMS

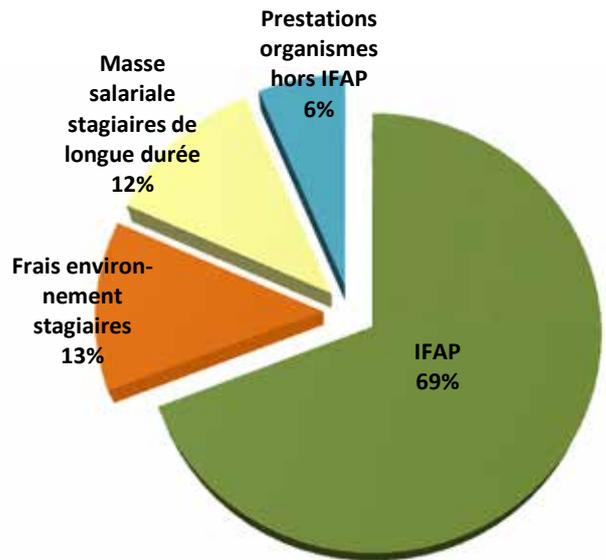


## > Gérer la formation des agents

Le développement des compétences fait appel à la formation professionnelle dont la mise en œuvre s'appuie sur le plan annuel de formation.

L'effort financier global pour la formation s'élève à 100 millions F.CFP en réduction de 13,6 % sur un an. Cela représente 1 % de la masse salariale. La répartition par grand poste de dépenses est précisée dans le graphique. La prise en compte des contraintes budgétaires s'est traduite par :

- La part largement prépondérante prise par l'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) (+2,4 % en valeur). Le financement de l'IFAP est une quote-part de la masse salariale dont le versement est obligatoire ;
- La réduction des autres postes. Les frais d'environnement et le coût salarial des stagiaires de longue durée ont diminué respectivement de 40 % et de 37 %. Les formations hors IFAP ont été très sélectives, d'où la part minime des prestations pédagogiques payées à d'autres organismes. Pour réduire les frais d'environnement par stagiaire, des conventions sont établies avec des structures d'accueil dans le cas de formation de groupes. Il faut souligner que l'IFMNC qui forme les instituteurs n'est pas financé par la province.

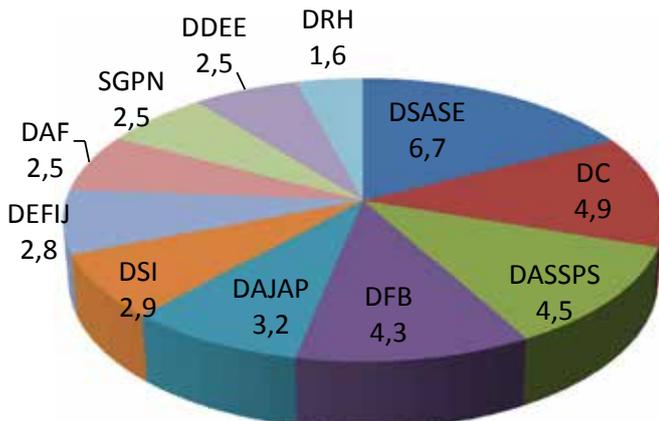


Ventilation des dépenses de formation

Les demandes exprimées et validées dans les EAE sont prioritaires sur les autres demandes. Les stages sont organisés par l'IFAP pour plus de huit sur dix sur la base de son offre intercollectivités et de son catalogue ou sur demande spécifique de la province. Dans ce cas, un cahier des charges est élaboré par la direction demandeuse avec l'aide de la DRH.

Chiffres clés	Nombre	Evolution / 2017
Agents ayant suivi au moins une formation	794	- 7 %
Formations réalisées (en heure-stagiaire)	28 552	- 32 %

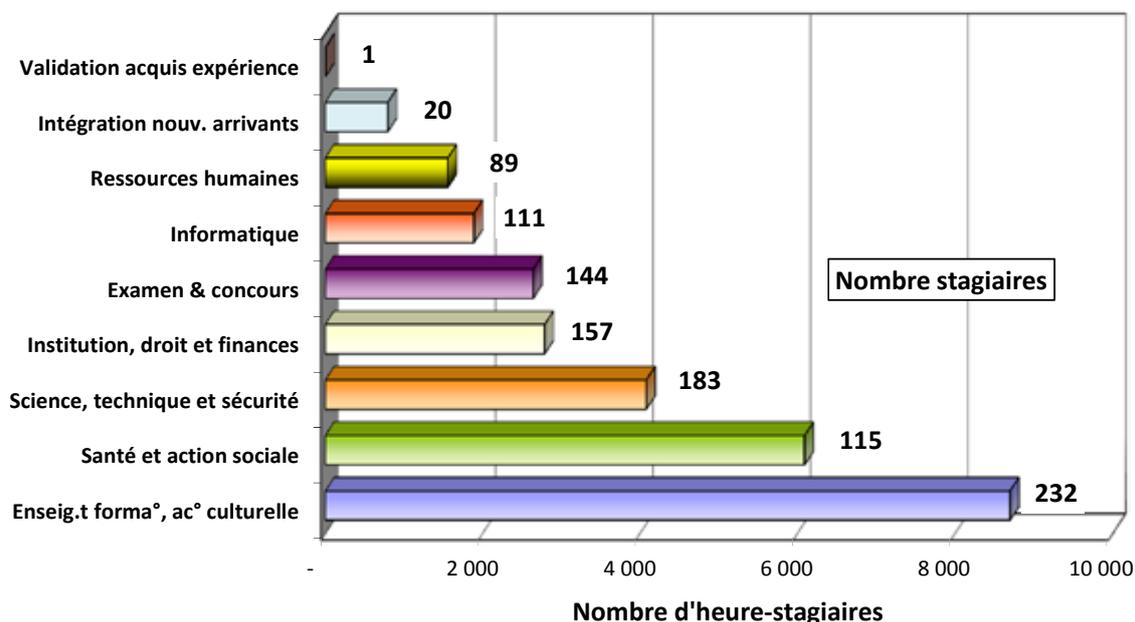
## Durée moyenne de formation (en jour par poste)



Rapporté au nombre de postes, ce sont 60 % des agents de la province Nord qui ont bénéficié d'au moins une formation cette année.

La durée de formation totale par direction a été rapportée au nombre de postes. Sur l'ensemble des effectifs, le temps moyen de formation sur l'année a été trois jours par agent. Le graphique joint en indique le résultat par direction.

La répartition des sessions par secteur est précisée dans la figure ci-après.



Il faut noter en particulier pour leur importance en nombre de stagiaires et en volume horaire :

- la formation continue des instituteurs qui sont tenus d'en suivre chaque année ;
- de nombreuses préparations aux concours et à l'intégration dans la fonction publique (filière technique et administrative) ;
- trois sessions sur le thème « gérer ses émotions et mieux communiquer » ;
- l'évaluation et l'intervention auprès de personnes pour la prévention du suicide ;
- le « Certiphyto » à destination des agents de la DDEE appelés à conseiller sur l'usage des produits phytosanitaires agricoles ;
- une session « médiation, culture, jeunesse dynamiser les droits culturels » pour la DC, réalisée en inter collectivité ;
- des formations à la sécurité de natures diverses : « habilitation électrique », « la signalisation », « sauveteur et secouriste au travail » ou encore les bonnes pratiques d'hygiène.



Journée sportive et récréative à Foué



Visite du pôle sanitaire Nord par le comité de direction

Enfin, les formations aux fonctions d'encadrement ont représenté 970 heures-stagiaires au bénéfice de 66 agents. Les thèmes ont été notamment « conduire un projet » ainsi que la préparation et la conduite d'un entretien annuel d'échange en lien avec la GPRH.

La collectivité appuie également les formations professionnelles longues, c'est-à-dire d'une durée d'au moins

trois mois. Huit agents étaient en formation de longue durée durant l'année 2018 dont six dans le domaine de la santé et du social, un dans le sport et un dans la culture. Trois formations s'effectuent à distance, quatre en France et une à Nouméa.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est également encouragée et accompagnée. Un agent a obtenu une licence par la VAE cette année. Dix VAE de niveau bac sont en cours pour les assistants dentaires.

## > Faire vivre le dialogue social

**Le dialogue social** au sein de la province s'appuie en particulier sur deux instances formelles où se rencontrent les représentants élus du personnel et les responsables de l'administration : les réunions de Délégués du Personnel (DP) et le Comité Technique Paritaire (CTP).

La DRH a organisé le renouvellement de ces deux instances : les délégués du personnel en juin et les représentants du CTP en octobre. Les deux-tiers des électeurs se sont exprimés à chacune des élections.

Election	DP (2 collèges)	CTP
<b>Nombre d'électeurs</b>	470	1268
<b>Nombre de votants</b>	307	845
<b>Suffrages exprimés</b>	294	823
<b>Taux de participation</b>	65,70%	66,30%

Les réunions de DP sont organisées mensuellement et se tiennent s'il y a des sujets à l'ordre du jour. Deux jours avant chaque réunion, les DP communiquent à l'employeur les sujets qu'ils souhaitent voir aborder lors de cette réunion.

Réunions	DP	CTP
<b>Nombre</b>	9	4

Afin d'améliorer l'organisation du dialogue social, les réunions DP et CTP sont préparées systématiquement en amont. Un suivi des points abordés en séance est effectué.

## La gestion du budget

L'action de la Direction des Finances et du Budget (DFB) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalité

- Développer une gouvernance adaptée aux enjeux

### Objectif spécifique

- Garantir une gestion saine des finances publiques

### Résultats attendus

- La qualité de la gestion budgétaire de la province Nord continue à s'améliorer
- La DFB tend vers l'excellence organisationnelle d'une direction ressource
- Le calendrier budgétaire est réalisé conformément à la loi

Au travers de son projet de service, la direction a identifié deux cibles organisationnelles :

- Une cible « interne » visant à renforcer la cohésion de groupe avec un cadre de travail clair et partagé par tous,
- Une cible « externe » visant à tendre vers l'excellence d'une direction ressource grâce à un cadre et des règles de travail bien posés.

Cette cible externe est d'autant plus importante que la gestion budgétaire est une fonction partagée avec les autres directions qui disposent chacune d'un service administratif et financier (SAF). Afin de tendre vers cette cible, la DFB au travers de l'animation du réseau de services administratifs et comptables des directions a instauré des rendez-vous périodiques :

- Les « randonnées » visant à rencontrer les directions ou groupes de directions selon leur taille, sans se limiter au SAF, afin de faire le point sur les difficultés qu'elles peuvent rencontrer au travers de l'exercice de leurs missions en lien avec la partie budgétaire et financière ;
- les « Comités des SAF (ou COSAF) étapes » visant à « cadrer » les différentes étapes budgétaires impactant les directions (budget primitif, budget supplémentaire, clôture budgétaire).

Dans la continuité de l'accompagnement des directions, la direction a mis en place pour la deuxième année consécutive une formation intitulée « Dispositif d'Intégration aux Finances » destinée aux nouveaux arrivants ou nouveaux utilisateurs d'ASTRE GF. Cette formation, dispensée par le centre de service de la DFB, a pour objectif de présenter la direction des finances afin de



Edition du bilan de 10 ans de mise en œuvre des politiques publiques



permettre aux nouveaux arrivants de se faire une image de son rôle et de ses missions et surtout de les former, selon leur fonction, à l'utilisation du logiciel ASTRE GF. Il y a ainsi eu 3 formations dispensées par la DFB en 2018 touchant un public de 11 personnes.

### Une enquête de satisfaction sur le service rendu par la direction a été réalisée.

Son objectif était d'évaluer la qualité de service rendu par la direction et de mieux appréhender les attentes et les besoins de ses clients internes. Le panel concerné par le questionnaire était de 266 personnes identifiées à partir des « profils d'ASTRE GF ». 137 personnes sur les 266 ont répondu. Le taux de 51% de participation, plutôt faible, trouve notamment son explication dans le fait que toutes les personnes ayant un profil ASTRE n'ont pas de relation directe avec la DFB. Aussi, un certain nombre ne s'est pas senti concerné par le questionnaire.

En termes de résultats :

L'opinion sur la qualité du service rendu par la direction est globalement favorable. Un point de vigilance est toutefois noté en ce qui concerne la légitimité des invalidations (ou rejets) effectuées par la direction pour laquelle l'opinion est plus partagée.

Les indicateurs mis à disposition par la DFB n'ont pas trouvé de public, ils ne sont pas utilisés comme outils d'alerte et d'aide à la gestion.

Les résultats de cette enquête concourront à l'élaboration d'une nouvelle feuille de route.

La Direction des Finances et du Budget assure **la préparation des étapes budgétaires**. Ce qui inclut :

- l'élaboration des lettres de préparation des étapes budgétaires,
- l'accompagnement des directions par la production de fichiers de données nécessaires à l'expression de leurs besoins,
- la coordination des synthèses et des rencontres techniques avec le secrétariat général,
- la présentation des projets en commission et en Assemblée (APN).

Le cycle budgétaire a été conduit selon le calendrier indiqué dans le tableau. Le vote du budget supplémentaire plus tardif que les années précédentes était notamment lié aux incertitudes sur les recettes attendues. Ce décalage a eu des conséquences sur la mobilisation du budget de fonctionnement.

Le budget de la collectivité est encadré par deux outils : **le plan pluriannuel d'investissement**

Calendrier budgétaire	Date APN
Budget Primitif 2018	21 décembre 2017
Décision Modificative n°1	18 mai 2018
Compte Administratif et compte de gestion 2017	3 août
Budget Supplémentaire 2018	3 août
Décision Modificative n°3	14 septembre
Débat d'Orientation budgétaire 2019	9 novembre
Décision Modificative n°4	20 décembre
Budget Primitif 2019	20 décembre

(PPI) pour la section d'investissement et le plan pluriannuel de fonctionnement (PPF) pour la section de fonctionnement. La gestion des enveloppes de financement s'effectue par le biais des autorisations de programme (AP pour l'investissement) et des autorisations d'engagement (AE pour le fonctionnement). Elles permettent d'engager juridiquement la collectivité sans qu'il soit nécessaire de « geler » des crédits de paiement.

Par délibération n°2018-136 du 3 août 2018, un nouveau PPI a été adopté pour la période 2018 à 2022, d'un montant prévisionnel de 36,8 milliards d'opérations sur 5 ans. Le précédent PPI adopté en 2016 n'était plus adapté aux capacités financières de la collectivité et il était devenu indispensable de mettre en cohérence le programme d'investissement de la province avec sa capacité d'exécution budgétaire.



Travaux de la route de chantier du centre pénitentiaire

Le PPF reste un cadre de travail pour la répartition des « grandes masses » budgétaires mais l'absence de visibilité sur les recettes fiscales calédoniennes au-delà de l'année ne permet pas réellement d'exploiter son usage pluriannuel.

L'étude sur le suivi des engagements hors bilan<sup>3</sup> conduite par un prestataire externe a été achevée. Une méthode et un plan d'actions ont été validés.

**Au niveau de l'exécution**, la direction réalise le contrôle des liquidations de recettes et de dépenses et émet les mandats de paiement ainsi que les titres de perception. Le nombre de mandats est en diminution de 2 % par rapport à 2017. Les rejets du payeur représentent 0,3 % des mandats et titres (0,4 % en 2017). 8 cas de rejets n'ont pas pu être résolus et ils ont fait l'objet d'une convention de transaction.

Chiffres clés de l'exécution budgétaire 2018	Nombre
Mandats émis	43 347
Titres émis	3 324
Suspensions du payeur	130
<i>Dont ayant fait l'objet d'une transaction</i>	<i>8</i>

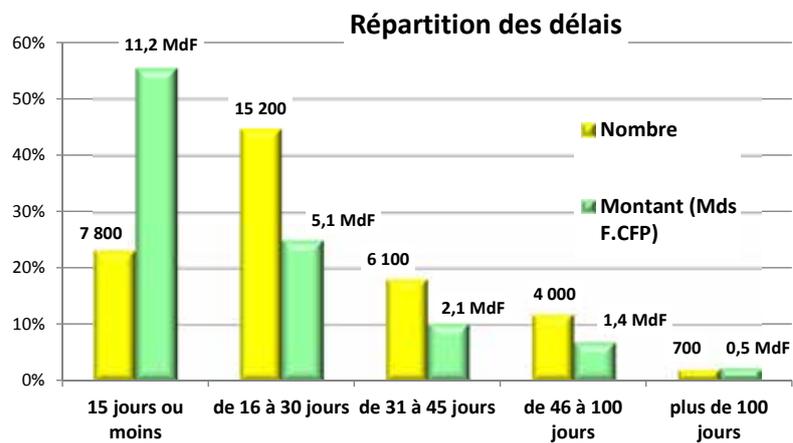
<sup>3</sup> Ce sont des engagements qui ne font pas l'objet d'inscription dans les comptes. Par exemple, les garanties d'emprunt accordées aux opérateurs de l'habitat social entrent dans ce cadre.



Dans la continuité des années précédentes, la concertation avec les services du payeur a été permanente pour valider, dans la mesure du possible, certaines dispositions relatives à l'imputation de dépenses ou de recettes.

**Le délai moyen de traitement des paiements a été de 30 jours**, soit 1 jour de moins qu'en 2017 (analyse sur 33 805 mandats, ceux émis au titre de la masse salariale ne sont pas pris en compte).

Le graphique illustre les délais de paiement par tranche de temps. 68 % des mandats (hors masse salariale) ont été traités dans le délai maximum de 30 jours, comme cela est prévu dans le règlement financier, mais ils représentent 80,5 % du montant total des mandats analysés, soit une amélioration de 4 points par rapport à 2017 sur ces deux taux.



La province dispose d'une vingtaine de régies de recettes (internats, dispensaires, centre aquatique) ou d'avance (aides sociales). Afin d'optimiser leur fonctionnement et de conforter les régisseurs dans leurs fonctions, un projet de sécurisation du fonctionnement des régies est en cours d'élaboration. Il s'articule autour de deux axes : le formalisme d'une procédure de sécurisation et la mise en œuvre d'un plan de contrôle administratif et comptable régulier. Enfin, une étude de faisabilité de la dématérialisation des flux de documents liés aux finances a été conduite. Elle devrait se poursuivre par la définition du mode opératoire.



Inauguration du pont de Ouéna à Kaa Wi Paa (Kouaoua)

## ❖ La gestion des affaires administratives, juridiques et du patrimoine

L'action de la Direction des Affaires Juridiques, Administratives et du Patrimoine (DAJAP) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalité

- Développer une gouvernance adaptée aux enjeux

### Objectifs spécifiques

- Assurer la protection juridique et la gestion patrimoniale de la province
- Poursuivre la modernisation de l'administration provinciale

### Résultats attendus

- L'efficacité de la gestion du patrimoine provincial s'améliore
- La stratégie de gestion du patrimoine est définie
- La DAJAP tend vers l'excellence organisationnelle d'une direction ressource

La DAJAP gère l'antenne de la province Nord à Nouméa qui a pour missions principales d'informer et d'orienter le public dans ses démarches administratives et de réaliser divers actes administratifs au profit des ressortissants de la province Nord. L'outil de visioconférence situé dans ses locaux est toujours très utilisé.

L'archivage a pour objectifs la conservation des documents dans l'intérêt des services producteurs et l'organisation des archives historiques. Il permet aussi d'éliminer les documents stockés inutilement.



Visite du Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron, le 4 mai 2018

Le local provincial dispose de 8 salles pour une capacité de stockage de 600 mètres linéaires. L'accompagnement des services dans la gestion de la vie des documents peut être formalisé par un tableau de gestion. Les archives versées et celles déposées peuvent être consultées par les services provinciaux à leur demande. L'activité archive en 2018 est indiquée dans le tableau.

Catégorie	métrage linéaire (m)	bordereaux (nbre)
Elimination	215,8	64
Versement (local provincial)	107,6	33
Dépôt aux archives de la NC	3,9	2



## > Assurer la coordination administrative et les affaires générales

**La gestion de l'activité institutionnelle** consiste notamment à organiser l'agenda des assemblées et des commissions dans le respect de la répartition du calendrier avec le congrès et à assurer la préparation des dossiers ainsi que leur transmission aux élus dans les délais impartis.

Les dossiers sont transmis en version numérique via l'application « KBOX ». Néanmoins, dix exemplaires en format papier sont toujours reproduits, dont une partie à l'attention des médias.

A la suite du vote des délibérations, il s'agit d'en assurer le suivi : mise à la signature, contrôle de légalité, notification aux intéressés, publication au Journal Officiel (JONC) si nécessaire, etc.

Plus de 700 délibérations ont été votées en 2018, soit en moyenne de 45 à 50 actes par séance de l'assemblée ou du bureau

La rédaction des procès-verbaux des séances publiques et de la Commission des Affaires Administratives, des Finances et du Budget (CAAFB) se poursuit régulièrement. Trois PV de séances publiques ont été approuvés cette année.

Session	Séances réalisées	Délibérations adoptées
Assemblée Publique	8	362
Bureau	7	346
Assemblée plénière	2	
Commission des Affaires Administratives, des finances et du budget	6	
Commissions sectorielles	85	

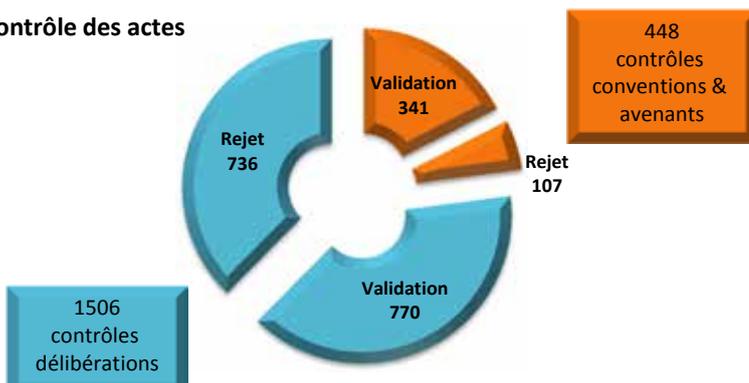
**La gestion des affaires générales** porte sur la gestion des octrois de licences de vente d'alcool, des déclarations de Groupement de Droit Particulier Local (GDPL) et des ouvertures tardives de restaurants.

Les transmissions internes et externes du courrier et des documents sont également gérées par le service, deux vagemestres y sont affectés.

**Dans sa fonction juridique**, la DAJAP participe à l'élaboration des réglementations provinciales et des textes. Le service juridique est systématiquement saisi pour tout type de dossier et la mission de conseil juridique peut prendre différentes formes avec un contenu très diversifié. L'équipe a été renforcée par un juriste supplémentaire.

Le traitement des **contentieux** engagés à l'encontre de la province et ceux qu'elle engage comprend toutes les correspondances, les échanges afférents au contentieux, la rédaction de mémoires, la recherche d'informations auprès des différentes parties intéressées au litige ainsi que la recherche et l'analyse juridique. L'activité contentieuse conduit par ailleurs à être présent ou représenté aux audiences. Douze contentieux administratifs ont été engagés en 2018, cinq contre la province et sept par la province.

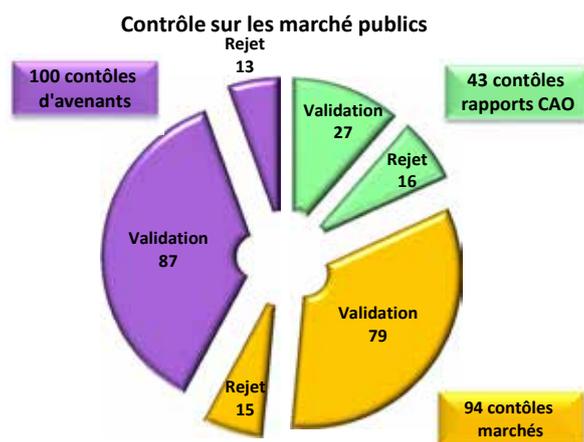
### Contrôle des actes



**Le contrôle juridique** des actes est un autre volet important.

Grâce à la mise en œuvre des applications de suivi des délibérations et des conventions, tous les projets d'actes sont soumis par les directions à l'avis des juristes. Le graphique précise le détail des contrôles effectués. Les observations émises portent sur le fond et/ou la forme de l'acte.

Le contrôle est aussi mis en œuvre sur les marchés publics pour chacune des différentes phases : dossiers de consultations des entreprises (DCE), rapports aux commissions et marchés. La répartition des 237 contrôles réalisés est indiquée dans la figure ci-contre.



**Le bureau des marchés** assure la mise en œuvre de la procédure d'Appels d'Offres (AO) et de passation des marchés publics de l'ensemble de la collectivité, en conformité avec la réglementation. Il effectue le lancement des avis d'appel d'offres en relation avec le service instructeur, lesquels sont publiés sur la plateforme provinciale des marchés publics où les potentiels candidats peuvent prendre connaissance des dossiers de consultations des entreprises. Il assure également le fonctionnement des commissions dont le calendrier prévisionnel est établi annuellement et leur secrétariat :

- la commission technique de dépouillement (CTAO) qui ouvre les plis et constate leur conformité ou non ;
- la commission d'appel d'offres (CAO) qui effectue le choix des offres sur la base des analyses qui sont présentées.

### > Gérer le domaine provincial et le patrimoine

Le parc de logements est composé de plus de 300 logements en pleine propriété ou loués qui sont répartis sur l'ensemble de la province. 112 états des lieux ont été réalisés. Toutes les demandes sont examinées par la commission des logements.

Le coût global des travaux d'entretien et de rénovation des logements provinciaux s'est élevé à 137 millions F.CFP, dont 107 millions F.CFP en investissement. Les travaux sont classés en plusieurs catégories indiquées dans le tableau joint.

Investissement sur logement	Nbre logements	Dépenses (millions F.CFP)
Travaux intérieurs	50	76
Travaux extérieurs	10	8
Opération «chauffe-eau solaire»	5	3
Opération «clôture»	9	9
Opération «cuisine équipée»	12	11

Le service traite les demandes d'occupation ou de location sur le Domaine Public Maritime provincial (DPM) exprimées en vue d'une activité économique. Dans ce cadre, 10 nouvelles autorisations d'occupation temporaire ont été accordées et 22 demandes sont en cours d'instruction à la fin de l'année. Une enquête publique a été ouverte pour la création d'une cale de halage à Koumac. La province a encaissé une recette 48,5 millions F.CFP pour la location du DPM, notamment pour des activités économiques. Les redevances versées par des entreprises minières représentent 86 % de cette somme.



Par ailleurs, quelques travaux d'entretien, de nettoyage et de mise en conformité du DPM ont été réalisés. Pour l'ensemble de ces opérations, la dépense s'est élevée à 21 millions F.CFP. Les travaux les plus importants ont été l'enlèvement de carcasses de véhicules à Kaa Wi Paa (Kouaoua) et l'amélioration de sites de mise à l'eau à Koohnê (Koné) et à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Une étude pour l'enlèvement d'un ancien wharf à Waa wi Luu (Houailou) a aussi été faite dans ce cadre.

Le service est également saisi de demandes de location relatives au domaine privé de la Nouvelle-Calédonie. 13 avis ont été rendus qui concernaient des projets agropastoraux et des lotissements. 14 demandes étaient en cours de traitement à la fin de l'année.



Les marchés de la lutte contre les feux par les hélicoptères sont gérés par la DAJAP

## > Gérer les moyens

**La gestion des moyens** englobe celle des véhicules ainsi que tout achat groupé de la collectivité. La province possède 334 véhicules routiers dont 146 gérés en commun au sein des cinq parcs mutualisés. Le parc de Canala a été constitué depuis juin 2018 dans les locaux partagés de la DAF et de la DDEE.

Le service assure la gestion complète de la flotte, son entretien, son assurance et l'approvisionnement en carburant.

Les autres véhicules restent physiquement rattachés à des sites décentralisés, pour des raisons pratiques, dont une cinquantaine dans les dispensaires.

Parc	Places	Véhicules	Nbre agents	Nombre de réservations/ jour (*)
Koohnê (Koné) - HPN	144	78	5 personnes	21,9
Koumac	32	29	1 personne (+ un agent DAF partiel)	8,7
Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	32	28	2 personnes	6,5
Canala	7	7	DDEE/DAF	0,5
Nouméa	3	3 (+ 1 Magenta)	Gestion Antenne Nouméa	0,6

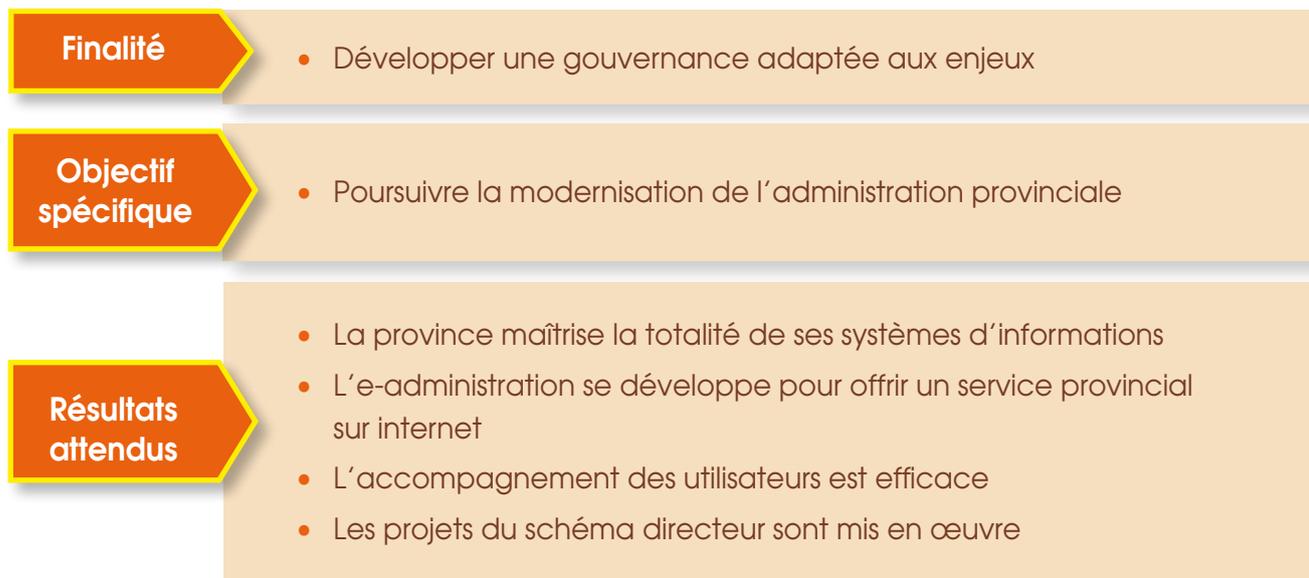
(\*) moyenne sur la base de 250 jours ouvrés – sauf Canala ramené à 7 mois

En moyenne, 38 véhicules sont réservés chaque jour. Il est à souligner que les trois quarts des déplacements s'effectuent avec seulement le chauffeur et sans passager.

Quinze nouveaux véhicules ont été acquis cette année pour remplacer ceux réformés et ceux dégradés suite à des vols, pour une valeur de 47,5 millions F.CFP. Avec 26 événements observés, le nombre de sinistre pour cause de vols et de vandalisme a été très important. D'autant plus que 6 des 13 véhicules volés ont été incendiés.

## La gestion des systèmes d'information

L'action de la direction des systèmes d'information (DSI) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :



La DSI a en charge le maintien du parc informatique provincial et la mise en œuvre du **Schéma Directeur des Systèmes d'Informations (SDSI)** 2015-2019, sur la base de la gestion d'un portefeuille de projets (GPP), outil de réalisation.

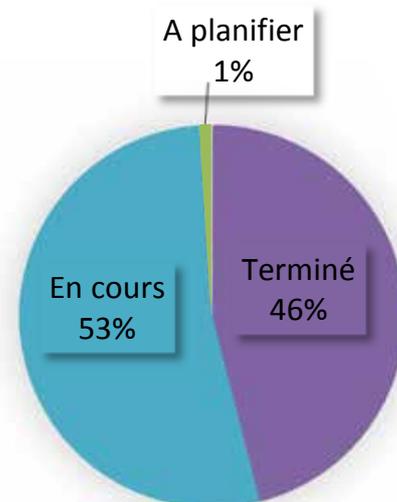
Depuis la mise en œuvre de cet outil de GPP en 2017, la DSI a recensé 282 demandes. Toutes ont été arbitrées sur les critères d'alignement avec une politique publique, de l'inscription d'un financement et de la capacité à faire tant du demandeur que de la DSI.

Le secrétaire général, sponsor privilégié de cet arbitrage avec la DSI a pu ainsi valider la réalisation de 182 projets au cours de la période 2017-2019.

Le taux de réalisation de ces 182 projets est de 46 % comme le montre l'illustration ci-contre.

Les projets « en cours » regroupent ceux non terminés fin 2018 et les nouvelles demandes arbitrées pour 2019. Regroupés par axe stratégique, il s'agit de :

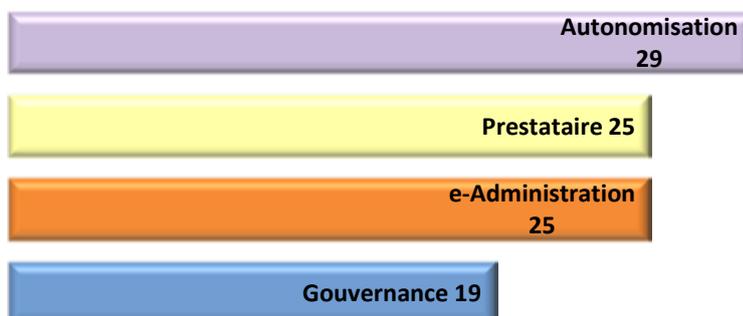
- ◆ **29 projets** favorisant la maîtrise par la collectivité de ses systèmes d'informations (**autonomisation**) ;
- ◆ **25 projets** visant l'informatisation de processus métiers et concourant ainsi à la consolidation d'une **e-administration** ;
- ◆ **25 projets** situant la DSI dans un rôle de **prestataire** de services (assistance, études, gestion de projets) ;
- ◆ **19 projets** liés à la formalisation de la **gouvernance** des systèmes d'informations.



182 projets inscrits depuis 2017



## Répartition des projets 2018-2018 à réaliser par axe stratégique



Les projets illustrent la diversité des besoins de la collectivité, on peut citer :

- La mise en exploitation en janvier 2018 de la plateforme provinciale de gestion comptable et budgétaire « Astre-GF » jusqu'alors administrée par la DTSI ;
- La création de services dématérialisés à destination des usagers qui est en préparation pour les demandes de bourses et les demandes d'aides individuelles à la formation (AIF). Ils devraient être accessibles à partir du site internet provincial en 2019.
- L'étude préalable en vue de la migration des applications « actes administratifs » et « marchés publics » sur un nouveau support technique a été menée. Une enquête auprès des utilisateurs a permis de collecter les besoins pour une révision des fonctionnalités ;
- La conception d'applications à partir de Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) en utilisant la technologie « Survey 123 » qui permet d'effectuer des relevés sur le terrain sur des tablettes en mode déconnecté avec une synchronisation dans le SIG provincial. L'outil de gestion du massif forestier de Tango a été mis en service. Il a été présenté par la province Nord lors de la journée du SIG organisée par le Club géomatique qui regroupe l'ensemble des experts SIG des organismes publics et privés du territoire ;



Cartographie des roches de Hienghène et recueil toponymique en collaboration avec la direction de la culture

Centre de services 2018	Nombre	%
Tickets ouverts, dont :	4 576	
<i>Clos</i>	4 347	95 %
<i>En cours</i>	229	5 %

On constate une diminution des activités d'exploitation (qui se formalisent par une demande auprès du centre de service enregistrée sous la forme d'un suivi de ticket) avec près de 4 600 tickets en 2018 contre 6 000 en 2017. Un pic avait été observé fin

2017 lié à l'ouverture de l'application « courrier et saisine ». Dans le même temps, le délai de traitement s'est amélioré passant de 15 jours en moyenne en 2017 à 10 jours en 2018.

On peut répartir les tickets traités en trois catégories :

- les incidents qui constituent la majeure partie des tickets et concernent les situations de blocages rencontrées par un agent provincial sur l'utilisation de l'outil informatique ;
- les services qui portent sur les demandes d'ajout, de modification ou de suppression de fonctionnalités dans l'environnement informatique d'un agent, les accompagnements sur l'appropriation de cet environnement informatique ou encore l'adaptation de cet environnement ;
- les évolutions de l'environnement qui aboutiront à la mise en place d'un projet.

### Répartition par type d'intervention



#### Chiffres clés du système

950 ordinateurs (fixes et portables)

210 serveurs

80 iPads

135 bornes wifi

209 abonnements de téléphones mobiles

Les déploiements des liaisons spécialisées, de la VoIP, du WiFi, des onduleurs centralisés ainsi que le renouvellement du matériel se poursuivent en fonction des budgets affectés à l'année et des contraintes fonctionnelles.

Le renouvellement du matériel a bénéficié en priorité aux sites distants. Une attention particulière leur a été portée comme l'indique les 224 déplacements qui ont été opérés.

Le besoin en photocopieurs a été révisé et ces

ajustements ont été intégrés dans l'appel d'offres qui a abouti au renouvellement de la moitié des 182 copieurs connectés de la province.

La protection du système informatique est une activité essentielle. En 2018, l'administration a fait l'objet de 632 attaques (trois fois plus qu'en 2017) dont 15 ont été jugées critiques et 146 virus ont été détectés et bloqués.

En termes de dépenses, l'achat ou la location de licences et de logiciels ainsi que leur maintenance ont représenté 116 millions F.CFP, soit plus de 40 % des dépenses totales pour le SI (55 % des dépenses de fonctionnement et 25 % des dépenses d'investissement).

De plus, un investissement de 23,4 millions F.CFP a permis la mise en œuvre du plan de reprise et de sauvegarde informatique en partenariat avec Nord Avenir par l'établissement d'une liaison entre les deux structures.

#### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Equipement informatique	122
e-administration	96
Télécommunication	45
Autres	2
<b>Total budget DSI</b>	<b>266</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>275</i>

Unité : millions F.CFP



## Partie II : L'action opérationnelle

### 1. La santé et les affaires sociales

L'action de la direction des affaires sanitaires et sociales et des problèmes de société (DASSPS) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

#### Finalités

- Améliorer les conditions de vie de la population
- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne

#### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Contribuer à améliorer l'état de santé
- Accompagner les personnes vulnérables
- Contribuer à lutter contre toutes formes d'exclusion

#### Résultats attendus

- Les dépenses de santé sont maîtrisées, leurs augmentations sont contenues
- La carte de l'offre de soins est mieux équilibrée au sein des différents territoires
- L'approche de santé communautaire se développe et les scolaires sont sensibilisés aux comportements favorables à une bonne santé
- L'ensemble des publics vulnérables bénéficie des actions sociales de proximité

L'action de proximité auprès de la population s'appuie sur l'implantation communale des infrastructures et des équipes médico-sociales. Le réseau est formé de 15 centres médico-sociaux (CMS), d'un centre mère-enfants (CME) à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et d'un centre polyvalent (CMP) à Koumac. Seule Pwëbuu (Pouembout), en raison de sa proximité avec Koohnê (Koné), n'en dispose pas. Il existe aussi deux infirmeries localisées à Bondé et à Népwi (Népoui) ouvertes régulièrement.

#### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Aides sociales	5 890
Centres médico-sociaux	554
Prévention	56
<b>Total budget DASS-PS</b>	<b>6 500</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>7 484</i>

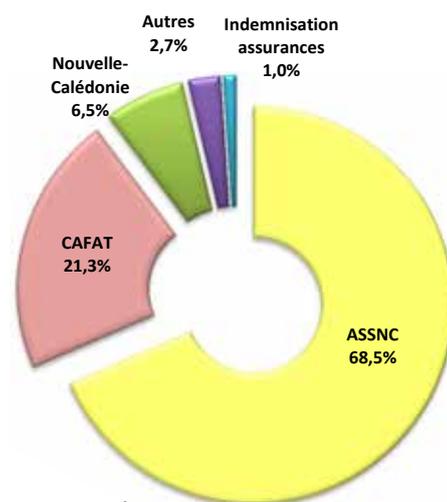
Unité : millions F.CFP

Les dépenses de fonctionnement globales (hors masse salariale) se sont établies à 6,216 milliards F.CFP. Dans le même temps, la province a perçu des recettes spécifiques de fonctionnement de 2,831 milliards F.CFP. Les « dépenses nettes » s'élèvent ainsi à 3,385 milliards F.CFP.

La principale recette est celle versée par l'Agence Sanitaire et Sociale, elle est composée :

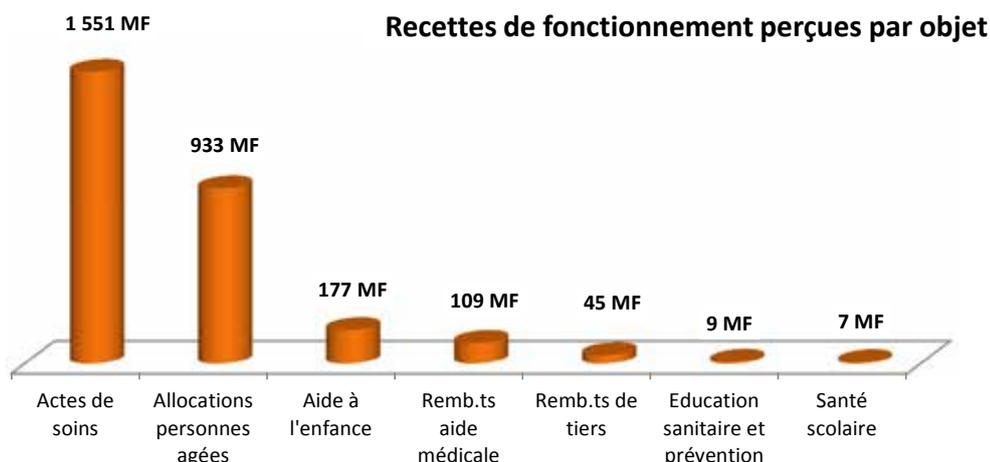
- du co-financement du minimum vieillesse,
- d'une subvention exceptionnelle d'un milliard F.CFP pour concourir au financement des dépenses hospitalières au bénéfice des ressortissants de l'aide médicale.

La seconde recette importante est attendue de la CAFAT pour les soins réalisés en dispensaire au titre du tiers-payant et le recouvrement du tiers payant dans le secteur libéral pour les ressortissants de l'aide médicale B/RUAMM. Elle est suivie du remboursement de la Nouvelle-Calédonie au titre de l'aide à l'enfance.



Origine des recettes

Le paiement d'actes réalisés en dispensaire, par les patients sans couvertures complémentaires ne représente que 30,6 millions F.CFP tandis que 29,3 millions F.CFP ont été enregistrés au titre des recours contre tiers pour des ressortissants de l'aide médicale (indemnités versées par les compagnies d'assurance suite à des accidents).



## Faciliter l'accès aux soins

L'effectif des personnels médico-sociaux est composé de 200 postes, leur nombre est stable sur un an<sup>4</sup>. Hormis les professionnels de l'aide sociale à l'enfance et les éducateurs sanitaires, tous ces agents travaillent en CMS ou pour les CMS.

La répartition du personnel par catégorie est indiquée dans la figure. Les agents techniques administratifs regroupent les femmes de service et les secrétaires régisseurs.

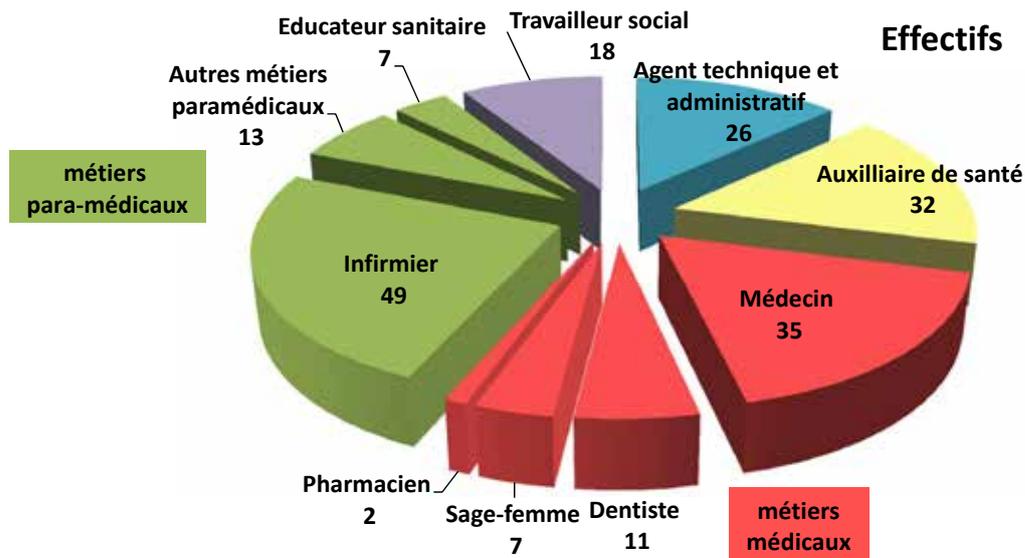


Aménagement de l'équipe du CMS au sein de l'hôpital

<sup>4</sup> Les 198 postes identifiés en 2017 ne comprenaient pas l'infirmier référent tuberculose, ni le manipulateur radio qui ont été réintégrés dans les calculs en 2018, dans le groupe « autres métiers paramédicaux ».

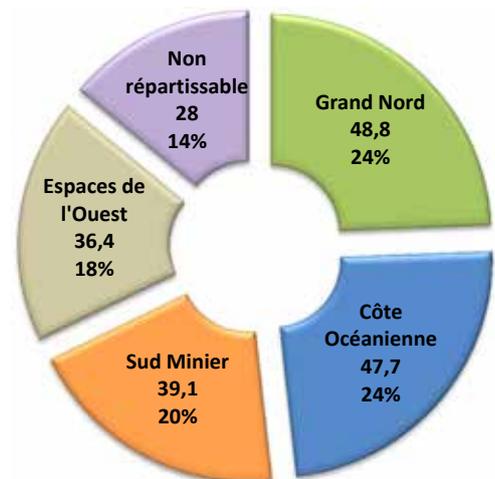


Les auxiliaires de santé sont les assistants dentaires, les ouvriers/ambulanciers et les auxiliaires de vie et de santé. Parmi les médecins, il y a deux médecins spécialistes : un pédiatre et un gynécologue, qui exercent au CME de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Les « autres métiers paramédicaux » sont constitués de trois puéricultrices, de deux orthophonistes et d'un psychomotricien rattachés aux CME et CMP, de deux psychologues de l'aide sociale à l'enfance (ASE), d'une infirmière gériatrique, d'un infirmier référent tuberculose et d'un manipulateur radio ainsi que de deux cadres de santé.



La répartition des équipes par Entité Territoriale Homogène (ETH) est relativement équilibrée et indique une bonne couverture du territoire provincial comme le montre le graphique. La catégorie « non répartitionnable » représente principalement les médecins et infirmiers itinérants qui sont chargés du remplacement des absences et le personnel de l'ASE. Les Espaces de l'Ouest sont moins bien « pourvus » par rapport à la population car c'est l'ETH où l'offre libérale est la plus développée.

### Répartition géographique



L'intégration du CMS de Koohnê (Koné) dans le Pôle Sanitaire du Nord (PSN) est effective depuis l'ouverture au public de celui-ci le 21 novembre 2018. L'équipe avait été dimensionnée en vue de l'intégration au sein du PSN à partir du 1<sup>er</sup> août (date initiale de son ouverture), elle s'est donc retrouvée en sous effectifs à partir de cette date.

C'est pourquoi, à partir du 1<sup>er</sup> août, une convention a formalisé la mise à disposition de personnels du PSN auprès du CMS pour renforcer le service de soins.

La prise en charge des urgences et des soins est désormais réalisée par l'hôpital tandis que le CMS conserve ses missions de santé publique : Protection Maternelle et Infantile (PMI), planning familial, visites en tribus et à domicile, santé scolaire, promotion de la santé et soins dentaires. Cette nouvelle organisation a conduit en particulier à la suppression de trois postes d'infirmier, de deux médecins et d'une secrétaire au CMS.

Le projet provincial de santé publique constitue toujours le fondement du plan d'action mis en œuvre localement dans les dispensaires et couvre la période 2015-2019. Il s'appuie sur les grands axes suivants :

- la pérennisation de l'accès aux soins de proximité des populations ;
- l'intensification de la prévention et la réduction des risques de santé publique ;
- l'optimisation de l'animation du réseau et la fidélisation des agents ;
- le renforcement de la démarche qualité ;
- la capitalisation et la dynamisation des partenariats provinciaux et Pays.

Sa traduction opérationnelle a notamment consisté en 2018 en :

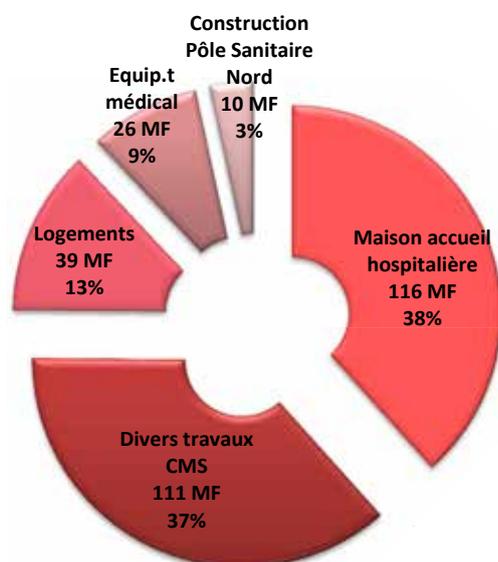
- La mise en place d'organisation d'urgences de secteur afin de pallier aux sous effectifs médicaux ;
- le réajustement du programme d'éducation pour la santé en milieu scolaire ;
- la mise en place de protocoles locaux et d'outils de sécurisation des professionnels de santé en dispensaire ;
- La finalisation du déploiement dans les dispensaires du logiciel Epitarif nouvelle version et la signature des conventions de tiers payant avec les mutuelles (Fonctionnaires, Commerce, Nickel).



Journée porte ouverte du pôle sanitaire Nord

Le déploiement depuis fin 2017 de l'application informatique pour le suivi des actes et leur facturation « Epitarif » a permis de mieux quantifier les activités sanitaires et les régies. Globalement près de 450 000 actes infirmiers et 300 000 actes médicaux ont été réalisés pendant l'année.

### Investissement 2018



Les dépenses d'investissement pour les infrastructures ont été de 302 millions F.CFP dont le détail est présenté dans la figure.

La contribution à la construction du (PSN) correspond au financement du centre de soins externes qui remplace le CMS de Koohné (Koné).

Les travaux de construction de la maison d'accueil hospitalière associée au Pôle Sanitaire du Nord sont terminés. L'amélioration des équipements et des bâtiments de l'ensemble des dispensaires et de leurs logements ont représenté une dépense de 175 millions F.CFP. Les principaux travaux ont porté sur la sécurisation des bâtiments (clôtures, alarmes, caméras), la rénovation des logements de passage à Tuo Cèmuhi (Touho), la mise aux normes électriques du CMS de Waa wi Luu (Houailou) ainsi que l'étude amiante à Dau Ar (Bélep) sur le CMS et les logements.



## La Maison d'Accueil Hospitalière (MAH) provinciale a ouvert ses portes le 21 novembre 2018

Ce centre d'hébergement est situé à côté du Pôle Sanitaire du Nord. Le calendrier de réalisation a été calé sur celui de l'hôpital :

- Etudes en 2013/2014
- Appel d'offres pour les travaux en 2016
- Début de construction en avril 2017
- Achèvement des travaux en octobre 2018.

Le coût total comprenant la maîtrise d'œuvre et tous les équipements se monte à 374 millions F.CFP.

L'établissement se compose de :

- locaux de fonctionnement : accueil du public et espaces communs,
- locaux d'hébergement, soit 16 chambres d'une capacité de 24 lits,
- des aménagements extérieurs, dont la liaison physique et fonctionnelle avec l'hôpital voisin, avec qui la MAH partage le parking.

La DASSPS est chargée de son fonctionnement, le temps de trouver preneur pour externaliser la gestion de l'établissement. L'accueil est ouvert 7 jours sur 7 et un numéro d'urgence est joignable en dehors des horaires de permanence. Des agents de la direction assurent les fonctions d'accueil/réception, les travaux d'entretien et l'achat des fournitures tandis que l'entretien des bâtiments et la surveillance sont confiés à un prestataire. La tarification de la MAH a été adoptée par délibération n° 2018-318/APN du 20/12/2018.

Un premier bilan de la fréquentation a été dressé pour la période du 21 novembre 2018 au 12 février 2019 :

- ▶ 57 personnes ont été accueillies, 35 patients et 22 accompagnateurs
- ▶ Pour un total de 279 nuitées avec une durée de un jour à quatorze jours
- ▶ Les séjours pour raison de maternité sont les plus nombreux (54 %)
- ▶ En termes de couverture sociale, 50 bénéficiaires relèvent de l'aide médicale



Ouverture de la maison d'accueil hospitalière

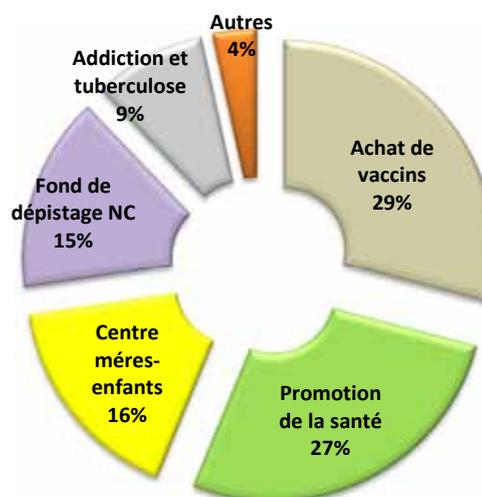
## Préserver la santé



Promotion des produits locaux dans l'alimentation par un groupe de femmes de Pweevo (Pouébo), lors du salon du tourisme au Centre Culturel Tjibaou avec le soutien de l'éducatrice sanitaire

Les dépenses globales ciblées pour la prévention (hors personnel) ont représenté 0,9 % des dépenses totales de la direction. Elles se répartissent selon les précisions du graphique.

### Ventilation des dépenses de prévention



L'achat de vaccins est ajusté depuis 2016 suite à la mise en place du nouveau calendrier vaccinal calédonien. Ces vaccins sont utilisés principalement par les centres médico-sociaux dans le cadre de la protection maternelle et infantile ainsi qu'en milieu scolaire dans le but d'obtenir un taux de couverture vaccinale satisfaisant.

La province contribue au fonds de dépistage de la Nouvelle-Calédonie qui organise des campagnes de lutte contre le cancer du sein (mammographie), la tuberculose, le SIDA et le cancer du col de l'utérus.

Les actions de promotion de la santé sont mises en œuvre en particulier par l'équipe des sept éducateurs sanitaires et leur responsable. L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC) est partenaire de certaines d'entre-elles.

**L'éducation pour la santé** bénéficie de supports pédagogiques créés à cet effet et elle fait également appel à des troupes de théâtre. Les enfants constituent la cible prioritaire des programmes de prévention mis en œuvre. Chaque niveau scolaire, de la maternelle à la terminale, bénéficie



Journée du diabète en novembre



Séance d'exercice physique pendant la journée du diabète

d'une intervention sur un thème (alimentation, addiction, hygiène, violence, etc.). Près de 11 000 enfants sont sensibilisés chaque année.

Certains thèmes de l'éducation en milieu scolaire sont repris dans les actions de santé communautaire. L'alimentation, les maladies de surcharge pondérale et les addictions sont les plus fréquents.

Enfin des manifestations à résonance nationale ou mondiale sont relayées

annuellement en province Nord, ce sont la journée du diabète, la journée sans tabac et la semaine de l'allaitement maternel.

**La santé scolaire** a pour objectif le dépistage précoce de problèmes médicaux. Un niveau de classe sur deux bénéficie d'une visite systématique : moyenne section de maternelle, CP, CE2 et CM2. Les points vérifiés sont la biométrie, la vaccination, l'hygiène bucco-dentaire ainsi que les éventuels problèmes ORL et ophtalmologiques. 3 000 enfants sont vus chaque année. En intégrant le coût du personnel, la dépense provinciale dédiée représente plus de 40 millions F.CFP.

**La Prévention Maternelle et Infantile (PMI)** assure un suivi médical des femmes enceintes, des bébés et des jeunes enfants jusqu'à 6 ans. Au total, plus de 10 000 passages d'enfants sont comptabilisés chaque année. C'est la vocation du centre mère-enfant en relais avec l'ensemble des quinze CMS. La mise en place d'un référent infirmier PMI dans chaque CMS permet d'améliorer les pratiques.

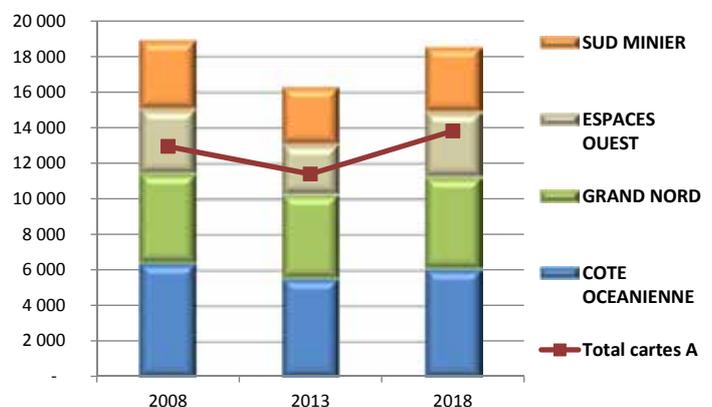
## ❖ Gérer l'aide médicale

**L'Aide Médicale Nord (AMN)** a été mise en place pour assurer aux plus démunis un accès à l'ensemble des soins.

18 663 personnes<sup>5</sup> en ont bénéficié en 2018, l'augmentation est de 3,9 % sur un an. La hausse est liée aux titulaires de la « carte A » (+5,6 %) au nombre de 13 820 tandis que les « cartes B » ont légèrement diminué (-0,5 %) avec 4 843 titulaires. Les « cartes B » bénéficient aussi d'une couverture CAFAT. Cette évolution est à mettre en regard du ralentissement économique global.

Le graphique présente l'évolution quinquennale depuis 2008 du nombre de

Population bénéficiaire de l'aide médicale



<sup>5</sup> Moyenne annuelle

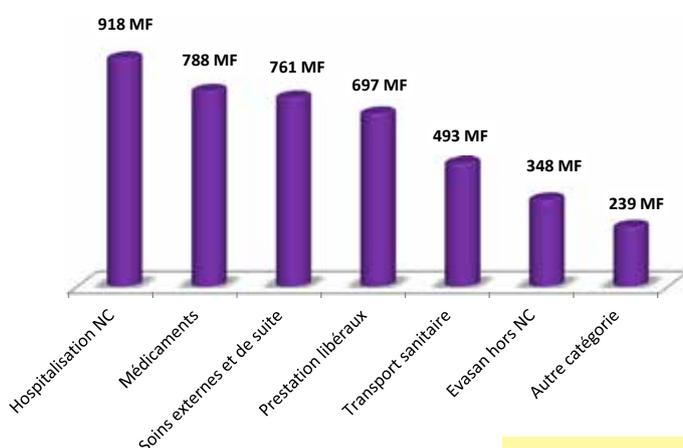
personnes bénéficiaires par ETH et de ceux (cartes A) qui sont totalement dépendants de la province pour leur couverture sociale.

Le service de proximité pour le montage des dossiers et le renouvellement des demandes était constitué de :

- permanence d'un jour ou deux par semaine par des agents provinciaux, c'est le cas dans cinq communes (Canala, Pwărăiriwâ (Ponérihouen), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Hienghène et Pum (Poum) ;
- guichet unique des aides sociales tenu par des agents municipaux dans les douze autres communes.

Les dossiers sont ensuite traités par les agents chargés de l'admission qui délivrent les cartes. Le service assure également l'information des prestataires qui les interrogent sur les droits de leurs patients.

Répartition des dépenses d'aide médicale



La prise en charge des bénéficiaires de l'aide médicale s'effectue dans les dispensaires où les soins sont effectués « gratuitement » et par les établissements publics et prestataires agréés. Les dépenses globales d'aide médicale ont été de 4,24 milliards FCFP. Ce montant est en diminution de 17 % sur un an.

La répartition par poste de dépense est indiquée dans la figure. Par rapport à 2017, il est observé que :

- Les dépenses auprès des hôpitaux restent le premier poste mais elles ont été divisées par deux (- 54 %). C'est le résultat de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), due aux hôpitaux, de 1,4 milliard F.CFP à la suite de la modification de la clé de répartition de son financement entre le RUAMM et les provinces. La part des provinces a été ramenée de 20 % à 8 %.
- Les autres postes sont en augmentation. Cette augmentation est élevée pour les soins externes

Poste ou catégorie de tiers	Dépenses 2018	Evolution 2017	% dépenses totales
CHT (DGF)	556 MF	-58%	13%
Pharmacie P. Nord	474 MF	5%	11%
Ambulance P. Nord	322 MF	7%	8%
Evasan Australie (CAFAT)	279 MF	29%	7%
CHN	277 MF	-14%	7%
CHT	259 MF	30%	6%
Infirmier	251 MF	1%	6%
CHN (DGF)	222 MF	-44%	5%
Dialyse	214 MF	-9%	5%
Centre de rééducation	189 MF	143%	4%
Transports d'urgence (CAFAT)	153 MF	2%	4%
Kinésithérapeute	130 MF	-4%	3%
Appareillage	123 MF	-1%	3%
Médecin spécialiste	121 MF	2%	3%
Dentiste	109 MF	28%	3%



## Le Pôle Sanitaire du Nord a ouvert ses portes le 21 novembre 2018



Entrée principale

Le PSN est le troisième hôpital de l'établissement Centre Hospitalier du Nord ou CHN qui comprenait déjà celui de Koumac et celui de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Sa finalité est d'améliorer la prise en charge sanitaire de la population en couvrant 70 % à 80 % des besoins hospitaliers courants. La décision de principe d'implanter un hôpital à Koohnê (Koné) a été prise en juillet 2007. Les travaux ont démarré en juin 2015 pour une livraison en mai 2018. Après une phase de marche à blanc, l'ouverture prévue initialement le 1<sup>er</sup> août a été décalée en novembre.



Hall d'accueil

Le PSN comprend :

- Un plateau technique moderne : une antenne SMUR, un bloc opératoire avec 4 salles d'intervention, un laboratoire d'analyse, un service d'imagerie, etc.
- L'hospitalisation grâce à 20 lits de médecine, 20 lits de chirurgie, 12 lits d'obstétrique et 5 places d'hôpital de jour.
- Un plateau de consultation mutualisé entre le CHN, le CHS, le CMS de Koohnê (Koné) et l'ASSNC.

Le coût de construction est établi à 6,690 milliards F.CFP (ce montant n'intègre pas les équipements) financés par plusieurs partenaires financiers. La province Nord a aussi cédé gracieusement le terrain d'une surface de 4 hectares.

### Plan de financement (millions F.CFP)

<b>ASSNC</b>	3 739	56%
<b>CHN</b>	1 780	27%
<b>Etat</b>	897	13%
<b>PN</b>	274	4%

Les effectifs projetés à l'ouverture pour faire fonctionner le PSN sont de 185 personnes : 29 personnels médicaux, 111 personnel soignants non médicaux, 25 pour les services logistique et technique et 20 pour l'administration.

et de suite (+ 21 %) et pour les Evasan hors de la Nouvelle-Calédonie (+ 23 %). Elle est faible pour les médicaments (+ 1%), les prestations des libéraux (+ 3%) et les transports sanitaires (ambulances et urgences financés par la CAFAT) à hauteur de 4 %.

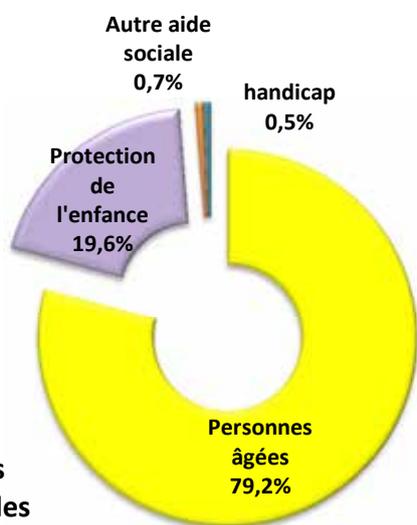
L'analyse plus précise permet de présenter les principaux bénéficiaires des dépenses. Le tableau précédent établit la liste de ceux pour lesquels les dépenses ont été supérieures à 100 millions F.CFP en 2018 ainsi que l'évolution par rapport à l'année précédente.

De nouveaux agréments ont été prononcés cette année pour un kinésithérapeute, un orthophoniste, un médecin généraliste (non pourvu finalement) et cinq sociétés d'ambulance. A l'inverse, la pharmacie de Pweevo (Pouébo) a cessé son activité.

Dans le **cadre de la maîtrise des dépenses**, le contrôle des dépenses en matière d'aide médicale se poursuit concernant plusieurs secteurs : la pharmacie, le centre de soins, de suite et de réadaptation du médipôle et son articulation avec le pôle de médecine polyvalente ré-adaptative de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), la kinésithérapie, les ambulances et les dispositifs d'ententes préalables (matériel médical, compléments alimentaires, certains soins spécialisés et certaines admissions en centre d'hébergement).



Cérémonie d'ouverture du colloque sur les incivilités le 23 avril



Dépenses aides sociales

Les principaux dispositifs mis en œuvre sont les allocations, les placements et les secours immédiats et exceptionnels (SIE) comme cela est indiqué dans le tableau.

## Accompagner les personnes vulnérables

Les **dépenses d'aides sociales**, hors aide médicale, ont représenté un coût total de 1,64 milliard F.CFP (- 3,7 % depuis 2017) selon la répartition indiquée dans la figure. Les dépenses en faveur des personnes âgées en représentent la part la plus importante avec 1,3 milliard F.CFP et elles sont en légère augmentation (+ 1,3 %). Les dépenses en faveur de l'aide à l'enfance ont par contre diminué de 13,7 %.

Type d'accompagnement	Part relative
Allocations personnes âgées	76%
Placement de mineurs	18%
Placement de personnes âgées	3%
SIE	1%
Autre dispositif	2%

<sup>6</sup> CRHD : Commission de Reconnaissance Handicap et Dépendance  
CEJH : Commission d'Evaluation des Jeunes en situation de Handicap  
CCEP : Commission de Circonscription d'Education Primaire



Maison d'accueil hospitalière: chambres

Les SIE ont fait l'objet de 197 décisions et ils se sont élevés à 10,5 millions F.CFP payés au bénéfice 94 personnes, toutes catégories de bénéficiaires confondues.

Dans les situations les plus difficiles, la prise en charge sociale d'une personne s'effectue au sein de structures agréées. Cette structure peut être un établissement ou le domicile d'une famille tierce.

**L'action sociale est mise en œuvre par les assistants** du service social qui exercent une mission généraliste de service public auprès des populations en difficulté, en s'appuyant sur l'ensemble des dispositifs institutionnels et associatifs existants. Cette action s'inscrit dans une perspective de prévention sanitaire et sociale.

Les assistants sociaux de secteur ont une action globale qui prend en compte tous les problèmes rencontrés en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse, de personnes âgées et handicapées ou encore d'action sociale générale en faveur des plus démunis. Ils exercent des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation, d'évaluation, de médiation et d'accompagnement social. Une partie des rendez-vous a lieu à domicile mais la grande majorité est réalisée au bureau. Le service de l'aide sociale réalise en particulier des enquêtes pour le compte des services provinciaux (enfance en danger, habitat, etc.) ou de la Nouvelle-Calédonie (application du dispositif handicap et dépendance)<sup>6</sup>.



Pôle sanitaire Nord : jardin intérieur

<sup>7</sup> La grille AGGIR : Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources est un outil permettant l'évaluation de la perte d'autonomie

Le dispositif « minimum vieillesse » instauré en 2012 et cofinancé par la province Nord et la Nouvelle-Calédonie comptait 1 631 bénéficiaires en fin d'année 2018 (1 663 en 2017), ce qui représente 30 % de la population de plus de 60 ans. Leur répartition géographique précisée dans le tableau montre la prédominance de la Côte Océanienne puis du Grand Nord.

ETH	Nombre au 31/12/2018	Part relative
Côte Océanienne	622	38%
Grand Nord	444	27%
Sud Minier	284	17%
Espaces de l'Ouest	281	17%
Total	1 631	

Les services provinciaux assurent aussi le travail de proximité auprès **des personnes à autonomie réduite** et constituent le relais avec les services de la Nouvelle-Calédonie pour que ces personnes obtiennent l'accès à leurs droits sociaux. Les aides sont ensuite financièrement prises en charge par la Nouvelle-Calédonie, conformément à la Loi du Pays sur le handicap et la dépendance. Néanmoins, la province Nord finance les prestations pour les situations nécessitant une prise en charge urgente, dans l'attente de l'instruction des dossiers par la CRHD comme les placements en structures d'accueil et les aides à domicile. 30 personnes sont ainsi accueillies en famille d'accueil ou en institution en 2018.

Par ailleurs, l'infirmière gérontologique assure le suivi des personnes âgées de la côte Est (de Hienghène à Waa wi Luu (Houailou)). En 2018, 1 207 personnes ont pu bénéficier de ce suivi. Leur nombre a connu une augmentation importante (1 100 en 2017). Les consultations se font à domicile lorsque leur dépendance ou leur éloignement de l'hôpital de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) l'impose. La plupart des personnes suivies sont évaluées entre le GIR<sup>7</sup> 2 et le GIR 4, dont 60 % GIR4 (Leur dépendance est partielle, l'autonomie locomotrice nécessite une aide pour tous les transferts et l'autonomie mentale est conservée).

L'accompagnement des familles d'accueil des enfants ou adultes handicapés est également effectué. La province Nord compte 4 correspondants scolaires spécialisés et 3 familles d'accueil agréées personnes âgées / personnes handicapées.

L'accompagnement des structures d'accueil de la petite enfance vise à diversifier les modes de garde en assurant la sécurité des enfants. Deux nouveaux agréments ont été accordés (une crèche/garderie et un accueil à domicile) et deux ont été refusés. Une nouvelle formation d'assistante maternelle a été organisée à Tuo Cèmuhi (Touho), les cinq stagiaires ont validés leur formation.



Colloque sur les incivilités du 23 avril

**L'aide sociale à l'enfance (ASE)** agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge. Toutes les informations signalantes sont portées à la connaissance du service où une cellule de traitement conduit une évaluation approfondie. Une orientation est ensuite proposée à la commission « aide sociale à l'enfance », qui se réunit deux fois par mois et décide des mesures d'accompagnement adéquates prises au cas par cas.

Le schéma d'intervention est divisé en deux.



Chiffres clés 2018 de l'ASE	Nombre	Observations
Signalements	185	Pour 205 mineurs
Enfants bénéficiant d'une aide éducative à domicile	168	Durée de 16 mois
Placement judiciaire en famille	43	14 900 journées-enfant
Placement administratif en famille	22	
Placement judiciaire en établissement	26	6 500 journées-enfant
Placement administratif en établissement	4	
Contrat jeunes majeurs	11	

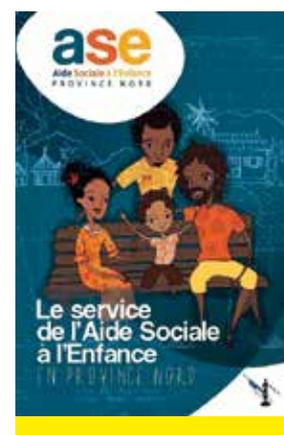
- L'action éducative en milieu ouvert : La province Nord mandate l'Association de Protection Enfance et Jeunesse (APEJ) afin que leurs travailleurs sociaux apportent une aide éducative à domicile aux parents en difficulté dans l'exercice de leur fonction éducative.
- Le placement qui peut s'effectuer dans des familles d'accueil ou en établissement. La maison de l'enfance de la côte Ouest (MECO) à Kohné (Koné) est désormais le seul établissement agréé dans le Nord.

Les décisions administratives sont prises par la province Nord et constituent le volet prévention. A contrario, la protection judiciaire est décidée par le juge pour enfants. Depuis 2017, une assistante sociale est dédiée aux enquêtes sociales demandées par le tribunal. En 2018, elle a réalisé 63 enquêtes concernant 84 mineurs.

Au total, 262 mineurs ont été suivis par l'ASE en 2018.

Les services provinciaux ont participé aux commissions du conseil calédonien de la famille créé par le gouvernement (personnes âgées, petite enfance et protection de l'enfance). Un projet de loi du pays relative aux établissements d'accueil de la petite enfance a notamment été élaboré, proposant la réforme du texte en vigueur datant de 1961.

La mise en œuvre des actions sanitaires et sociales provinciales s'appuie aussi sur un réseau d'acteurs associatifs.



Dépliant d'information du service de l'aide à l'enfance

Associations partenaires	Autres associations soutenues <sup>8</sup>
Prendre un enfant par la main	Fédération Alliage
Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence en province Nord	Collectif handicaps
Association pour la protection de l'enfance et de la jeunesse (APEJ)	La Croix Rouge de Nouvelle-Calédonie
Pacifique et Compagnie	Association l'Accueil
Association de Coopération Sociale et Médico-sociale du CHS - point écoute	Aide Volontaire Aux Evacués Calédoniens
RAPSA	Comité Régional de l'Entrainement Physique dans le Monde Moderne
Naitre en Nouvelle-Calédonie	Secours Catholique
	Société St Vincent de Paul

<sup>8</sup> Celles ayant bénéficié du versement d'un financement supérieur ou égal à 500 000 F.CFP

## 2. L'aménagement et le foncier

L'action de la direction de l'aménagement et du foncier (DAF) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement
- Améliorer les conditions de vie de la population

### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Structurer le pôle urbain VKP
- Améliorer l'accès à un logement décent
- Sauvegarder l'environnement naturel

### Résultats attendus

- Les aérodomes et ouvrages maritimes sont en bon état et leur usage se développe
- Les infrastructures routières sont en bon état et leur usage se développe
- La surface du territoire provincial couverte par des outils de planification de l'espace progresse
- 1000 logements aidés sont construits et/ou initiés entre 2017 et 2021
- Les transports maritimes et terrestres provinciaux sont optimisés
- La ressource en eau dans les bassins versants sensibles est mieux gérée pour un usage partagé

La direction de l'aménagement et du foncier est l'opérateur provincial principal de l'aménagement du territoire.

Son action s'appuie sur des services centraux et sur quatre subdivisions à raison d'une par ETH : Canala (dont le secteur de Waa wi Luu (Houailou)), Tuo Cèmuhi (Touho), Koumac (dont le secteur Pweevo (Pouébo)) et Koohné (Koné).

### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Habitat	969
Infrastructures routières	640
Aides aux communes	413
Aides aux transports	228
Autres (topographie, bâtiments, etc.)	124
Infrastructures portuaires/ aéroportuaires	120
Entretien des cours d'eau	48
<b>Total budget DAF</b>	<b>2 542</b>
	<i>Rappel 2016</i>
	4 856

Unité : millions F.CFP



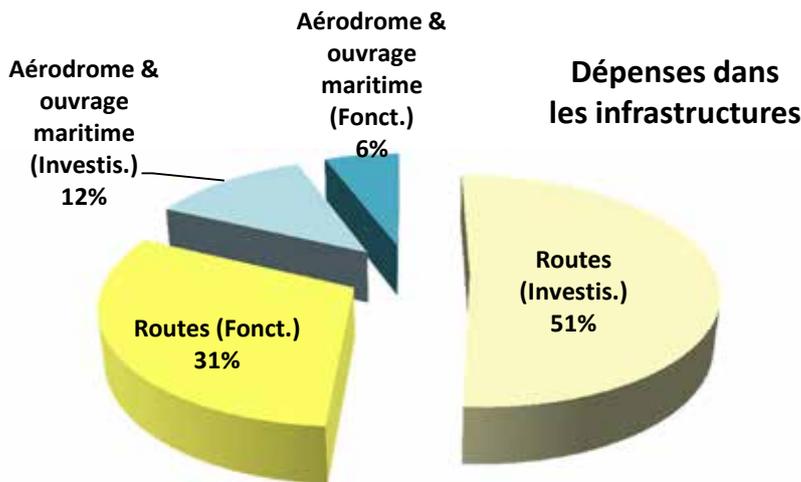
## Favoriser la mobilité de la population

### > Construire et gérer les infrastructures

La province assure la construction, l'amélioration ainsi que l'entretien courant des 445 kilomètres du réseau routier provincial, des quatre aérodomes provinciaux et de divers ouvrages maritimes. En outre, les services réalisent l'entretien du réseau territorial pour le compte de la Nouvelle-Calédonie ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes pour certaines routes : création de nouvelles voies structurantes sur VKP, liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen).



Inauguration de la route du col d'Amos



Les dépenses totales pour ces infrastructures se sont élevées en 2018 à 760 millions F.CFP, soit une nette diminution par rapport à l'année précédente, dont 82 % pour les routes. Les dépenses de fonctionnement couvrent l'entretien courant, c'est-à-dire les enduits d'usure, le fauchage, la signalisation horizontale et verticale et les points à temps. Les dépenses d'investissement portent sur les travaux de réhabilitation ou de renforcement de chaussée et la construction d'ouvrages.

Principales dépenses en millions F.CFP	Rénovation et amélioration	Entretien	% par route
Liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen)	250	0	39%
RPN 10	144	49	30%
RPN 3	40	38	12%
RPN 2	7	49	9%
RPN 7	4	31	5%
RPN 1	13	12	4%
AUTRE	5	3	1%
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>182</b>	

Les chantiers de grande taille conduits cette année sont :

- La fin de construction du pont de Grand Ko Cèi Goon (Kokingone) et de l'ouvrage de Waguyon à Hienghène qui ont été inaugurés ;
- La première tranche de voirie à Bwapanu (Kaala-Gomen) pour la liaison Hienghène/ Bwapanu (Kaala-Gomen),
- Le revêtement du col de Petchekara ;
- La route de chantier du futur centre de détention à Koohnê (Koné) construite en régie. D'une longueur de 1 800 mètres, elle relie le rond-point de la route tangentielle au site. Elle emprunte le tracé réservé pour la route de contournement de Pwëbuu (Pouembout).



Pont de Grand Ko Cèi Goon (Kokingone) à Tuo Cèmuhi (Touho)

En termes d'étude, l'Avant-Projet Détaillé pour freiner l'érosion de la corniche de la Ouaième et protéger la RPN 7, ainsi celui du pont de None ont été réalisées.

Les campagnes 2017/2018 de comptage du trafic routier se sont achevées avec des mesures sur la RPN 10.

Sur la RT1, la subdivision DAF a assuré la maîtrise d'œuvre des travaux de renforcement de chaussée au nord du rond-point de la province à Koohnê (Koné). Il faut noter que les marchés relatifs aux routes territoriales sont directement pris en charge par la Nouvelle-Calédonie.

Dans le domaine portuaire, aucun chantier notable n'est à souligner. Toutefois, la collectivité a contribué au financement de la construction du nouveau quai d'Esao à Lifou, opération prévue dans le cadre du contrat de développement inter-collectivité pour améliorer l'accueil des croisiéristes. Un projet est également prévu à Pum (Poum).

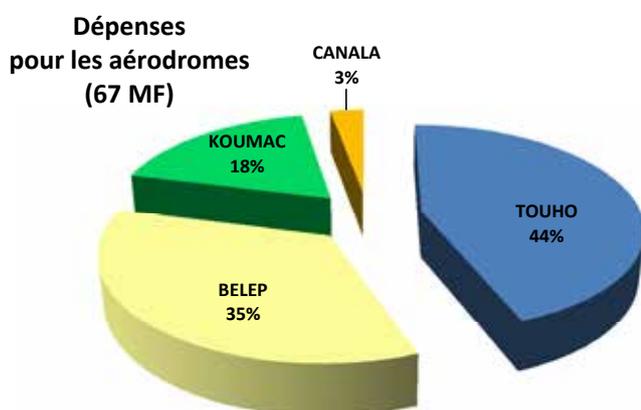
La mission de suivi des quatre aérodromes provinciaux consiste à mettre les moyens nécessaires à un usage conforme à la réglementation sur la circulation aérienne.

Les travaux les plus importants ont été effectués à Tuo Cèmuhi (Touho) avec la rénovation complète de la tour de contrôle et la mise aux normes des installations techniques. L'audit du

service Service AFIS<sup>9</sup> a permis de renouveler la certification « prestataires de services de la navigation aérienne » ou PSNA pour une durée de 2 ans.

A Dau Ar (Bélep), un nouvel équipement de radiobalise a été acquis sans toutefois avoir pu être installé en 2018. L'étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle piste ou l'extension de l'actuelle a été rendue par la direction de l'aviation civile. Elle propose 5 scénarios.

A Koumac, un audit SSLIA<sup>10</sup> a été réalisé en novembre.



<sup>9</sup> AFIS : Aéroport Flight Information Service (tour de contrôle)

<sup>10</sup> SSLIA: Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs



**L'objectif prioritaire reste d'assurer la continuité territoriale avec Dau Ar (Bélep) et les îlots du Nord**

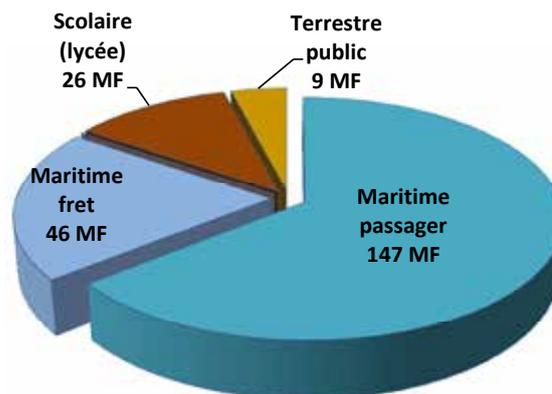
### > Soutenir les transports collectifs

Pour favoriser la mobilité des populations, la collectivité finance certains transports publics. La répartition par catégorie des 228 millions F.CFP dépensés au cours de l'année est indiquée dans le graphique.

Pour cela, la collectivité organise les lignes maritimes régulières pour le transport des personnes et du fret. Une barge provinciale, la « Belema Nenema » et un catamaran privé d'une capacité de 120 places, le « Seabreeze », y sont actuellement consacrés. Les bateaux sont exploités par le même armateur.

Les dépenses pour la desserte maritime de Dau Ar (Bélep) se décomposent en trois catégories : le marché de transport de passagers (146 millions F.CFP), le marché du fret (38 millions F.CFP) ainsi que l'entretien de la barge et de ses équipements (8 millions F.CFP).

Le comité de suivi composé des communes de Dau Ar (Bèlep), Pum (Poum) et Koumac, de la province Nord et de l'armateur continue à se réunir trimestriellement pour suivre le déroulement du plan d'actions de manière concertée entre les acteurs de la desserte.



**Aides au transport 2018**

Desserte de Bèlep	Nbre de rotations	Transport effectué
Passagers	112	9 567 passagers
Fret (barge uniquement)	38	2 450 m <sup>3</sup> (vrac et palettes) 1329 fûts de carburant

La fréquentation de passagers est en légère diminution de 4 % par rapport à 2017. 102 rotations du navire sont effectuées dans le cadre du marché provincial, les autres le sont dans le cadre des transports scolaires communaux.

La réduction du fret est plus marquée : -15 % pour les palettes et le vrac ainsi que pour le carburant. La mise en place par Enercal d'un nouveau groupe électrogène pour alimenter l'île explique cette dernière évolution.

#### **Le soutien en matière de transport terrestre se décline en :**

- L'organisation et le cofinancement de la desserte des lycées. Une adaptation du réseau de bus a été opérée par la séparation des lignes destinées au lycée Michel Rocard de Pwëbuu (Pouembout) des lignes rejoignant la côte Est. 460 lycéens ont été transportés cette année (+10% /2017). Les contrôles des prestations de transport sur l'ensemble du réseau ont été renforcés.
- Le versement d'une participation au Syndicat Mixte des Transports Interurbains (SMTI) dans le cadre du réseau RAI.

Par ailleurs, la collectivité a décidé de ne plus contribuer au financement de la compagnie aérienne Air Calédonie pour l'exploitation des lignes de Koumac, Tuo Cèmuhi (Touho) et Dau Ar (Bèlep) car la compétence du transport appartient à la Nouvelle-Calédonie.



Barge chargée au départ de Pum (Poum)

## ❖ Mettre en œuvre les règles d'urbanisme et planifier l'aménagement des territoires

**L'application des droits des sols** est gérée par la province sur les 17 communes de son territoire. 658 nouvelles demandes d'urbanisme ont été déposées pour instruction, 584 autorisations ont été délivrées. Ce nombre est en augmentation par rapport à 2017. La hausse est particulièrement importante pour les divisions foncières (+ 42 %) et les permis de construire (+ 20%). La déclaration préalable, mise en place par la nouvelle réglementation depuis 2017, a connu un bond avec un doublement des demandes déposées et délivrées.

Dossiers par catégorie	Demandes déposées	Demandes délivrées
<b>Note d'urbanisme</b>	304	300
<b>Permis de construire</b>	175	139
<b>Division foncière</b>	125	108
<b>Déclaration préalable</b>	48	32
<b>Permis de lotir</b>	5	4
<b>Installation publicitaire</b>	1	1
<b>Total 2018</b>	<b>658</b>	<b>584</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>655</i>	<i>538</i>

L'ETH des Espaces de l'Ouest représente 60 % des permis accordés.

Les autorisations renseignent en particulier sur la dynamique du logement. Le nombre de logements autorisés a augmenté dans une proportion plus grande que celle des permis. C'est un redressement par rapport à l'évolution observée en 2017. Ce sont à la fois les particuliers et les promoteurs qui ont soutenu la dynamique.



Permis de construire	2017	2018	Evolution
Nbre délivrés pour logement	73	100	+ 37%
Logements correspondants, dont	111	163	+ 47%
<i>Particulier</i>	71	82	+ 15%
<i>Promoteur privé</i>	22	53	+ 141%
<i>Bailleur social</i>	18	18	0%
<i>Administration</i>	0	0	-

Cinq des huit communes<sup>11</sup> qui ont adopté la **Taxe Communale d'Aménagement** (TCA) ont perçu des recettes. La mise à la liquidation de la TCA a représenté 40 millions F.CFP, soit 66 % de plus qu'en 2017. Les deux communes de Pwëbuu (Pouembout) et de Vook (Voh) représentent les deux-tiers de cette somme.

Les communes sont maîtres d'ouvrage de la réalisation de leur **Plan d'Urbanisme Directeur** (PUD) et elles bénéficient de l'accompagnement technique de la collectivité. La province approuve les documents par délibération à la fin du processus. Les PUD de Nèkô (Poya), Koohnê (Koné) et Pwëbuu (Pouembout) ont été approuvés au cours de l'année. Par ailleurs celui de Canala est entré en révision tandis qu'une modification simplifiée du PUD de Nèkô (Poya) est engagée.

Le schéma de déplacement en modes doux sur la zone Koohnê (Koné)-Pwëbuu (Pouembout) a été élaboré avec un cofinancement de l'Agence Calédonienne de l'Energie. Des ateliers et des enquêtes ont été mis en œuvre. Ils ont permis un travail transversal et concerté avec les directions provinciales concernées, les deux communes et une association de protection de l'environnement.

Commune	Etat à fin 2018
Koumac, Vook (Voh), Koohnê (Koné), Pwëbuu (Pouembout), Ponérihouen (Pwărăiriwâ), Kaa Wi Paa (Kouaoua)	Approbation
Poya (Néko)	Modification
Bwapanu (Kaala-Gomen), Canala	Révision



Lotissement Gou Më Wëë

<sup>11</sup> Il s'agit de (Nèkô (Poya), Pwëbuu (Pouembout), Koohnê (Koné), Vook (Voh), Koumac et Pum (Poum), Kaa Wi Paa (Kouaoua), Pwărăiriwâ (Ponérihouen).

### Les nouvelles règles encadrant les plans d'urbanisme directeurs (PUD) ont été votées par délibération 115-2018/APN du 22/06/18

L'objet de cette réforme est de respecter les principes directeurs contenus dans le Code de l'Urbanisme de la Nouvelle-Calédonie (CUNC) et la délibération portant sur les procédures simplifiées d'évolution du PUD.

La délibération provinciale détermine :

- les procédures d'élaboration et d'évolution des PUD ;
- le contenu précis des pièces constitutives des PUD.

Les principales modifications sont :

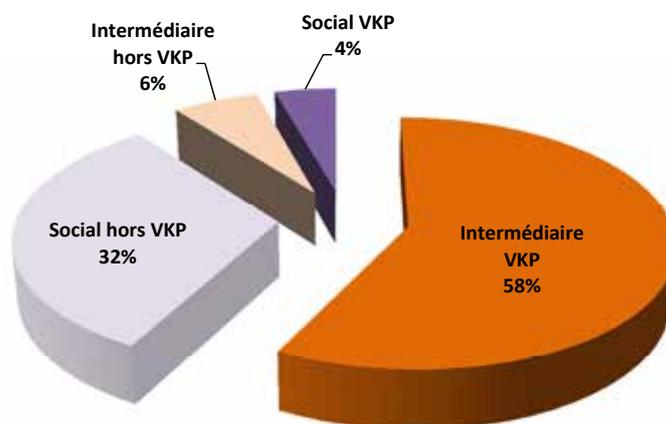
- le lancement de la procédure d'élaboration/révision et de modification d'un PUD dont la décision est prise par la commune ;
- la phase de concertation administrative est initiée par la province tandis que la concertation publique est initiée par la commune. Cette procédure permet une plus large information des organismes publics et des administrés sur l'avancement du PUD durant toute sa phase d'étude ;
- la procédure d'enquête publique propre aux procédures d'urbanisme a été retirée du code de l'environnement pour être inscrite dans le code de l'urbanisme ;
- l'examen des dossiers relevant de l'urbanisme commercial sera fait par une commission ad hoc en lieu et place du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Nord (CAUPN).

### ■ ■ ■ Mettre en œuvre les aides à l'habitat

La mise en œuvre de la politique de logement est fondée sur le code de l'habitat adopté en 2011 et ajusté à plusieurs reprises au fil des années pour mieux répondre aux besoins.

La dépense d'investissement 2018 en faveur du logement s'est établie à 969 millions FCFP. Le graphique en précise la répartition en fonction des programmes et montre la prépondérance de l'habitat intermédiaire sur VKP.

Dans le cadre de la mise en place de nouvelles modalités administratives, l'association Renouveau TEASOA a été retenue comme opérateur de l'habitat aidé suite à l'appel d'offres lancé pour la gestion des opérations. Le marché porte sur la réalisation de 150 logements des programmes 2018 et 2019. Un délai d'exécution de deux ans pour chaque programme annuel a été fixé dans le marché.



Répartition des dépenses par objet

Deux commissions des aides à l'habitat se sont tenues pour examiner de nouvelles demandes ou modifier des dossiers antérieurs.

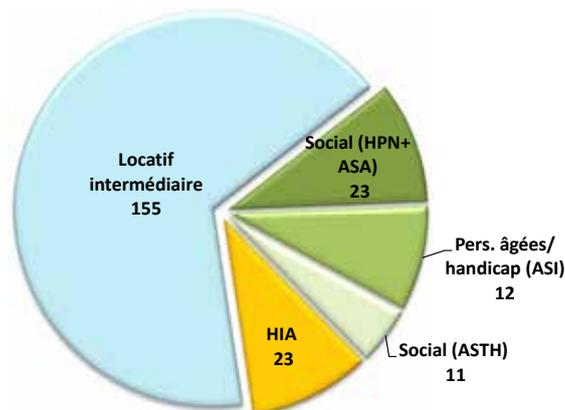


### Réalisations 2018

La production totale de logements aidés, réceptionnés au cours de l'année 2018 est de 232, soit un nombre très supérieur à celui de l'an dernier (168).

La location est prédominante avec 155 logements. Ils correspondent à la livraison totale ou partielle de plusieurs opérations de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) et du Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH), dont la taille est importante : le lotissement Gou Mê Wêê sur foncier coutumier (livraison de 108 maisons sur 115) et les résidences « Natira » et « Nâ Aupâtâ » respectivement de 39 et 18 logements. Tous ces nouveaux logements mis sur le marché locatif sont situés à Koohnê (Koné).

D'autre part, une nouvelle opération de la SIC pour la réalisation de 22 logements à Koumac a obtenu la garantie d'emprunt de la province, en complément d'une subvention accordée précédemment.



En revanche, avec 61 logements en 2018, la production en accession à la propriété est en net retrait (147 en 2017). Selon les programmes, le coût des projets ainsi que le niveau d'intervention de la province sont très variables puisque les situations individuelles sont différentes. Les 61 logements représentent une valeur de travaux d'environ 580 millions F.CFP qui ont bénéficié de 65 % de subvention en moyenne. Le détail est indiqué dans le tableau.

Réceptions 2018 <sup>12</sup>	Nombre	Coût global des projets	Coût moyen	Subvention globale PN	Taux aide moyen
HPN	23	221 MF	10 MF	200 MF	91%
ASI	20	135 MF	7 MF	134 MF	99%
ASTH	11	65 MF	6 MF	17 MF	26%
HIA	7	158 MF	23 MF	22 MF	14%
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>579 MF</b>	<b>9 MF</b>	<b>374 MF</b>	<b>65%</b>



Résidence Natira de la SIC à Koohnê (Koné)

La mise en place d'un système d'informations géographiques (SIG) dédié à l'habitat aidé a été lancée. En identifiant par une enquête de terrain toutes les réalisations passées, il vise aussi le contrôle et le suivi du respect des clauses du code de l'habitat aidé par les bénéficiaires. Pwëbuu (Pouembout) et Pum (Poum) sont les deux communes retenues à titre pilote.

<sup>12</sup> HPN = Habitat Province Nord, le programme « phare » ; ASI = Action Sociale Intégrée (ASI), à destination des personnes âgées ou handicapées ; ASTH = Aide Subventionnelle et Technique à l'Habitat autrefois qualifiée d'auto-construction ; HIA = Habitat Intermédiaire Aidé.





L'animation du plan « sécheresse et pénurie d'eau VKP » a été activée dans l'objectif d'anticiper les périodes de sécheresse sévère et de gérer les pénuries induites.

L'étude de programmation du barrage à usages multiples de Pwëbuu (Pouembout) a été relancée suite au comité de pilotage d'août 2018. Le site d'implantation a été validé et la phase 2 de l'étude devant définir les orientations d'aménagement est en cours.

Dans le cadre de l'exploitation des lagunes de Xapecedeaxate (Païamboué), une étude a été lancée, pour évaluer l'impact du rejet des effluents du Pôle Sanitaire Nord, en partenariat avec l'IRD et l'Institut Pasteur.

La cellule « **gestion du trait de côte** » poursuit son travail sur les 88 sites en érosion répertoriés. Sept nouveaux sites ont fait l'objet d'un lever topographique en 2018. Le but est d'acquérir des données de référence pour permettre un suivi de l'évolution du trait de côte sur une échelle de temps courte. L'orthorectification de photos aériennes datant de 1971 a été effectuée pour une meilleure connaissance de l'évolution historique.

Une importante contribution a été apportée aux travaux de co-construction d'une « politique de l'eau partagée » en Nouvelle-Calédonie. Un plan d'actions de plus de 700 mesures a été présenté en fin d'année à l'ensemble des acteurs par la Nouvelle-Calédonie. Les décisions qui seront prises auront un impact sur la stratégie provinciale de gestion de l'eau, conséquence de la redéfinition attendue du cadre des délégations de gestion des cours d'eau et des autorisations de prélèvements.



Etude du trait de Côte

## ❖ Réaliser les travaux de cartographie et les travaux fonciers

Les missions du Service Topographique et Foncier sont la conservation et la mise à jour des documents topographiques, le renseignement et la vérification du foncier des demandes d'urbanisme, la mise à jour de la cartographie au 1/2000<sup>ème</sup>, la réalisation de travaux de délimitation, de bornage et de lever topographiques, la délimitation du domaine public maritime et de dresser un inventaire des besoins relatifs aux infrastructures géodésiques et cartographiques.

Il s'appuie sur trois circonscriptions topographiques localisées à Kohnê (Koné), Koumac et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié).

**La couverture cartographique au 1/2000<sup>ème</sup>** poursuit son extension. Cette échelle permet d'avoir un grand niveau de précision pour les études dont les cartes servent de support : aménagement, inondabilité, etc. Chaque année, une ou deux nouvelles zones sont mises en chantier. Chaque opération dure 2 à 3 ans. L'intervention sur le terrain du service topographique et du foncier porte notamment sur le pré-balisage des prises de vue puis la stéréo préparation des photos avant l'élaboration des cartes. A posteriori, l'action du service consiste à compléter la carte et à la mettre à jour.

Le tableau précise les résultats des travaux de cartographie en 2018.

Résultats des travaux de cartographie		
Zones	Surfaces estimées (ha)	Etat d'avancement
Waa wi Luu (Houailou), de la rivière de Hô au village de Pöröo (Poro), en remontant la vallée jusqu'à Nessakouya	26 900	Validation de la restitution

**Les délimitations du Domaine Public Maritime (DPM)** réalisées à la demande des propriétaires limitrophes ont donné lieu à 6 arrêtés répartis sur 5 communes. Ils représentent un linéaire de 27,8 km de rivage et de 14,6 km de limite supérieure de DPM. De plus, 18,8 km de rivage levés sur Nèkô (Poya) et Pwărăiriwâ (Ponérihouen) sont en attente de la délimitation transversale des rivières Népoui et Tchamba.

Le bureau foncier a traité 151 dossiers présentés par des géomètres, qui ont abouti à 145 certificats de dépôts. Ces dossiers ont concerné 15 communes mais VKP en représente près de 60 %.

Enfin, des études ponctuelles sont réalisées pour le compte d'autres services de la direction, c'est dans ce cadre que le lever de la route de la Mérétrice entre Arama et Ouégoa a commencé.

## Accompagner les constructions publiques

Le service des constructions publiques assure la conduite d'opération pour le compte de l'ensemble de la province. Il apporte une assistance aux directions pour la programmation et la réalisation de leurs infrastructures et il est chargé de l'entretien des bâtiments provinciaux.



Pont de Wa Guyon et travaux de renforcement du talus sur la RPN 10 à Hienghène

Les opérations achevées ont été la construction de la maison des femmes de Koohnê (Koné), l'extension de l'antenne DDE-E de Koumac ainsi que la rénovation de la tour de contrôle de l'aérodrome de Tuo Cèmuhi (Touho). Les rénovations du dispensaire de Hienghène et du centre de formation de Tuo Cèmuhi (Touho) sont en phase d'étude. Enfin, des études acoustiques sur les collèges ont été rendues.

Sur le site de l'hôtel de province, les petits travaux d'entretien des bâtiments sont réalisés au quotidien.



### 3. L'enseignement, la formation et l'insertion

L'action de la direction de l'enseignement, de la formation, de l'insertion et de la jeunesse (DEFIJ) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante:

#### Finalités

- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne
- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement

#### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Contribuer à lutter contre toutes formes d'exclusion
- Garantir une éducation et une formation à tous
- Encourager l'engagement citoyen et la prise de responsabilité
- Favoriser l'intégration des jeunes dans la société

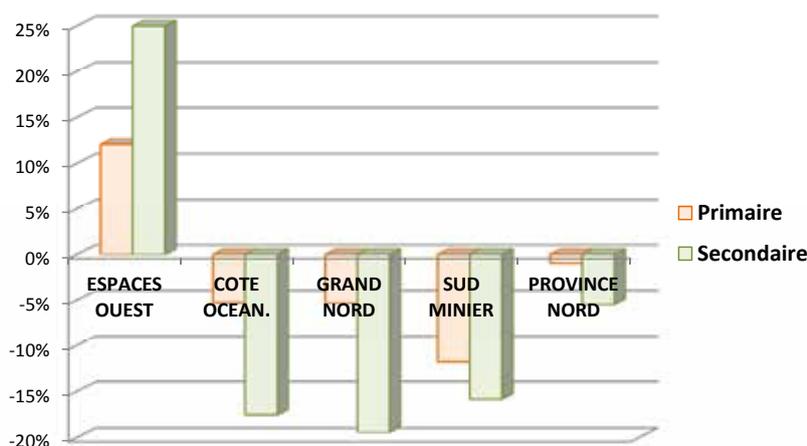
#### Résultats attendus enseignement

- L'enseignement privé bénéficie du soutien financier de la province
- Les élèves et les étudiants bénéficient d'un soutien financier pour leur scolarité en fonction de leur situation sociale
- L'action des internats repose sur un projet pédagogique adapté à son contexte et le lien avec les collèges est consolidé
- Les collèges et les internats sont entretenus de manière à garantir un niveau d'accueil optimal pour les élèves et leur conformité avec la réglementation ERP
- Les élèves du premier degré public bénéficient d'un enseignement de qualité avec un accompagnement scolaire et éducatif adapté

#### Résultats formation insertion

- Les jeunes accueillis à la MIJ trouvent une réponse en adéquation à leur besoin
- La population bénéficiaire des formations monte en compétence
- L'accès de la population aux formations est facilité
- Les capacités de formation et d'accueil des centres de formations du Nord sont améliorées

### Evolution des effectifs scolaires de 2013 à 2018



**12 194 enfants étaient scolarisés dans l'ensemble des établissements scolaires du Nord à la rentrée 2018 : 6 954 en primaire et 5 240 en secondaire.** L'effectif global est stable sur un an (-0,5 %).

Le graphique indique l'évolution de la démographie scolaire depuis 2013. Celle-ci a évolué à la baisse dans le primaire (-1 %) et dans le secondaire (-5,4 %). L'évolution sur cinq ans est aussi très variable selon la zone géographique. Ainsi, seule l'ETH « Espaces de l'Ouest » connaît une croissance de sa population scolaire et elle est importante (+ 17,9 % au global). Les autres ETH connaissent une diminution généralisée plus marquée dans le « Sud Minier » (- 13,4 %) que dans l'ETH « Côte Océanienne » (- 11,7 %) et le « Grand Nord » (-11,2 %).

#### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Réseaux enseignement privé	930
Aides scolaires	804
Formation professionnelle	459
Collèges publics	253
Internats	193
Aides aux communes	73
Autres	58
<b>Total budget DEFIJ</b>	<b>2 770</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>3 222</i>

Unité : millions F.CFP

### 🔴 Mettre en œuvre les actions éducatives

La province Nord inscrit son action dans le projet éducatif calédonien tout en conservant ses spécificités dans son champ de compétences. Les priorités éducatives et pédagogiques fixées pour l'année 2018 dans le primaire ont été :

- La poursuite des efforts pour la mise en place de l'enseignement LCK (Langues et culture Kanak), la production et la diffusion d'outils pédagogiques dans toutes les langues du Nord.
- La promotion de l'éco labélisation des écoles primaires publiques. Deux écoles : Les cigales et Atéu (Atéou) à Koohnê (Koné) ont été labélisées « Education au Développement Durable » ou E3D par la DENC,
- La structuration du suivi périscolaire et l'implication des équipes enseignantes,
- L'adaptation des rythmes scolaires mise en place à titre expérimental dans 5 écoles : Canala, Népoui, Atitu à Koohnê (Koné), Tuo Cèmuhi (Touho) et Kaa Wi Paa (Kouaoua). Les observations conduites sont positives et le test est reconduit en 2019,
- La poursuite des efforts d'accompagnement des enseignants à l'utilisation des TICE,
- La mise en œuvre du programme de santé scolaire,
- La prise en compte des besoins particuliers des élèves,
- L'application des principes de la charte de la bonne alimentation en milieu scolaire.

L'enseignement primaire public repose sur 47 écoles maternelles et élémentaires réparties dans 16 communes. Seule Dau Ar (Bèlep) ne compte pas d'école publique. Elles se classent en 27 écoles dites « de village » et 20 écoles « de proximité ».



La réflexion sur la carte scolaire est conduite annuellement, elle détermine en particulier l'affectation des enseignants. A la rentrée 2018 :

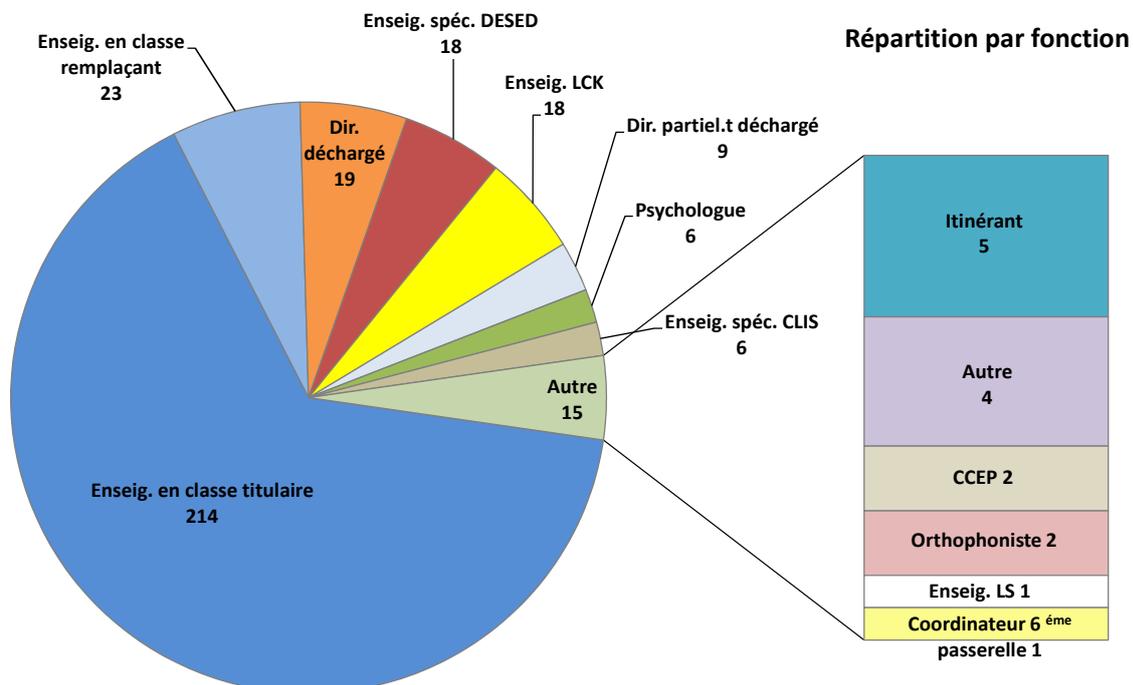
- Huit classes ont été ouvertes : Une dans chacune des écoles de Bwadouvalan à Koumac, Atitu à Koohnê (Koné), Canala, Tuo Cèmuhi (Touho), Vook (Voh) ainsi que trois à Waa wi Luu (Houailou) (Nékwé (Nékoué), Pöröo (Poro) et Kururaa (Coula)-Go mö dè (Gondé)).
- Dix classes ont été fermées, une dans chacune des écoles suivantes : Noelly à Koohnê (Koné), Ouégoa, Pum (Poum), Nèkö (Poya), Bwapanu (Kaala-Gomen), Năcětii (Tiéti) à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Hienghène, Wani et village de Waa wi Luu (Houailou), Pwărăiriwâ (Ponérihouen).



Nouvelle piste d'apprentissage à la sécurité routière de l'école d'Atitu

Dans son champ de compétence, la province gère administrativement les équipes pédagogiques composées de 328 postes dont 318 sont consacrés à l'encadrement des élèves. Parmi eux, les enseignants en classe traditionnelle et en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) ainsi que les directeurs partiellement déchargés sont au nombre de 252. 66 autres postes participent aussi à l'encadrement sans être chargés de classe : ce sont les directeurs déchargés, les enseignants LCK et ceux en DESED (dispositif d'enseignement spécialisé pour enfants en difficulté). Aucun nouveau poste spécifique n'a été créé cette année. Les fonctions qui ne sont pas consacrées à l'encadrement des élèves sont les psychologues scolaires, les secrétaires des commissions de circonscriptions scolaires de l'enseignement primaire (ou CCEP) ainsi que les orthophonistes. Du fait des difficultés de recrutement, la moitié des postes de psychologues scolaires (3 sur 6) et d'orthophoniste (1 sur 2) n'a pas été pourvue. Enfin, le taux de remplaçants parmi les enseignants en classe traditionnelle a doublé sur un an passant de 5 % à 10 %.

Rapporté au nombre d'élèves scolarisés, **le taux d'encadrement moyen est de un enseignant pour 14,6 enfants** à la rentrée 2018 et le nombre moyen d'enfants par classe s'établit à 18,7.



**L'équipement numérique** par des Tableaux Blancs Interactifs de toutes les classes du CP au CM2 des écoles primaires publiques s'est achevé en 2017, il s'agit désormais d'entretenir le matériel et d'assurer les premiers renouvellements. Une somme de 13 millions F.CFP a été dépensée à ce titre. L'accompagnement des équipes à l'utilisation efficace des outils TICE s'est fait en collaboration entre la DEFIJ et la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle Calédonie (DENC).

<b>Chiffres clés du RAPI en 2018</b>
40 associations en activité
115 animateurs
2 085 élèves
14 millions F.CFP d'aides versées

Les modalités du dispositif RAPI ou « Relais d'Animation Périscolaire et d'Insertion » ont été modifiées. Toute association demandeuse a pu être aidée par une subvention et les déclarations CAFAT des animateurs ne sont plus à la charge de la province.

Les associations peuvent ainsi soutenir la scolarité des élèves en encadrant un groupe d'enfants et en

leur proposant des activités et notamment une aide aux devoirs.

La mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et scolaire s'est aussi appuyée sur les acteurs suivants.

<b>Nom du partenaire</b>	<b>Objet du soutien</b>
<b>Mission d'accompagnement de la scolarité en P. Nord (MASCOP)</b>	Activité de soutien scolaire sur l'ensemble des collèges de la province Nord. Poursuite du dispositif mis en place depuis 2015.
<b>Association Pi Wian Mââ Pâârii</b>	Gestion du centre d'accueil de Ouaté, de type « classe verte. Accueil d'élèves dans le cadre de sortie à la journée et d'adultes dans le cadre de séminaires sur plusieurs jours. Accueil de centres de vacances.
<b>Association In'dex Nord</b>	Accompagnement des lycéens à intégrer des classes préparatoires aux grandes écoles et à poursuivre des études d'excellence. 17 élèves accueillis en 2018 encadrés par deux intervenants. Tous les élèves sont passés en classe supérieure.
<b>Académie des Langues Kanak</b>	Promotion du développement des langues kanak en fixant leurs règles d'usage et en favorisant leur l'accès au plus grand nombre. L'ALK est consultée pour répondre aux questions relatives à l'écriture des langues kanak. Les chargés de mission de l'ALK sont invités aux stages de production d'outils d'enseignement des langues kanak. Des sujets de concours d'enseignements sont proposés par l'ALK.
<b>Association Symbiose</b>	Développement de la culture scientifique au sein des établissements scolaires. Mise en valeur des productions d'élèves dans le cadre des projets pédagogiques à caractère scientifique. Conduite des opérations « vaisseaux des sciences » et « semaine de la science à l'école ».

Par ailleurs, les projets pédagogiques scolaires et périscolaires présentés par les établissements scolaires et les associations peuvent bénéficier d'une aide financière. Le montant des subventions payées en 2018 a été de 21,9 millions F.CFP au bénéfice de 67 structures (écoles ou associations). Les projets faisant l'objet de cofinancements par les principaux partenaires ont été privilégiés.



Groupe en stage dans le cadre du dispositif «permis pour l'avenir»

Le transport des enfants en situation de handicap qui ne peuvent bénéficier d'aucun autre transport est pris en charge par la province entre leur domicile et leur lieu de scolarisation. Une enveloppe de 73,5 millions F.CFP y a été consacrée cette année. Ce transport fait l'objet d'un marché public. Toutes les communes de la province à l'exception de Dau Ar (Bélep), Kaa Wi Paa (Kouaoua) et Pweevo (Pouébo) sont concernées. Une soixantaine d'élèves bénéficie de ce transport. Ce transport répond à une volonté d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves les plus défavorisés.

**L'enseignement en langue kanak** est une des réponses à l'adaptation des programmes aux réalités culturelles et linguistiques de la province Nord. Il est mis en œuvre par 23 enseignants Langue et Culture Kanak (LCK) représentant 18 équivalents temps plein ainsi qu'un coordinateur dans chaque aire linguistique. En outre, l'expérience de l'école bilingue de Kuru raa (Coula) / Go mö dè (Gondé) à Waa wi Luu (Houailou) en concertation avec la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC), se poursuit. Cette année, les coordinateurs LCK ont continué à assurer certains enseignements en langue pour un tiers de leur temps de travail. Cela a permis d'augmenter l'offre d'enseignement faite aux élèves et surtout de traiter les enseignements les plus délicats pédagogiquement. Les résultats des élèves de maternelle de la province Nord majoritairement bénéficiaires de l'enseignement LCK sont toujours d'un bon niveau comparés à la moyenne territoriale.

Suite à une demande de la province Nord, la première session d'habilitation à l'enseignement d'une langue kanak a été mise en œuvre en 2018 pour deux langues : le Païci et le Drehu. Neuf enseignants de la province Nord ont été formés et habilités pour le Païci. Cela permettra, à moyen terme, d'augmenter le volume d'enseignement LCK dont bénéficient les élèves en démultipliant le dispositif sans avoir recours à des recrutements externes. En effet, les enseignants titulaires habilités pourront enseigner cette matière dans le cadre d'échange de service avec leurs collègues, au même titre que cela se fait déjà pour l'anglais.

Les stages de production d'outils ont été renouvelés car ils permettent le travail collaboratif des acteurs du système éducatif calédonien en ce qui concerne les LCK.

Les principales productions conduites à terme en 2018 sont :

- Des fiches d'atelier de compréhension de textes et d'images réalisées en partenariat avec la DENC dans le cadre du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).
- L'enregistrement de comptines en partenariat avec l'AFMI afin d'offrir des supports audio pour les activités rituelles des classes (comptines sur les nombres jusqu'à dix et sur les cinq sens pour la maternelle permettant le développement de la conscience phonologique).
- Des fiches d'analyse grammaticale des langues réalisées en partenariat avec l'Ecole supérieure de professorat et d'éducation de Nouvelle-Calédonie.



Rentrée scolaire à l'école d'Atitu à Koohné (Koné)

L'éducation à la sécurité routière se consolide. Le travail conjugué des agents de la DEFIJ, des enseignants en écoles primaires et des parents d'élève a permis la réalisation de deux nouvelles pistes de sécurité routière aux normes européennes à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et à Kohnê (Koné) pour l'école d'Atitu. Ces pistes pourront être utilisées par les élèves pour l'éducation à l'usage de la route.

Les actions éducatives sont également développées dans les internats provinciaux, les plus importantes sont :

- La mise en œuvre des principes de bonne alimentation. Le concours de cuisine « ce que j'aimerais manger dans mon internat » a été reconduit. L'édition 2018 a vu la victoire de Ouégoa qui organisera donc le concours en 2019.
- Un partenariat avec l'ASE pour la protection de l'enfance ;
- Le soutien financier aux foyers socio éducatifs des internats pour la mise en œuvre d'activités intéressantes au profit des élèves.

**Une première promotion de volontaires dans le cadre du service civique universel** de l'Etat a été recrutée dans les internats et les écoles primaires.

La mise en œuvre repose sur un partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) qui est accréditée par l'Etat pour offrir des contrats aux jeunes volontaires. La FOL centralise les contrats et indemnise les jeunes à hauteur de 75 000 F/mois pour 24 heures de service par semaine. La province Nord fournit les structures d'accueil et finance la part sociale des contrats en versant à la FOL 12 838 F/mois et par volontaire. Les directeurs des établissements scolaires et des internats sont les tuteurs des jeunes. Ils ont pour rôle leur accompagnement à la réussite de la mission et à la définition de leur projet professionnel.

Le bénéfice du Service Civique est partagé.

**Pour les jeunes volontaires, il vise à :**

- développer l'esprit d'engagement civique en permettant aux jeunes de s'investir dans une mission d'intérêt public.
- les valoriser en leur donnant des responsabilités.
- leur ouvrir des perspectives professionnelles avec une première expérience et la découverte de plusieurs métiers au contact de professionnels.
- bénéficier d'action de formation favorisant l'insertion.

**Pour les structures d'accueil, il permet de :**

- disposer de ressources supplémentaires en renfort pour améliorer la qualité du service rendu.
- disposer d'un cadre d'emploi souple permettant la polyvalence des missions et facilitant l'adaptation aux réalités de la structure.

En 2018, 61 volontaires ont signé des contrats d'une durée de 6 à 7 mois dont 56 sont allés au terme de leur engagement. Ils ont par exemple apporté un renfort pour la sécurité des activités de plein air et des animations socio-éducatives ou à l'organisation matérielle d'activités.

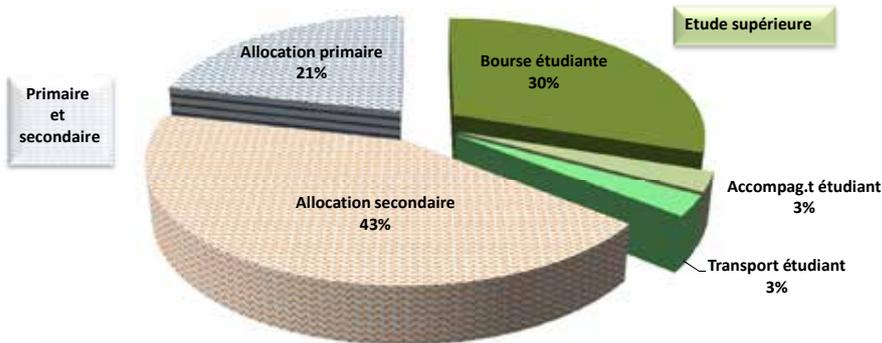
Le coût global de l'opération s'est monté à 30,3 millions F.CFP dont 25,1 millions F.CFP à la charge de l'Etat et 5,2 millions F.CFP financés par la province Nord.

Le bilan de cette première année étant positif tant pour les jeunes que pour les structures d'accueil, il est reconduit en 2019.



## ❖ Mettre en œuvre les dispositifs d'aide à la scolarisation

**Répartition des dépenses des aides scolaires**



Pour favoriser l'accès à l'école et aux études des enfants et jeunes dont les familles n'ont pas les ressources financières suffisantes, la collectivité octroie des aides pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle aux études supérieures.

Les dépenses associées se sont élevées à 681 millions F.CFP, elles se répartissent par catégorie comme cela est indiqué sur le graphique.

Cette année, 6 436 élèves du primaire et du secondaire ont ainsi bénéficié **d'allocations scolaires**. Leur nombre est en baisse de 6 % sur une année. Désormais, le renouvellement des allocations scolaires n'est plus automatique et il est demandé le dépôt d'une nouvelle demande chaque année afin de ré-instruire le dossier. Cette nouvelle procédure associée au contrôle systématique des dossiers expliquent en partie cette baisse. Le coût moyen de la dépense par enfant est de 43 600 F.CFP en primaire et de 93 700 F.CFP dans le secondaire.

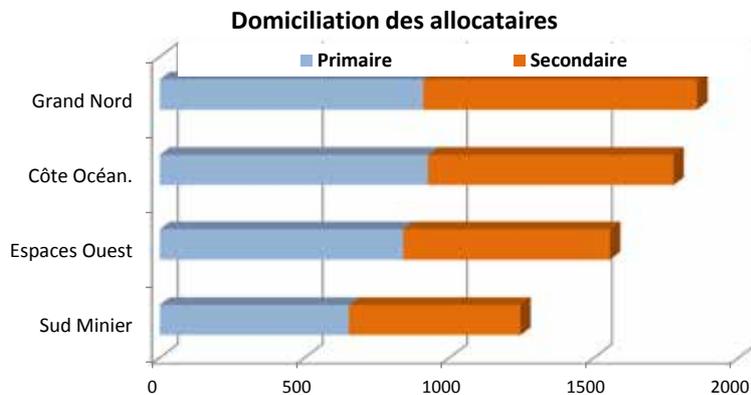
Dans le primaire, le taux d'élèves bénéficiaires d'une allocation s'établit à 48 %. La figure jointe présente la répartition des bénéficiaires selon leur domicile.

Les bourses d'enseignement supérieur ont été servies à 288 étudiants dont une majorité en Nouvelle-Calédonie. Les étudiants

bénéficient également d'un dispositif de positionnement et d'accompagnement pédagogique par l'association ACESTE cofinancé à parts égales avec le GIP Cadres Avenir.

La Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) gère les bourses des étudiants en France, elle effectue aussi le premier accueil avant le départ sur le lieu d'étude des nouveaux étudiants. Pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie, la gestion du versement des bourses est conventionnée avec le GIP Maison de l'Etudiant.

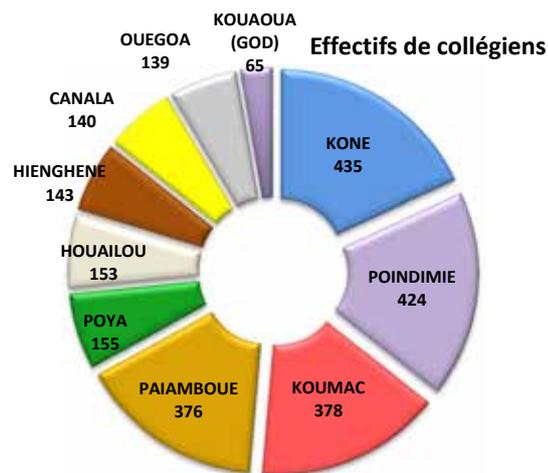
La participation au salon de l'étudiant à Nouméa et au Salon d'Orientation, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (SOFIP) à Pwèèdi Wiimîà (Poindimié) est le vecteur privilégié en termes de communication.



## Construire et entretenir des équipements scolaires

La province aide les communes à construire ou à améliorer des écoles dans le cadre du partenariat avec ces collectivités de proximité. Une opération de grande ampleur a été agréée cette année, il s'agit de la construction de l'école maternelle de Wep We à Pwëbuu (Pouembout). Par ailleurs, la réhabilitation de l'école primaire de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) soutenue antérieurement est terminée.

Dans le secondaire, la carte scolaire est composée de **neuf collèges publics** depuis l'ouverture du collège de Païamboué à Koohnê (Koné) ainsi que du Groupe d'Observation Diversifiée (GOD) de Kaa Wi Paa (Kouaoua) qui est une annexe du collège de Canala. Ces structures scolarisent 2 408 collégiens (y compris les SEGPA). Leur taille est très variable comme le montre le graphique. Le collège de Koohnê (Koné) demeure l'établissement le plus important mais ses effectifs sont très proches de ceux de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Koumac et Païamboué viennent ensuite avec des effectifs identiques. Les cinq autres sont de taille plus modeste avec 140 à 150 enfants.

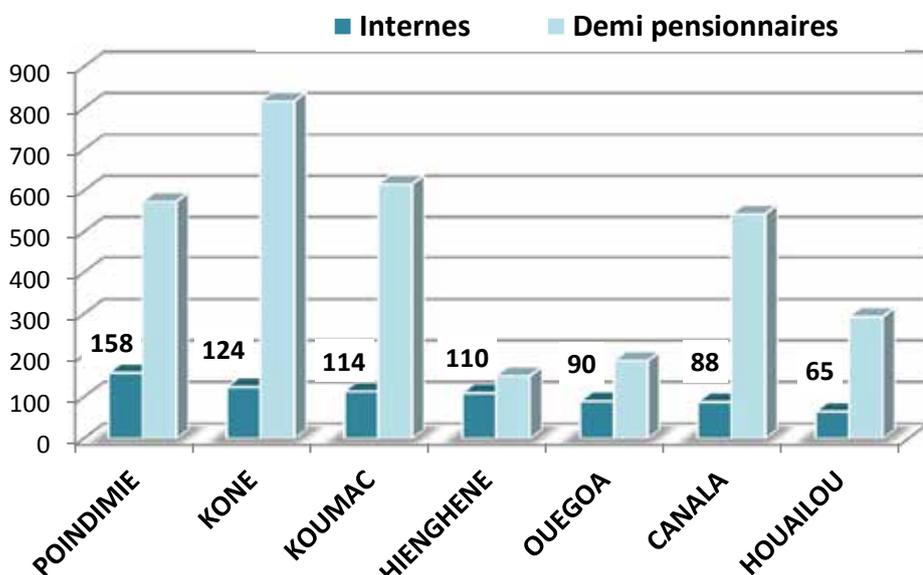


En outre, les collèges de Koumac, Koohnê (Koné) et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) accueillent des annexes de lycée professionnel (ALP) dont l'effectif total est de 106 élèves.

**Les sept internats** provinciaux ont accueilli 749 enfants. La diminution des effectifs d'internes se monte à 3,6 % sur une année. C'est une tendance de long terme qui se poursuit.

Le graphique en précise la répartition par internat. L'évolution est très hétérogène : en augmentation à Waa wi Luu (Houailou), à Canala, à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et à Ouégoa, en diminution ailleurs.

Les internats préparent les repas pour les collèges auxquels ils sont rattachés mais aussi pour le compte d'écoles dans certaines communes où ils exercent la fonction de cuisine centrale. La prise en charge de la demi-pension est importante dans certaines communes comme l'indique la figure.





Au total, près de 3 200 élèves en bénéficient (3 300 en 2017). En cours d'année, les internats hébergent également, certaines fins de semaine ou pendant les vacances, des groupes qui participent à des manifestations, le plus souvent de type sportive. Les services de pension et de demi-pension offerts par les internats sont payants et 335 millions F.CFP recettes ont été perçues en 2018.

Les dépenses d'investissement 2018 se sont élevées à 344 millions F.CFP :

- Pour les collèges, 43 millions F.CFP pour divers travaux en maîtrise d'ouvrage provinciale et 55 millions F.CFP en dotation d'équipement aux établissements ;
- pour les internats : 72 millions F.CFP pour divers travaux et équipements dont plus de la moitié pour l'internat de Wani ;
- pour l'ensemble : 173 millions F.CFP dans le cadre expliqué à la page suivante.



Présentation des travaux d'élèves sur la protection des Sternes néréis, lors de la foire de Koumac

Enfin, une dotation de fonctionnement de 95 millions F.CFP a été versée aux neufs collèges.

## 🔴 Soutenir l'enseignement privé

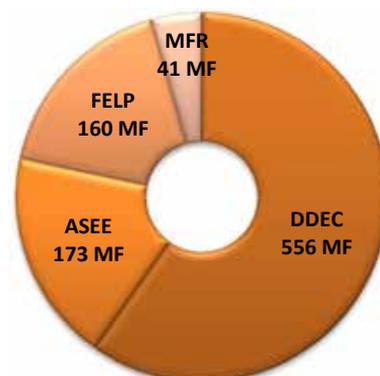
Le réseau des enseignements privés est constitué par l'Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique (DDEC) et la Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Ils scolarisent 31,4 % des effectifs, soit 3 829 élèves, primaire, collège, lycée et enseignement agricole confondus. L'érosion de la place de l'enseignement privé observée depuis plusieurs années a été stoppée en 2018.

La DDEC est le plus représenté des trois enseignements en nombre d'élèves.

Bien que cela relève de compétences dévolues à la Nouvelle-Calédonie par la loi organique du 19 mars 1999, la province soutient l'enseignement privé. Les aides versées par la collectivité s'élèvent à 930 millions F.CFP en 2018. La répartition des subventions est indiquée dans la figure ci-contre. Il ne s'agit cette année que d'aides au fonctionnement.

Dans cette enveloppe, La DDEC, l'ASEE et la FELP ont perçu une **dotation de fonctionnement** d'un montant de 889 millions F.CFP. La base de calcul est fondée sur un forfait par élève dont le montant est identique à celui de 2017, soit 245 800 F.CFP/ élève.

Répartition des subventions aux enseignements privés



Les Maisons Familiales Rurales (MFR) ont maintenu leur activité et les quatre structures de Koohnê (Koné), Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Dau Ar (Bélep) et Pweevo (Pouébo) ont obtenu une aide. 54 jeunes étaient enregistrés dans les effectifs en 2018, la plus importante est la MFR de Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) avec 22 élèves.

### Un nouveau mode de gestion technique des établissements scolaires et de formation

Dans le cadre de ses compétences, la province Nord a la charge de construire, rénover, entretenir et équiper les internats et collèges publiques, situés sur son territoire. Elle est propriétaire des internats et collèges pour lesquels elle a financé la construction et une rétrocession est en cours pour les autres. Chaque année, la province Nord consacre des moyens importants à l'entretien de son patrimoine mais des difficultés sont soulignées :

- Un **patrimoine vieillissant** qui engendre des coûts risquant de croître,
- la présence sur les sites **d'interlocuteurs participants à l'entretien patrimonial qui dépendent de différentes collectivités ou services** et une hétérogénéité dans l'implication et les pratiques,
- un **manque de visibilité globale et exhaustive de l'état des bâtiments** ne permettant pas la mise en place de contrats d'entretien suffisamment stables ni la fidélisation d'entreprises pouvant favoriser des économies d'échelle,
- des **difficultés à hiérarchiser toutes les demandes** des utilisateurs et à les satisfaire,
- une **absence d'outil de gestion informatisé**.

L'entretien du patrimoine est principalement curatif, donc coûteux sur le long terme, sans permettre de maîtriser les dépenses.

Face à ces constats, il a été décidé d'orienter l'action et les moyens vers une gestion patrimoniale préventive. Cette vision à long terme de la gestion patrimoniale s'appuie sur deux volets :

1. La mise en place de **plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement**,
2. un travail de terrain pour **sensibiliser et former les personnels des établissements en charge de cette gestion** dans leur rôle d'alerte et de prévention par rapport à la sécurité des personnes.

Les objectifs poursuivis par cette démarche sont :

- ◆ La recherche d'une **meilleure efficacité des dépenses engagées**,
- ◆ **la réduction des coûts d'investissement** à moyen-long terme,
- ◆ **la garantie permanente de la conformité des installations** en termes de sécurité des utilisateurs.

Par convention formalisée mi-2017, la SECAL a été mandatée par la province Nord pour la gestion technique des établissements scolaires et du centre de formation A. Tiahi. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est de 400 millions FCFP, correspondant à la réalisation des audits et des travaux prioritaires, dans le cadre du contrat de développement 2017-2021.

Le travail a été réparti en 5 secteurs : Canala et Kaa Wi Paa (Kouaoua) pour le secteur 1, Pwêdi Wiimîâ (Poindimié) et Waa wi Luu (Houailou) pour le secteur 2, Hienghène et Tuo Cèmuhi (Touho) pour le secteur 3, Koumac et Ouégoa pour le secteur 4, Koohnê (Koné) et Nèkô (Poya) pour le secteur 5.

Début 2019, l'avancement est le suivant : Les audits des secteurs 1 à 4 ont été rendus et présentés aux chefs d'établissements tandis que l'audit du secteur 5 est en cours. Les premiers travaux ont débuté pour les secteurs 1 et 2 et la consultation des maîtres d'œuvre (réalisation du DCE et du suivi des travaux) du secteur 3 est en cours.



## La formation et l'insertion des jeunes

Différents publics sont ciblés :

- ◆ Les demandeurs d'emplois : jeunes sortis du système scolaire sans qualification et sans emploi et les personnes manifestant leur volonté de s'insérer ou de se réinsérer dans le monde du travail ;
- ◆ les salariés des entreprises et les travailleurs indépendants ;
- ◆ les porteurs de projets et les membres d'associations.

La province Nord soutient et engage des programmes de formations qualifiantes ou diplômantes dans tous les domaines où un besoin est précisément identifié sur le terrain. Elle cherche également l'adaptation des dispositifs au contexte géographique et social lorsque cela est nécessaire afin que le plus grand nombre de personnes puisse en bénéficier.

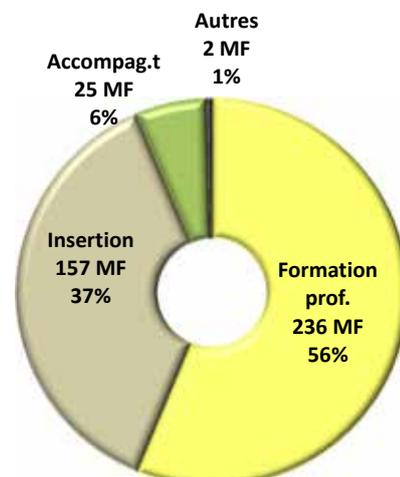


SOFIP

La bonne information des candidats potentiels est déterminante pour la réussite des programmes de formation. Pour assurer cette information de proximité, le SOFIP consacre une place importante au public en insertion. A cet effet, la MLIJ a assuré la coordination de l'action collective d'information en accueillant et en orientant les personnes en insertion vers le dispositif le plus en adéquation avec leurs motivations et leurs capacités. Ainsi, 269 jeunes majoritairement des ETH Côte Océanienne et Sud Minier se sont rendus à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié) en juillet pendant les deux jours. Les attentes exprimées par les jeunes dans les questionnaires, par rapport à cet événement, portaient sur l'offre de formations professionnelles, sur les secteurs et les métiers porteurs, sur les dispositifs d'aide ainsi que sur la rencontre de professionnels pouvant instruire des dossiers de rescolarisation.

Les dépenses de fonctionnement du programme formation/insertion de l'année se sont élevées à 419 millions F.CFP, avec une répartition par catégorie précisée dans le graphique.

L'accompagnement comprend pour une grande part (15,3 millions F.CFP) le transport des stagiaires dans le cas de formations longues, entre leur commune de résidence et le lieu de formation, mis en œuvre par des transporteurs professionnels. L'autre part correspond au paiement des cotisations sociales de certains stagiaires ainsi que de prestations de positionnement, de suivi et d'évaluation.



### Un nouveau cadre pour les aides à la formation et les bourses d'études

Par délibération 70-2018/APN du 18 mai 2018, la province a défini les « métiers soutenus » par la collectivité. Pour cela, 146 métiers du code ROME appartenant à des domaines d'activité qui recrutent ont été classés 4 catégories :

- **Les métiers porteurs** sont les métiers à fort recrutement, des professions où les besoins en main d'œuvre sont importants et pour lesquels il y a beaucoup d'offres non pourvues. Ce sont de postes à pourvoir en masse et dans un délai relativement court (exemples : conducteur d'engin, aide maternelle).
- **Les métiers d'avenir** sont les métiers qui suivent l'évolution de la société ou l'innovation technologique. Ces métiers correspondent à des filières d'activité en expansion, dont les besoins émergent et se développent (exemples : ingénieur du BTP, agent touristique).
- **Les métiers de niche** sont les métiers caractérisés par un niveau de qualification élevé, avec des compétences très spécialisées et des volumes potentiels d'emplois très faibles. Les diplômés en lien avec ces spécialités sont très peu choisis par les étudiants calédoniens (exemples : agent immobilier, journaliste).
- **Les métiers remarquables** correspondent à des filières accessibles par concours et de longue durée de formation (exemples : magistrat, enseignant).

Ce texte remplace la précédente délibération arrêtant les filières prioritaires qui datait de 2005.

Le but de cette réforme est de gagner en efficacité dans le suivi des aides et de faciliter l'orientation des jeunes vers des compétences favorisant leur insertion sur le marché du travail.

Le service de la formation a participé aux différents travaux portés par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la réforme de l'alternance, de la restructuration de la formation agricole et du projet de service public de l'orientation.



Coutume d'accueil des ateliers de Koohné (Koné) préparatoires aux Etats Généraux de la jeunesse organisés par la Nouvelle-Calédonie



Formation aux métiers de la mine

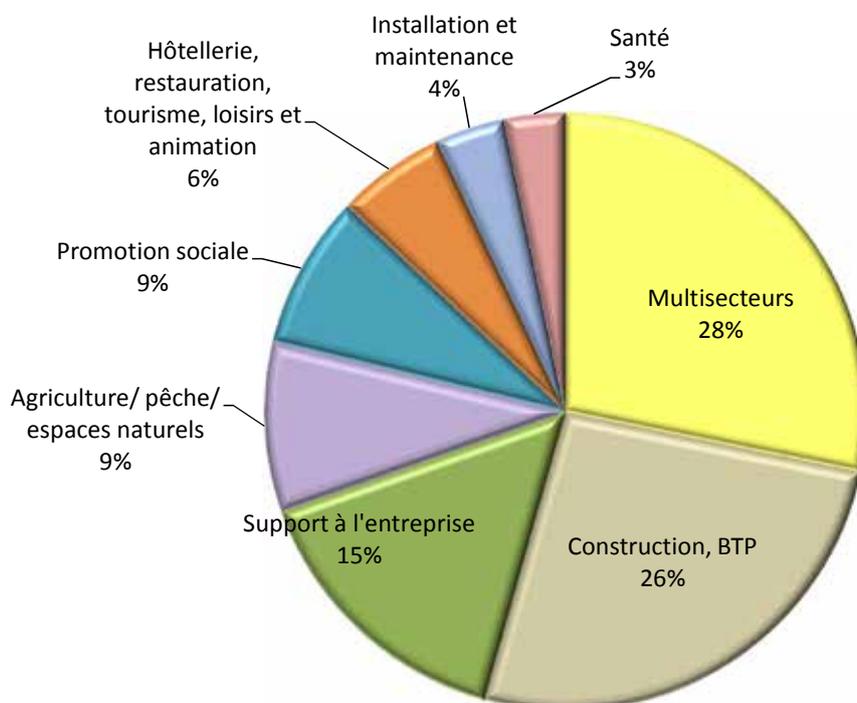
## > Accompagner les acteurs par la formation professionnelle

La mise en œuvre des programmes de formation s'effectue selon trois modalités :

- ◆ **La commande publique** fait annuellement l'objet d'un appel d'offre sur la base d'un programme prévisionnel lui-même bâti après une phase préalable d'identification des besoins. L'appel d'offre a été lancé en début d'année mais sa mise en œuvre n'a démarré qu'au 2<sup>ème</sup> semestre. La priorité a été donnée aux formations thématiques sectorielles et à celles qui utilisent les nouveaux plateaux techniques. C'est ainsi que le plateau sanitaire et le plateau maritime de Tuo Cèmuhi (Touho) ont accueilli leur premier stage. L'ouverture au lycée Michel Rocard de deux BTS industrie accueillant trois jeunes en formation professionnelle est à noter.
- ◆ **L'aide aux entreprises** s'adresse à tout type d'entreprises, de la très petite à la plus grande, avec une attention particulière pour les salariés ressortissants de la province Nord. La province participe au financement des coûts pédagogiques en fonction de la taille de l'entreprise, de la nature de la formation et des publics. L'aide aux entreprises a été centrée sur la création d'emplois nouveaux dans le secteur minier.
- ◆ **L'aide individualisée à la formation (AIF)** concerne les personnes sorties depuis plus d'un an du système scolaire et qui souhaitent entreprendre une formation professionnelle qualifiante ou un cycle d'étude universitaire, dans les secteurs prioritaires. L'AIF intervient en dernier recours pour les personnes ayant démarché sans succès les autres dispositifs de bourses existants. Les critères d'accès ont été rendus plus sélectifs et la priorité a été donnée aux renouvellements. Au final, 29 bénéficiaires ont été acceptés dont 14 renouvellements. Ce soutien de la collectivité permet d'accompagner des candidats sur des métiers particuliers.

Formation professionnelle	Dépenses 2018	Répartition
Commande publique	91 MF	39 %
Aides aux entreprises et autres structures	81 MF	34 %
Aide individualisée (y-c dispositifs dédiés)	64 MF	27 %

La répartition des dépenses réalisées indique la prépondérance de la commande publique mais les deux autres modes d'intervention sont importants. Le volume de formation a été ajusté en fonction du budget mobilisable.

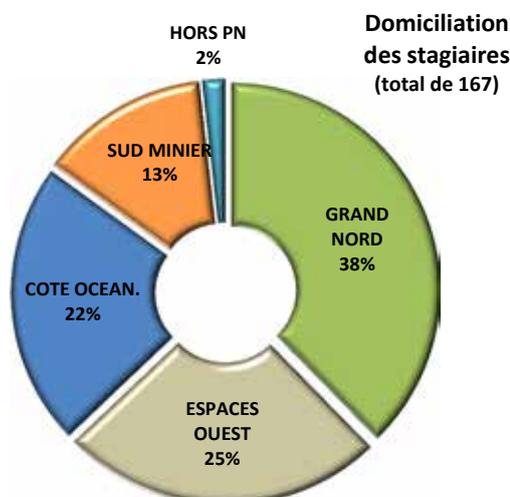


**Répartition des dépenses de formation par secteur d'activités**

Ces dépenses ont également été ventilées par secteur de formation. La construction et le BTP reste un secteur important avec un quart des dépenses. Cela est lié à la reconduction de formations à la conduite d'engins pour les opérateurs miniers.

Au cours de l'année, 167 stagiaires ont bénéficié de l'une des vingt formations. Pour un tiers, il s'agit de stages de courte durée dans le domaine de la pêche et de l'agriculture. Un autre tiers est classé en « multisecteurs », ce sont notamment des remises à niveau ou la préparation du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU A) en vue de la poursuite vers d'autres formations. Enfin, un quart a suivi l'une des trois formations pour être opérateur de tombereau (camion de transport à benne).

Le graphique en indique l'origine géographique. On observe un part importante des stagiaires originaires du Grand Nord.





L'objectif est d'agir au bénéfice de personnes en difficulté d'intégration sociale, en amont de la formation.

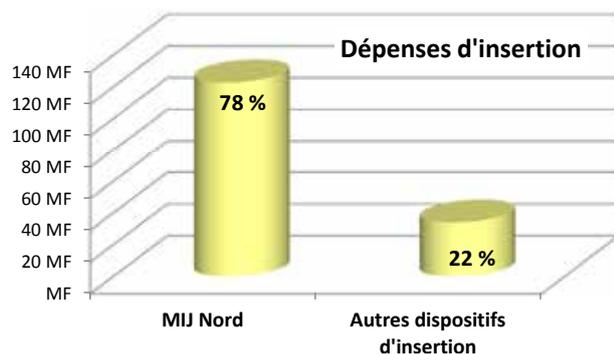
## > Soutenir les dispositifs d'accompagnement de l'insertion

La répartition des 157 millions F.CFP de dépenses consacrées à l'insertion indique le rôle toujours majeur de la Mission Locale d'Insertion des Jeunes (MIJ). La part des autres dispositifs reste limitée.

La MIJ est soutenue par la province pour accompagner les jeunes en difficulté dans la construction d'un parcours d'insertion personnalisé. Elle est très impliquée dans l'information sur le terrain et dans l'identification des jeunes, notamment en amont des formations.

La MIJ est en mesure d'accueillir puis d'orienter les jeunes vers les dispositifs collectifs ou individuels mis en place par ailleurs. Elle accueille environ 3 000 jeunes par an. En 2018, elle a notamment identifié 133 jeunes pour des actions de formation de la commande publique dont les capacités d'accueil étaient de 60 stagiaires et qui nécessitaient un positionnement préalable.

Il est à noter la révision, d'un point de vue juridique, des relations entre la collectivité et la MIJ.



Le programme 2018 comprend également deux Sessions d'Orientation Professionnelle (SEDOP) qui ont chacune bénéficié à 10 jeunes.

Enfin, l'Association Dépotage et Manutention de Nouméa (ADMN) est aidée pour sa mission de prise en charge momentanée de personnes adultes en détresse dans un but de réinsertion sociale.

## > Développer les moyens logistiques

Le centre Anselmo Tiahi de Tuo Cèmuhi (Touho) est l'unique équipement provincial de formation. C'est un outil essentiel pour la décentralisation des formations.



Rentrée de la première promotion de l'antenne Nord de l'UNC

Il fonctionne comme un « hôtel de formation » en accueillant des stages et en offrant l'ensemble de la logistique nécessaire : salles de formation, hébergement des stagiaires et des formateurs, restauration. Sa capacité d'accueil est de 81 lits. Il est géré par 4 agents de la DEFIJ. Les services de restauration, d'entretien des

bâtiments et des espaces verts sont assurés par des prestataires. Le centre a accueilli 583 personnes, dont 91 stagiaires participants à l'une des dix actions de formation organisées dans ses locaux par quatre organismes différents. Il a également été utilisé pour une dizaine d'actions ponctuelles de regroupement ou de réunions à la demande d'associations ou d'institutions. L'accès au CFP Anselmo Tiahi pour la formation des jeunes inscrits dans le cadre service civique universel a été gratuit.



Stand du conservatoire d'Espaces Naturels lors de la fête de la science

Il faut souligner que l'activité du centre a produit une recette de 13,7 millions F.CFP.

Le projet d'établissement pluriannuel préparé en 2017 vise cinq axes de progrès : la communication interne (confirmation des processus), l'animation périformation, la vie du centre (règlement intérieur, charte), l'offre de documentation et la gestion de la logistique. Les actions initiées en 2018 sont l'élaboration d'un programme annuel d'activités, la création d'un « point écoute », l'amélioration des ressources documentaires, la rédaction d'une charte de vie commune et d'une charte du stagiaire et enfin l'accompagnement technique de l'agent d'entretien.

Une dépense d'investissement de 41,6 millions a été consacrée cette année aux infrastructures de formation pour clôturer les opérations sur les nouveaux équipements (plateforme de formation

du RSMA à Koumac et plateau technique maritime) et réaliser divers travaux au centre de formation de Tuo Cèmuhi (Touho).



Projet pédagogique s'inspirant des bambous gravés

Notons que la Nouvelle-Calédonie a donné son accord à la province Nord pour le financement complémentaire du centre d'hébergement ouest (50 % de l'enveloppe globale de 430 millions F.CFP). L'actualisation des études de réalisation a été lancée.



## 4. Le développement économique

L'action de la direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalité

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement

### Objectifs spécifiques

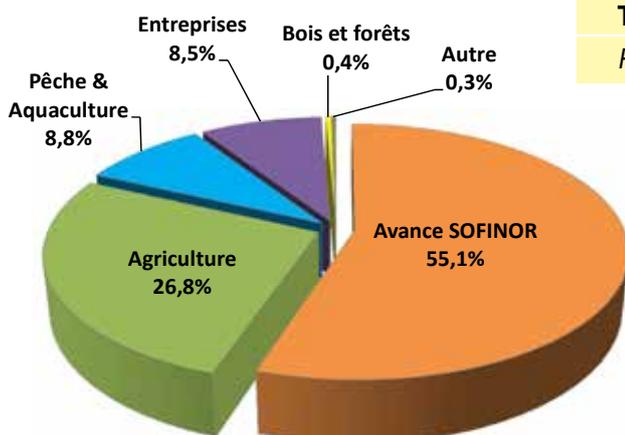
- Diversifier et valoriser le potentiel économique pour créer de la richesse
- Réduire les déséquilibres internes

### Résultats attendus

- Les productions marchandes agricoles, aquacoles, pêche et bois sont en progression
- Les filières économiques se structurent grâce à des organisations professionnelles qui gagnent en autonomie
- L'agriculture traditionnelle en tribu, gage de cohésion sociale, se maintient
- Les dispositifs de soutien sont optimisés en fonction d'évaluations multicritères

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du développement économique ont été ventilées dans le graphique ci-dessous.

### Répartition des dépenses par secteur



### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Soutien à l'investissement individuel	1604
Accompagnement des acteurs	298
Recherche et développement	253
Soutien à la production	136
Soutien à l'investissement structurant	49
<b>Total budget dvlppt économique DDEE</b>	<b>2 340</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>3 482</i>

Unité : millions F.CFP

Elles intègrent l'avance en compte courant d'associés allouée à la SAEML SOFINOR d'un montant de 1,1 milliard F.CFP dans le cadre du soutien conjoncturel à la société provinciale d'économie mixte. Cette opération n'est pas prise en compte dans la suite de la présentation.

Par secteur d'activité, il faut noter que l'agriculture est le secteur le plus important avec un quart des dépenses. Il est suivi par le secteur de la pêche et de l'aquaculture et des entreprises dont les parts sont proches autour de 9%.

L'action de la direction du développement économique et de l'environnement s'appuie sur des services centraux et sur quatre antennes de développement local à raison d'une par Entité Territoriale Homogène.

L'objectif est d'aménager le territoire avec des équipements à usage collectif au bénéfice des acteurs privés.

## ☐ Réaliser des équipements structurants

La nature des équipements est variée selon les projets. Comme cela est indiqué dans le tableau, plusieurs projets ont fait l'objet d'investissement cette année.

Equipements structurants	Dépenses en millions F.CFP	
Filière pêche	22,5	GIE Lagon Nord
Filière céréales	13,9	Silos de Pwëbuu (Pouembout)
Périmètres forestiers	8,2	Périmètre de Tango
Aménagement touristique	2,2	GR Nord
Filière fruits et légumes	1,7	Centre de Pwëbuu (Pouembout)

En soutien à la **filière pêche**, il faut souligner la réalisation progressive de la poissonnerie du GIE Lagon Nord à Koumac. Ce projet structurant émane d'un travail de fond de la Fédération des pêcheurs du Nord pour améliorer la mise en marché des produits de la mer en faveur des pêcheurs et des consommateurs. L'ouverture est prévue mi-2019.

**En matière agricole**, quelques travaux d'amélioration ont été effectués dans le centre de traitement des fruits et légumes de Pwëbuu (Pouembout). De plus, l'extension de la capacité de stockage des **silos de Pwëbuu (Pouembout)** par le rajout de deux cellules supplémentaires d'une capacité unitaire de 160 tonnes a été finalisée.

La gestion de l'unité a été conventionnée avec la coopérative de Bwapanu (Kaala-Gomen) pour la campagne de récolte de céréales 2018, après le départ de la société Céréalys qui en assurait la gestion depuis 2011.

Aucun investissement n'a été réalisé sur les réseaux d'irrigation de Ouégoa et de Pwëbuu (Pouembout) mais leur usage est suivi par les techniciens hydrauliques. Une étude sur la rénovation, l'extension et la création de réseaux d'irrigation sur la zone de Koohné (Koné) et de Pwëbuu (Pouembout) a été lancée en fin d'année visant le développement agricole dans le cadre du projet de barrage.



Extension des silos de Pwëbuu (Pouembout)



**Dans la filière bois**, l'action de la collectivité porte sur l'accompagnement de l'exploitation du périmètre forestier de Tango par l'entreprise Bois du Nord installée à Netchaot. Elle consiste à renouveler les plantations après leur coupe définitive et totale et à entretenir la voirie. Cet entretien a couvert 30 km de routes forestières cette année. Sur les périmètres forestiers de l'Aoupinié et Câba (Tchamba), des entretiens des plantations de houp et de kaori ont été réalisés en régie.

En matière **d'éco-tourisme**, seuls les entretiens du sentier de grande randonnée GR Nord et de quatre sentiers de petite randonnée sont effectués.

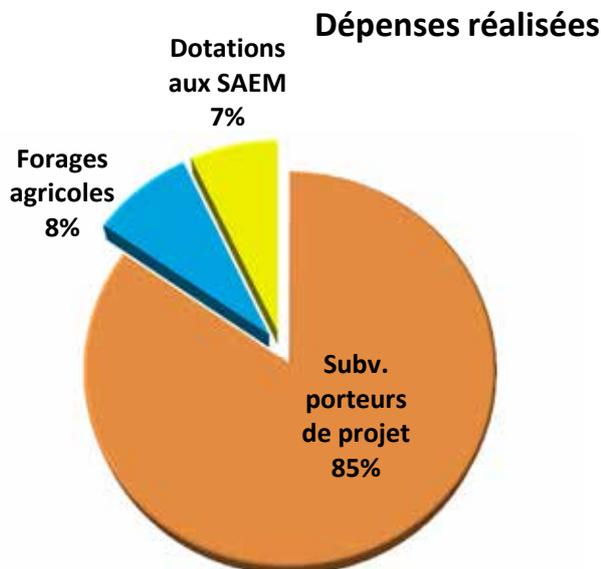


Journée de cohésion de la DDEE

La **pépinière d'entreprises** de Koohné (Koné), dénommée « Initiative Nord », a vocation à mettre à la disposition de jeunes entreprises, des locaux aménagés, du matériel et des services mutualisés ainsi que du conseil personnalisé. La collectivité continue de financer sa gestion en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. D'une capacité de dix places, son taux d'occupation s'élevait à 40 % en fin d'année 2018.

## 🔴 Soutenir l'initiative privée

La ventilation par type de dispositif des 196 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.



Le dispositif mis en œuvre vise à réduire le coût des investissements et à consolider les fonds propres des promoteurs qui s'inscrivent dans le développement économique par l'entrepreneuriat.

Les aides à l'investissement se présentent sous la forme de subventions dans le cadre de différents dispositifs (CODEV, aides spécifiques à des filières) ou encore de dotations aux sociétés d'économie mixte.

Le tableau récapitule les nouveaux agréments réalisés en cours d'année. Une dotation a bénéficié à la SAEML Nord Avenir pour sa participation à une entreprise de pêche pour l'acquisition de trois navires palangriers.

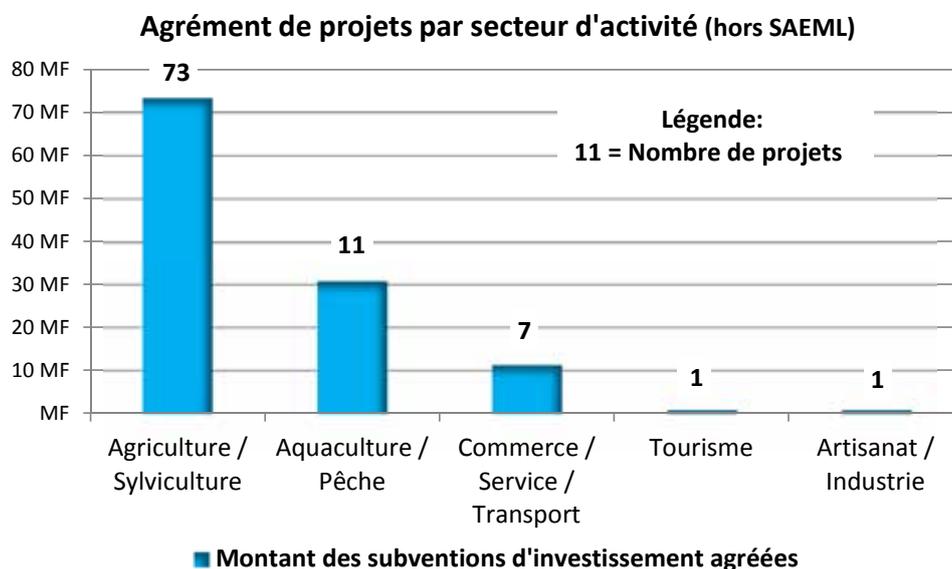
Mode d'intervention	Nbre projets agréés	Montant projet	Participation PN
Dotation SAEML	1	849 MFCFP	50 MCFP
Subvention	93	212 MFCFP	117 MFCFP
<b>Total général</b>	<b>94</b>	<b>1 060 MFCFP</b>	<b>167 MFCFP</b>

Par ailleurs, **93 projets économiques ont été agréés**. On observe une nette diminution par rapport à 2017 du nombre de projets (- 26 %) ainsi que de la valeur des investissements (- 53 %) et de celles des subventions (- 43%).

L'évolution du nombre de projets est à la hausse dans le secteur de la pêche mais à la baisse dans les autres secteurs économiques.

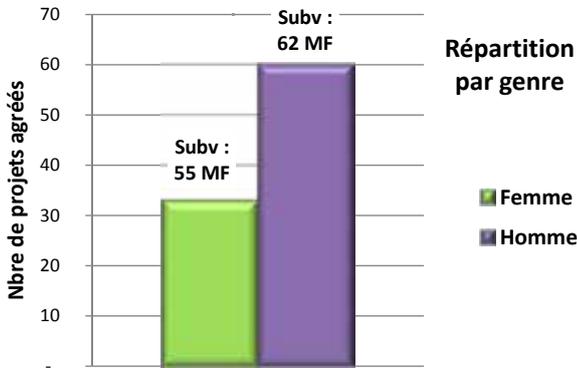
La répartition par secteur économique est présentée dans le graphique.

- ◆ L'agriculture représente de loin la part la plus importante des projets. Les projets concernant la filière fruits, légumes et tubercules (dont des « modules d'insertion ») sont les plus nombreux. Il faut aussi souligner plusieurs projets de taille importante de plus 10 millions F.CFP : deux en élevage bovin et un pour du maraichage en culture hors sol.



- ◆ Dans la pêche et l'aquaculture, un équipement pour la distribution d'aliment dans une ferme aquacole a été agréé ainsi que l'installation d'un enclos pour le grossissement d'holothuries. Les autres projets ciblent la pêche lagonaire dont deux de taille conséquente.
- ◆ Dans les autres secteurs, les projets sont de nature variée : transport sanitaire, snack, etc.

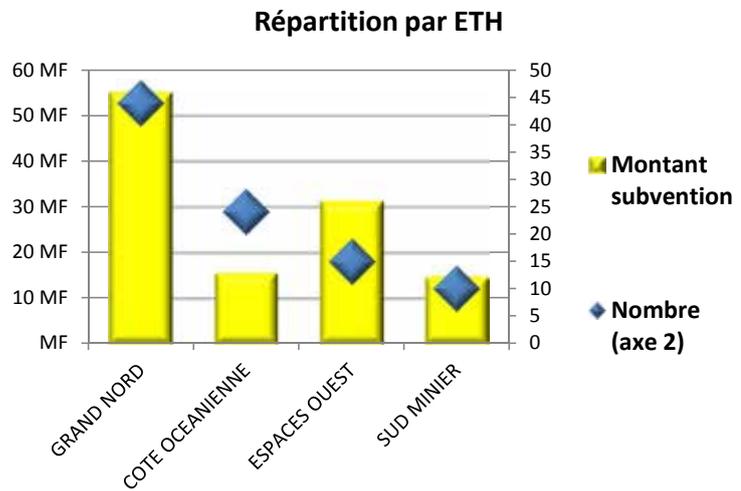
La répartition par genre du porteur de projet est déséquilibrée comme l'indique le graphique. Ainsi, les femmes restent minoritaires et représentent 35 % des projets et 47 % des aides accordées.



La répartition géographique des projets subventionnés est aussi variable selon l'ETH. Le Grand Nord est encore prédominant cette année avec 47 % des projets et 47 % des subventions agréées.

Des dispositifs complémentaires aux subventions existent pour favoriser le recours à l'emprunt dans le financement des projets. Pour cela, la collectivité soutient financièrement les organismes dont l'activité complète le financement bancaire traditionnel ou qui s'adressent aux promoteurs qui n'y ont pas accès :

- L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) pour le micro-crédit. 264 projets ont été financés par l'ADIE en 2018 dont 179 pour la création ou le développement d'une petite entreprise.
- Initiative Nouvelle-Calédonie attribue des prêts d'honneur sans intérêts. 7 prêts ont été attribués sur les 9 dossiers finalisés.
- Le Crédit Agricole Mutuel avec le fonds de prêts.



Dans le domaine de la pêche lagonaire, l'étude menée par l'IAC et l'IRD sur l'accès à la profession de pêcheur, ainsi que sur les systèmes d'aide et la réglementation, a été rendue.

Six nouveaux forages agricoles ont fait l'objet d'une implantation, les travaux de foration auront lieu en 2019. La dépense 2018 correspond à la réalisation de neuf forages en 2017. La procédure a été modifiée afin de mieux formaliser la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'agriculteur à la province Nord.



Débarquement d'une cargaison de thons à Koumac. (Photo Baby Blue)

Le soutien à la recherche et à l'expérimentation se traduit par la participation à la programmation, au financement et à la gouvernance des différents organismes de Pays.

## ■ Favoriser et accompagner l'innovation

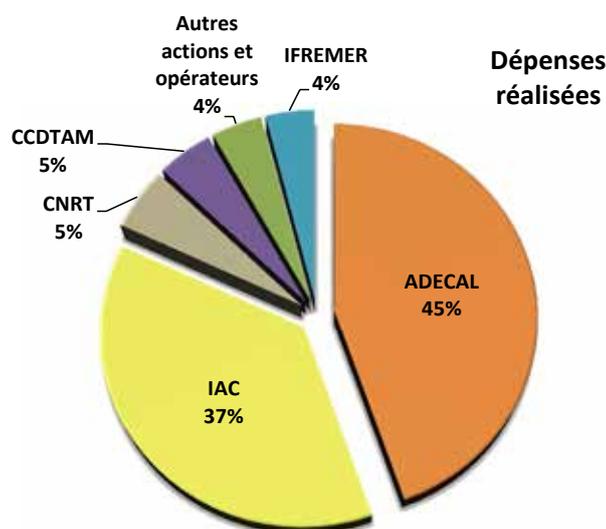
La ventilation des dépenses du programme par opérateur indique la part prépondérante des deux opérateurs que sont la Technopole au sein de l'ADECAL et l'IAC.

### ■ Dans le domaine marin

Les travaux du pôle « valorisation des écosystèmes marins » de l'ADECAL se fondent sur le Centre Technique Aquacole de Saint-Vincent (CTA) situé à Boulouparis pour la crevetticulture, le Centre Calédonien de Développement et Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) et le Centre Technologique des MicroAlgues (CTMA) (dont une unité pilote à Koohnê (Koné)). Le programme de pisciculture marine a confirmé la maîtrise technique de l'ensemble du cycle d'élevage du pouatte.

A la suite de la formalisation en 2017 du nouvel accord-cadre définissant les activités de l'IFREMER en Nouvelle-Calédonie pour la période 2017-2021, les conventions relatives à deux programmes de recherche et à leurs financements par les différents partenaires ont été signées cette année :

- Projet RESSAC (RESSources et écosystèmes Aquacoles en Nouvelle-Calédonie) dans les domaines de la crevetticulture, de l'aquaculture de microalgues, de la diversification aquacole et des biotechnologies associées et du soutien aux centres techniques et aux filières économiques.
- Projet PRESENCE (PRESSIONS sur les Ecosystèmes récifo-lagonaires de Nouvelle-Calédonie) dans les domaines de la l'exposition aux pressions et de la vulnérabilité des écosystèmes récifo-lagonaires, notamment dans le cadre du Parc Naturel de la Mer de Corail et du Patrimoine inscrit à l'UNESCO.



Stage d'initiation à l'apiculture à Pweevo (Pouébo)

### ■ Dans le domaine terrestre

L'Institut Agronomique Calédonien (IAC) mène des recherches en appui au développement rural du pays, centrées sur des enjeux d'agriculture durable, d'environnement exceptionnel à préserver et de transformations du monde rural. Les activités actuelles s'inscrivent dans la nouvelle programmation 2017-2021 mise en œuvre par les trois équipes de recherche : ARBOREAL (Agriculture BiOdiversité Et



vAlorisation), SolVeg (Sol et Végétation) et TerAU (Territoires, Acteurs et Usages). Hors Contrat de Développement Intercollectivités, la province Nord a participé au financement du poste d'un technicien pépiniériste et de l'étude de faisabilité d'un observatoire des populations rurales de la Nouvelle Calédonie qui a été restituée en commission de développement économique.

**Le pôle « Valorisation des écosystèmes terrestres »** de l'ADECAL s'inscrit également dans le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement. Les travaux de ses quatre centres techniques viennent en appui à quatre filières : le Centre de Promotion de l'Apiculture (CPA), le Centre de Recherches et d'Expérimentations Agronomiques (CREA) pour les grandes cultures, le Centre des Tubercules Tropicaux (CTT) et le Centre Technique d'Expérimentation et de Transfert en Maraîchage (CTETM).



Le Jeudi du centre ville à Nouméa est une vitrine des produits du Nord

Le soutien à la production a pour objectifs :

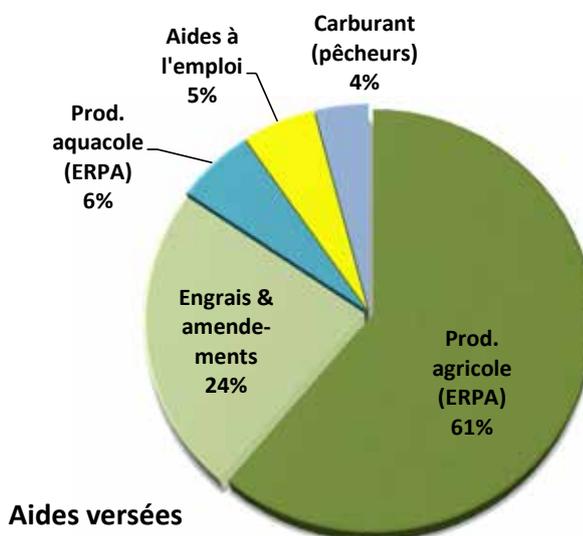
- de compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement ou de commercialisation ;
- de réduire les charges d'exploitation ;
- de soutenir spécifiquement certaines filières.

Les filières agricoles et aquacoles, ont bénéficié de mesures provinciales par l'intermédiaire de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA) devenu l'Agence Rurale en fin d'année après sa fusion avec l'APICAN. Dans l'ordre décroissant de coûts, les dispositifs les plus importants concernent l'approvisionnement en intrants (aliments et engrais pour l'agriculture, l'élevage et la crevetteculture), le transport des fruits et légumes, l'aviiculture fermière puis le café.

La filière bois n'a pas perçu d'aide directe mais le travail de production d'actes normatifs pour le bâtiment englobant le bois, associant les acteurs professionnels de la filière, sous l'égide de la DAPM (Gouvernement) et de l'ERPA, a abouti à un accord sur le référentiel technique du pin

## ■ ■ ■ Soutenir la production

La ventilation des 136 millions F.CFP de dépenses est présentée dans le graphique.



Chiffres clés des aides à la production	
Transport intrants (aliments et engrais)	6 969 tonnes d'aliment et 449 tonnes d'engrais
	3 Centres multiservices agréés
Aide au carburant	56 pêcheurs bénéficiaires
Aide aux engrais et amendement	814 tonnes

des Caraïbes produit en Nouvelle-Calédonie. L'agrément du matériau naturel qu'est le pin est en cours. Dans le même temps, la profession a ravivé et restructuré le Groupement des Exploitants Forestiers de Nouvelle-Calédonie (GEFNC) et engagé un programme ambitieux de formation et de mise en place des processus de contrôle qualité, en vue de l'agrément des produits transformés prévu en 2019.

**Les aides à l'achat d'intrants** ont également été mises en œuvre. L'aide aux engrais agricoles est conventionnée avec la chambre d'agriculture qui les importe. Elle permet d'en réduire le coût pour l'acheteur en prenant en charge une partie des frais d'approche depuis l'usine de fabrication. Elle bénéficie également aux aquaculteurs pour l'acquisition des amendements et la réalisation d'analyse de sols des fonds de bassin. L'aide aux engrais agricoles s'établit à hauteur de 29 % du prix de revient final dans la limite d'une enveloppe maximale de 30 millions F.CFP.

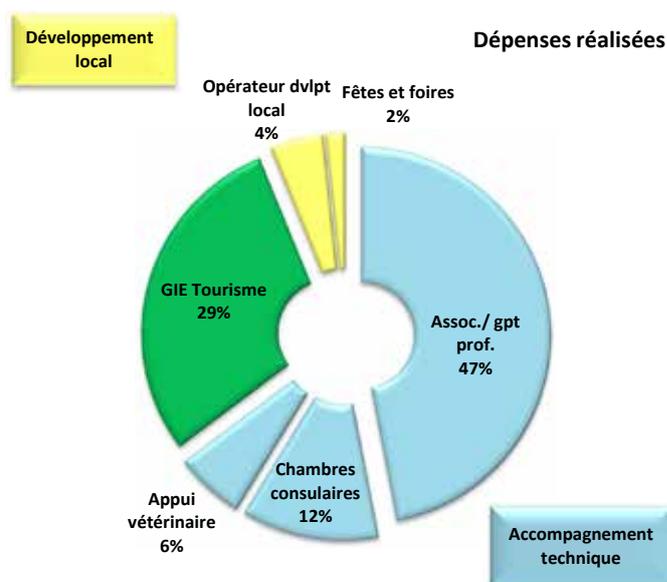
**L'aide au carburant** est servie aux pêcheurs lagonaires sur la base de leur déclaration de production de l'année précédente. Le montant de l'aide unitaire été réduit en 2018.

Deux mesures ont été suspendues : la bonification des intérêts des emprunts par le Crédit Agricole Mutuel et l'aide à l'emploi dont les dépenses afférentes correspondent aux agréments de l'année 2017.

## Accompagner les acteurs

Pour prolonger et compléter l'intervention des équipes techniques de la direction du développement économique, l'accompagnement des acteurs s'appuie sur un réseau d'opérateurs professionnels, le plus souvent associatifs. Les formes et les modalités de l'accompagnement financé par la province sont différentes selon les secteurs d'activité.

**Dans l'agriculture et la pêche**, le financement provincial permet notamment aux opérateurs de se doter de ressources humaines permanentes afin d'œuvrer sur le terrain auprès des exploitants agricoles et des pêcheurs de la province. Le réseau d'appui est similaire à celui de 2017 même si certaines configurations ont dû s'adapter aux moyens financiers disponibles.





Le détail des principaux organismes est présenté dans le tableau.

Nom de l'organisme	Objet et observations pour 2018
<b>Arbofruits</b>	Appui technique aux producteurs fruitiers (316 producteurs suivis)
<b>ADECAL (CPA)</b>	Appui technique aux apiculteurs (39 apiculteurs)
<b>Bio Caledonia</b>	Mise en œuvre de la norme océanienne en Agriculture biologique (23 agriculteurs convertis ou en cours) - Animation des groupes locaux
<b>Comité Organisateur du Salon de l'Horticulture</b>	Accompagnement technique et commercial des horticulteurs (71 adhérents)
<b>Upa Bovine</b>	Appui technique aux éleveurs bovins en matière d'amélioration génétique
<b>Chambre Agriculture</b>	Comptabilité et conseil de gestion (107 adhérents)
<b>Gie Meru</b>	Appui technique aux aviculteurs, organisation de la filière poulets fermiers
<b>REPAIR</b>	Appui technique et mise en œuvre de la certification « Agriculture Responsable » (8 adhérents dont 2 certifiés)
<b>Fédération des Pêcheurs Professionnels</b>	Appui technique aux pêcheurs, organisation de la filière pêche lagonaire (76 pêcheurs adhérents dont 11 individuels et 65 via 5 associations locales)
<b>Groupement des fermes aquacoles</b>	Appui technique et animation de la filière crevettes (5 fermes en province Nord)

L'appui vétérinaire est assuré par deux cliniques conventionnées avec la province pour certains actes en faveur des animaux d'élevage, l'une à Koohnê (Koné), l'autre à Koumac.

**Les dispositifs en faveur des entreprises** financés par la province sont également variés. Les plus importants sont les suivants :

- ◆ **La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** offre un accompagnement multiforme aux futurs entrepreneurs. Il peut être organisé comme un parcours aux étapes suivantes :
  - La réunion « info-crétion »
  - Le « pack créateur » : la réalisation d'un business plan
  - La formation pratique au démarrage : les bases d'une bonne gestion
  - Le suivi de la jeune entreprise : l'utilisation des outils de pilotage et de suivi
  - La réalisation d'un auto diagnostic pour prévoir la trésorerie et analyser la santé financière

Environ 60 promoteurs ont bénéficié de ces dispositifs, complétés par des formations thématiques. En outre, un accompagnement itinérant est offert aux structures touristiques. Ce sont 41 promoteurs, qui ont été suivi : 29 structures en activité et 12 projets.



Stand de Ouégoa au Jeudi du centre ville

- ◆ Le soutien financier à la grappe d'entreprises « AMD » relative à la maintenance industrielle a été poursuivi. Son but est de favoriser l'innovation et la mutualisation de ses entreprises membres.
- ◆ L'ADIE, outre le financement des projets, offre une assistance et des conseils aux promoteurs fournis par ses conseillers présents dans chacune des ETH.



Visite de la nouvelle station de pompage électrique de Tipenga

**Le GIE Tourisme province Nord (TPN)** est l'opérateur à qui la collectivité confie la structuration des acteurs du tourisme dans le Nord et la promotion de la destination. Le nouveau projet du GIE TPN s'articule selon trois orientations principales :

- La mise en place d'une nouvelle gouvernance dont le renforcement du lien avec la province Nord ;
- Le recentrage vers la promotion touristique, son cœur de métier ;
- La relocalisation de ses locaux en Province Nord. Sa préparation a été effectuée en 2018 pour une installation à Koohné (Koné) au 1er janvier 2019 dans la pépinière d'entreprise de la CCI.

Les structures de développement local : le GIE Meru, le Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est (GAPCE sur Pwêédi Wiimîâ / (Poindimié)/ Tuo Cèmuhi (Touho) / Pwârâiriwâ (Ponérihouen)) et l'association Wake Chaa (Canala) maintiennent chacune une action de proximité. Elles permettent une mise sur le marché des produits agricoles issus des petits producteurs de leur zone. Des comités de suivi permettent d'échanger et de faire des points de situation sur l'activité de chacune de ces structures. La production du GIE Meru a été suspendue à compter de septembre 2018 dans l'attente de l'étude d'un schéma plus efficient permettant de relancer l'activité.



Défilé des animaux à la foire de Koumac

Trois manifestations communales qui en avaient fait la demande ont obtenu une subvention pour leur organisation : il s'agit de la fête agricole de Pwëbuu (Pouembout), de la fête de Tuo Cèmuhi (Touho) et de la foire agricole et artisanale de Koumac et du Nord.



## 5. L'environnement

L'action de la direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalité

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement

### Objectifs spécifiques

- Sauvegarder l'environnement naturel
- Réduire les déséquilibres internes

### Résultats attendus

- Tous les déchets ménagers sont collectés et traités dans des installations aux normes
- La conservation et la protection des espaces à enjeux progressent
- La population a une meilleure connaissance de la réglementation et la réglementation est mieux respectée

### Les principales interventions de l'année

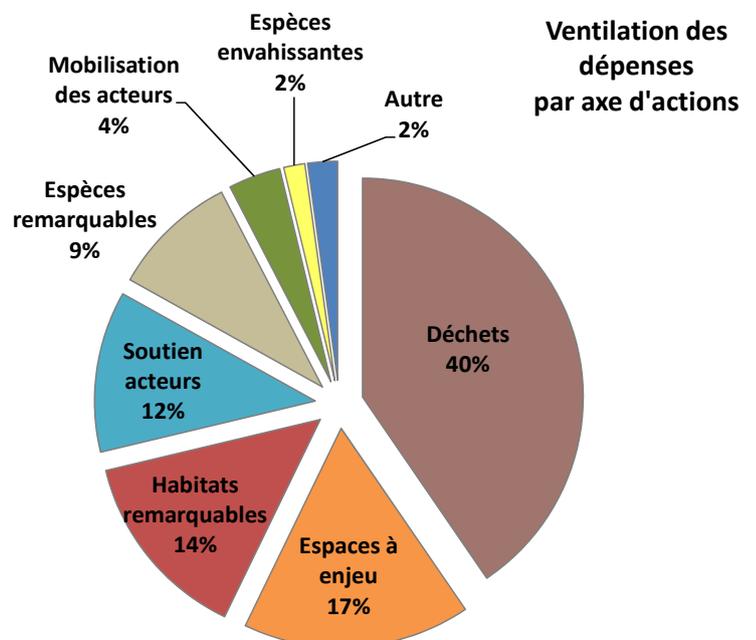
Programme	Montant dépensé
Mesures de gestion	145
Gestion des déchets	75
Aides aux communes	27
Autres	26
<b>Total budget Env. DDE-E</b>	<b>274</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>326</i>

Unité : millions F.CFP

Le graphique représente la répartition des dépenses 2018 par axe d'actions dont le contenu est développé dans la suite.

Le code de l'environnement constitue la référence réglementaire de l'activité des services.

Fin mars 2018, une convention a été signée entre le parquet et la province Nord. Elle permet d'organiser les procédures, les échanges et les relations entre les deux parties afin d'améliorer le traitement des infractions au Code de l'environnement de la province Nord.



## Protéger et valoriser l'environnement

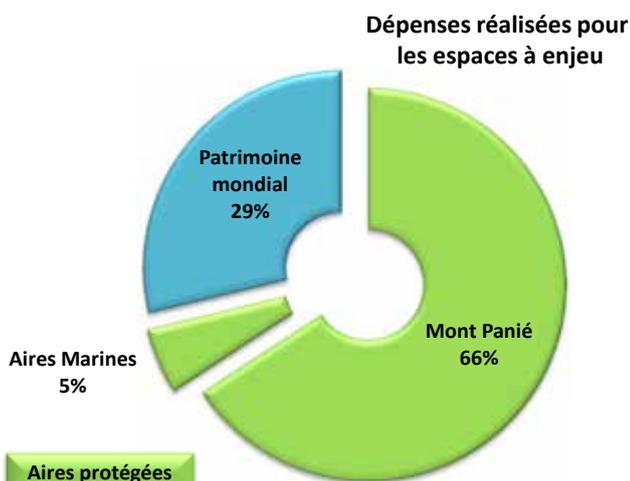


Signature d'une convention entre le RIMAP et la province Nord à Năpwé Wiimîă (Napoémien), pour des actions de protection de l'environnement

Les aires protégées marines et terrestres ainsi que les sites inscrits au patrimoine mondial forment le socle de la stratégie provinciale de protection des espaces naturels. Certains sites sont réglementairement classés conformément au code de l'environnement et d'autres font l'objet d'une attention particulière pour leurs caractéristiques remarquables sans disposer de statut juridique. La participation des populations est recherchée dans tous les cas pour aboutir à un pilotage local des actions de gestion. Elle s'appuie sur un long travail d'animation préalable.



Pépinière de palétuviers de l'association Hô út de Tuo Cêmuhi (Touho)



Une somme de 46 millions F.CFP a été dépensée en faveur des espaces à enjeu en 2018. Le graphique montre la prédominance de la réserve naturelle sauvage du Mont Panié qui concentre les deux-tiers des interventions financières.



Pour chaque site, l'état d'avancement du processus est précisé dans les tableaux.

### ■ Au niveau marin

Aire ou site	Commune	État d'avancement fin 2018
Aire de gestion durable des ressources Hyabé-Le Jao	Pweevo (Pouébo)	Comité de gestion créé - Plan de gestion 2012-2016 validé (APN du 31/01/2014) - Aucune action de l'association en 2018 (inactive) - Action de reboisement avec le SMRT en 2018
Parc provincial de Hyega	Hienghène	Comité de gestion créé - Association créée (Kaa Porau) - Mise en œuvre du plan de gestion 2012-2016 validé (APN du 31/01/2014) - Evaluation PDG en 2018 - Fin de la dératisation de l'îlot Yeega
Réserve de nature sauvage de Dohimen		
Réserve naturelle intégrale de Nékoro	Nèkō (Poya)	Mise en œuvre du plan de gestion 2014-2018 validé (APN du 20/04/2014) - Sensibilisation au marché sur la RNI et le dugong en 2018
Aire de gestion durable des ressources Kan-Gunu	Vook (Voh)	Gestion de la pêche aux holothuries Réunions du groupe technique et du comité de gestion
RNS de l'étang de Koumac	Koumac	Evaluation des enjeux environnementaux et des pressions (Stage master 2 en 2018)
Grand lagon Nord (classement UNESCO)	Bélep (Dau Ar)	Diagnostic validé par le comité de gestion Association gestionnaire créée (Pwee Molep) Plan de gestion 2018-2022 validé (APN du 18/05/2018) Replantation forestière en 2018
Zone côtière Nord et Est (classement UNESCO)	Pum (Poum)	Diagnostic validé par le comité de gestion Association créée (Mala Waag I Hùlili Malep) Plan de gestion 2017-2021 validé (APN du 23/06/2017) Pas d'action en 2018
	Ouégoa	Diagnostic validé par le comité de gestion Association créée (gestion du patrimoine mondial de Ouégoa) Plan de gestion 2017-2021 validé (APN du 23/06/2017) Pas d'action en 2018
	Pweevo (Pouébo)	Voir AMP (Hyabé-Le Jao)
	Hienghène	Voir AMP (Yeega et Dohimen)
	Tuo Cèmuhi (Touho)	Diagnostic validé par le comité de gestion - Association créée (Hö-ût)- Mise en œuvre du plan de gestion 2016-2020 validé (APN du 19/08/2016) - Embauche en 2018 d'un nouvel animateur par l'association - Obtention de financements supplémentaires suite à un appel à projets
Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)	Diagnostic validé par le comité de gestion - Association créée (Pöpwadene) - Mise en œuvre du plan de gestion 2016-2020 validé (APN du 19/08/2016) - Embauche d'une animatrice par l'association	

Le suivi quinquennal du Grand Lagon Nord a été réalisé par l'UNC en octobre 2018. Les résultats de l'étude montrent le maintien de l'état de santé de l'environnement marin depuis le précédent suivi en 2014.

### ■ Au niveau terrestre

Aire ou site	Commune	État d'avancement fin 2018
Réserve de Nature Sauvage du mont Panié	Hienghène	Mise en œuvre du plan de gestion 2015-2019 validé (APN du 27/02/2015) dont l'étude de faisabilité de l'extension de la RNS (financement de la fondation «Rain Forest» sur 3 ans jusqu'en 2020)
Réserve de Nature Sauvage de l'Aoupinié	Nèkô (Poya)	Restitution du diagnostic Restauration forestière à Gööpä (Gohapin) Pas d'action en 2018
Pindaï	Pwëbuu (Pouembout)	Diagnostic élaboré Poursuite des actions de préfiguration : replantation de la forêt sèche (CEN), chasse de régulation des cerfs

Les actions de **protection des habitats** restent concentrées sur la forêt sèche par le soutien au programme inter-collectivités de conservation mis en œuvre par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN). Les chantiers structurants lancés en 2014 se poursuivent : maîtrise foncière, révision cartographique, mise à jour de la gestion des sites prioritaires. De premiers plans de gestion ont été élaborés pour trois sites (Tiéa, Pindaï et



Action de reboisement à Dau Ar (Bélep) durant la semaine de l'environnement avec des plants fournis par la DDEE

Tipenga). Ils détaillent les actions à mener et précisent la répartition des tâches entre le CEN et les services provinciaux.

Cinq hectares supplémentaires ont été plantés à Pindaï. La situation de protection de ce milieu et son évolution sur sept ans sont précisées dans le tableau.

Indicateurs	2011	2018
Superficies protégées (ha)	244,4	329,8
Nombre de sites protégés	3	6
Superficies reboisées avec succès (ha)	6,5	28,3

La deuxième phase 2017-2019 de l'étude de l'écologie des **forêts humides** se poursuit dans le cadre du projet « COnnaissances et outils pour la GEstion conservatoire des FORêts naturelles en province Nord » (COGEFOR) en partenariat avec l'IAC et le CIRAD. La cartographie à une échelle fine a mis en évidence l'extrême fragmentation de la forêt. Un portail internet sur le répertoire des espèces étudiées est en cours d'élaboration.



**Pour la lutte contre les espèces envahissantes**, le plan d'action « Pays » de régulation des populations de gros gibiers, porté par le CEN est financé par le programme PROTEGE (11<sup>ème</sup> FED). Il devrait entrer en phase opérationnelle mi-2019. En attendant son déploiement, un niveau minimum de régulation est maintenu sur les sites de Pindaï, du bassin versant de la Thiem (commune de Tuo Cèmuhi (Touho)), du Mont Panié, et sur Tendo et Tanghène avec un cofinancement de la commune de Hienghène. La Fédération de la Faune et de la Chasse (FFCNC) continue d'intervenir pour réguler les cerfs sur le site de Vavouto, sous convention avec KNS.

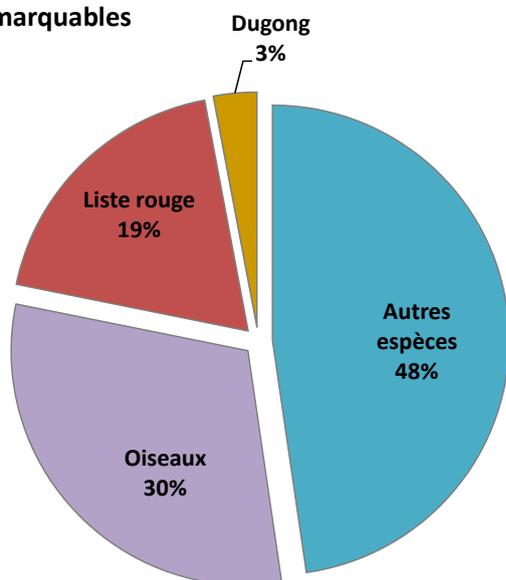
Le projet RESCCUE sur le site-pilote de Tuo Cèmuhi (Touho), achevé en juin 2018, a produit plusieurs résultats intéressants, dont :

- ◆ Un référentiel technico-économique pour une association de chasseurs intervenant dans la régulation des gros gibiers,
- ◆ une étude de préféabilité économique de la valorisation de la viande de chasse,
- ◆ une loterie comme mécanisme de financement innovant de la régulation des cerfs à une échelle communale.

Les services participent également à la collecte des mâchoires en partenariat avec l'APICAN et le CEN.

Collecte 2018	Cerf (biche)	Cochon feral
Nombre de mâchoires collectées	3 991	1 928
Nombre de captures	99	

#### Espèces remarquables



#### La protection des espèces

La protection des habitats est la base de la protection des espèces qui y vivent. Cependant, pour certaines espèces en danger, des actions spécifiques de conservation sont mises en œuvre dans le cadre de programmes pluriannuels. En 2018, une dépense de 25 millions F.CFP a été consacrée aux espèces remarquables.

La **Sterne néréis** a fait l'objet d'actions spécifiques en 2018 (voir encadré).

Le suivi des oiseaux terrestres se poursuit sur un site test à Koumac, par la BGN Nord dont les agents sont formés pour le bagage.

Le suivi de plusieurs nids de **roussettes (mégachiroptères)** par la BGN a été réalisé durant le mois de septembre 2018. Une application informatique SIG a été créée permettant la saisie sur le terrain d'informations avec des tablettes.

La protection des **tortues marines** s'est concentrée sur le suivi de quelques sites prioritaires à Hienghène selon un mode participatif avec le comité de gestion de l'AMP.

Un nouveau plan d'action pour la protection du dugong sous la coordination du CEN a débuté cette année. Une opération de comptage aérien avec une nouvelle méthode expérimentale été réalisée.

## Le projet « Sterne néréis »

Suite à l'obtention de financements du programme « BEST », un agent dédié au projet a été recrutée durant 8 mois pour réaliser l'animation et la sensibilisation auprès des acteurs locaux, le contrôle de la dératisation sur 10 îlots du Nord-Ouest et renforcer les méthodes de suivi actuelles. Une plaquette de bilan du projet a été éditée dont sont tirés les **chiffres clés suivants** :

- **180 couples** de Sterne néréis nichent et se reproduisent sur les îlots du Nord-Ouest. La population totale de Nouvelle-Calédonie compte environ 200 couples.
- **80% c'est le taux d'échec de la reproduction.** Seuls 2 à 3 œufs sur dix aboutissent à un jeune volant.
- **17 îlots du Nord-Ouest** représentent la zone de reproduction de la sterne néréis depuis 2006.
- **68, c'est le nombre de jours** qu'a passé un scientifique sur l'îlot Magone pour observer toute une saison de reproduction d'une colonie de 90 individus.
- **138 jours consacrés au suivi des colonies** de Sterne néréis pendant la saison de reproduction 2018 (chargé de projet, gardes-nature, scientifique, bénévoles).
- **25 réunions ou manifestations publiques** réalisées en 2018 pour présenter et expliquer le projet Néréis.
- **2 500 brochures** diffusées auprès du public et des partenaires.
- **700 abonnés** à la page facebook du projet Néréis (fin 2018).
- **11,5 millions de francs** de subvention de l'Union européenne pour le projet Néréis.



Sterne néréis



Sterne néréis



Atelier thématique du forum sur l'environnement «Tabo Thipo»

La province Nord maintient son soutien à **l'actualisation du statut de conservation des plantes** en Nouvelle-Calédonie initiée en 2013 et mise en œuvre par l'association Endémia. Ce travail s'appuie sur l'expertise d'un « groupe d'experts local de la liste rouge » (ou RLA en anglais) qui suivent les procédures de l'UICN. L'évaluation de la flore est effectuée à un rythme soutenu. Depuis fin 2017, Endemia a mis à profit son expérience de la liste rouge pour évaluer également le risque d'extinction de groupes faunistiques.

Le travail sur les 137 espèces de lézards connues en Nouvelle-Calédonie indique que 70 % des espèces sont menacées.

Le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) a poursuivi en Nouvelle-Calédonie son expédition « Planète Revisitée » pour la troisième année avec le soutien de la province Nord. Le but est l'exploration de la biodiversité et l'éducation/sensibilisation du public, dans les régions les moins connues de la planète et les plus riches en biodiversité. Un volet marin et « eaux douces » sur Koumac a intéressé le territoire de la province.

## ⋮ Mettre en œuvre des actions de gestion des ressources

L'usage des **ressources maritimes** est soumis à la réglementation de la pêche. Son application fait l'objet d'un effort continu de sensibilisation auprès des pêcheurs professionnels et des plaisanciers. La fédération des pêcheurs professionnels en est un relais essentiel. Les services délivrent environ 250 autorisations de pêche annuellement.

Des ajustements à la réglementation (titre IV du code de l'environnement « ressources halieutiques : pêche » du livre III) ont été votés en mars 2018 après avoir fait l'objet d'une large concertation, au sein du comité de suivi de la réglementation, mais aussi par des consultations publiques. Le nouveau texte vise principalement à :

- Intégrer le pêcheur professionnel à pied dans la réglementation,
- Apporter quelques précisions et ajustements techniques, permettant de clarifier certaines dispositions du texte initial,
- Etendre le dispositif de permis de colportage à tous les produits de la mer,
- Requalifier certaines infractions en délit.

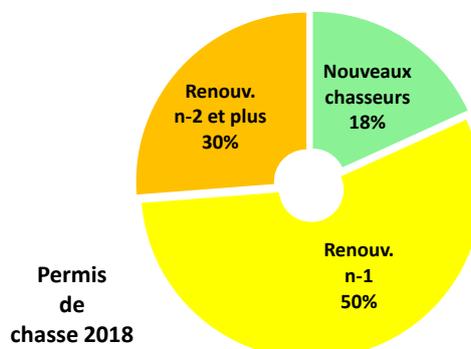
L'Agenda des marées 2018, guide d'information pour la pêche professionnelle et de plaisance, a été édité en 10 000 exemplaires et largement diffusé.

La **pêche à l'holothurie** nécessite une autorisation spéciale car il s'agit d'une activité économique très attractive et l'espèce est particulièrement vulnérable à la surpêche. Le prélèvement d'espèces qui n'étaient pas exploitées jusqu'à il y a peu de temps est un indicateur de surexploitation. Le forum sur cette pêche organisé en octobre 2018 a réuni une quarantaine d'acteurs pour partager une analyse de la filière et de ses perspectives.



Les actions de sensibilisation se sont poursuivies dans certaines zones de pêche importantes. Il est à noter le développement en interne d'une capacité d'expertise pour l'évaluation des stocks.

**La gestion de la chasse** passe notamment par le soutien à la Fédération de la Faune et de la Chasse de Nouvelle-Calédonie. Elle consiste en outre à délivrer des permis de chasse, au nombre de 4 216 en 2018, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (4 003 en 2017). Le graphique répartit les permis par objet. La proportion de nouveaux chasseurs (venant chercher leur permis pour la première fois) reste assez stable depuis 2015, autour de 20 % du nombre de permis délivrés.



La collectivité accompagne également les initiatives de reboisement qui visent désormais essentiellement la restauration écologique. Les projets INTEGRE et RESCCUE ont permis en 3 ans la réalisation de 7 parcelles de re-végétalisation (3 276 plants mis en terre), 15 ouvrages de défense contre l'érosion (33,1 ml de barrières en branchages ou cordons pierreux) dans le bassin versant du captage de Hacinem à Po-ï (Poyes). Dans le même périmètre, une étude de la sédimentation des cours d'eau due à l'érosion, conséquences de l'effet des feux de « brousse » et de la prolifération des espèces envahissantes (cerfs et cochons) fait l'objet d'une thèse de doctorat.

La dynamique « Kuc We Marip » sur la commune de Hienghène a connu une baisse d'activité. Sur les 4 sites, seuls Bas-Coulina et Ouayaguette ont été actifs avec 2 ha de plantations et leur entretien.

## ❖ Réduire les impacts des activités humaines



Présentation des travaux de «La planète revisitée» à la foire de Koumac

La stratégie provinciale de traitement des déchets ménagers est fondée sur le **schéma directeur des déchets** adopté fin 2012.

L'animation auprès des communes est conduite pour aboutir à une structuration du territoire autour de quatre Installations de Stockage de Déchets (ISD), une par ETH, ainsi que le remplacement progressif des dépotoirs actuels par des déchetteries (ou centres de tri et de transfert) dans les communes qui ne disposeront pas d'ISD.

La mise en œuvre du schéma de gestion des déchets s'est poursuivie, plusieurs résultats sont à noter :

- Les études pour la réalisation de l'ISD de l'ETH « Espace de l'Ouest » sont en cours et le site d'implantation a été validé par le comité de pilotage.
- La réhabilitation du dépotoir de Canala est en voie d'achèvement et les travaux de celui de Tuo Cèmuhi (Touho) ont débuté depuis juin 2018.
- L'étude d'une déchetterie à Kaa Wi Paa (Kouaoua) est en cours.
- L'ISD de Bwapanu (Kaala-Gomen) a mis en service une unité de dépollution des VHU.

Un ensemble d'actions d'accompagnement complète la mise en place des équipements. Elles ont pour objectifs la responsabilisation des producteurs à la réduction de leurs déchets et au tri sélectif.



La réglementation des **filières de gestion des déchets dangereux** avec la responsabilité élargie des producteurs est en place depuis 2013 pour les huiles usagées, les piles et accumulateurs usagés, les accumulateurs au plomb usagés (batteries), les Véhicules Hors d'Usage (VHU), les pneumatiques.

2018 marquait l'achèvement du premier plan de gestion sur 5 ans. Le bilan quinquennal a été réalisé fin novembre sous la forme d'ateliers collaboratifs avec tous les opérateurs.

Les résultats des volumes collectés au cours de l'année sont indiqués dans le tableau.

Plan de gestion 2018	Quantités collectées <sup>13</sup>
<b>Huiles usagées</b>	550 000 litres
<b>Accumulateurs au plomb usagés (batteries)</b>	140 tonnes
<b>Piles et accumulateurs usagés</b>	2 500 kg
<b>Pneumatiques usagés</b>	550 tonnes
<b>Véhicules hors d'usage</b>	500 véhicules

**L'ADEME est partenaire de la province Nord** dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui est annexée au contrat de développement Etat-province Nord pour la période 2017-2021.

Face au réchauffement climatique, la collectivité a lancé **le Plan Climat Energie de la Province Nord (PCEPN)** en juillet 2017. Après une phase de diagnostic, des ateliers thématiques se sont tenus au premier semestre 2018 et le plan d'action a été adopté par le comité de pilotage en décembre 2018 (et voté en assemblée le 1<sup>er</sup> mars 2019). Il se décline en 6 domaines et 18 axes stratégiques regroupant eux-mêmes 63 actions. Il constitue le programme d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour les 5 prochaines années contribuant à l'atteinte des objectifs fixés à 2050 pour le territoire de la province Nord.

Les entreprises ayant « *une activité à caractère industriel ou agricole susceptible d'entraîner des impacts environnementaux, des risques accidentels ou des risques sanitaires* » sont soumises à la réglementation sur **les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. Des procédures similaires existent pour les carrières.

Les chiffres clés sont présentés dans le tableau.

Les dossiers qui n'ont pas abouti sont encore en cours d'instruction ou ils ont été suspendus en attente de compléments d'information.

L'équipe d'inspection provinciale est composée de deux inspecteurs qui couvrent l'ensemble des rubriques ICPE. Dans le secteur de l'industrie et de la mine, les inspections sont réalisées par la DIMENC.

Nombre 2018	ICPE	Carrières
Nouveau dossier déposé	28	10
Arrêté produit (tous types)	29	9
Récépissé	15	-
Enquête publique	7	1



Atelier de préparation du plan climat-énergie de la province Nord à Pwêédi Wiimîâ (Poindimié)

<sup>13</sup> Chiffres provisoires



Cartographie des mangroves de Tuo Cèmuhi (Touho)

**La Brigade des Gardes Natures (BGN)** est constituée de 10 agents qui se répartissent sur le terrain en 3 secteurs géographiques. Tous les agents sont assermentés pour assurer l'application de l'ensemble du code de l'environnement. Ils ont pour mission d'informer le public, de constater et de réprimer les infractions au code et d'effectuer des suivis de milieux naturels. La sensibilisation et la prévention demeurent sa première mission mais elle effectue aussi le suivi des milieux.

**Le Centre d'Initiation à l'Environnement (CIE)** est le partenaire privilégié pour la sensibilisation de la population dans le domaine de l'environnement, en particulier en direction des scolaires. Le soutien de la collectivité a permis à l'association d'employer deux personnes dans son antenne Nord. Dans le Nord, 6 100 personnes ont été touchées, dont plus de la moitié en milieu scolaire, au cours de 261 interventions financées par la province Nord ainsi que par d'autres partenaires financiers publics et privés.

La mise en œuvre de la politique environnementale s'appuie sur un important réseau d'acteurs, le plus souvent associatifs, dont les principaux en 2018 sont listés dans le tableau. D'autre part, l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l'Université de la Nouvelle Calédonie sont les organismes de recherche qui ont apporté leur collaboration scientifique aux travaux conduits.



Signature de la convention avec la parquet

### Les principaux partenaires provinciaux (\*)

Association Dayu Biik (Mont Panié)	Fédération de la Faune et de la Chasse
Conservatoire des Espaces Naturels	Conservation International
Centre d'Initiation à l'Environnement	Association Kaa Porau
Association Popwadene	Association Cemi Acuut a Mulip
Endémia	Association Pwee Molep
Association Ho-ut	

(\*) ayant perçu un financement supérieur à 1 Million F.CFP en 2018



## 6. Les sports et les activités socio-éducatives

L'action de la direction des Sports et des Activités Sociales Educatives (DSASE) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement
- Améliorer les conditions de vie de la population
- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne

### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Développer et promouvoir les loisirs
- Encourager l'engagement citoyen et la prise de responsabilité
- Favoriser l'intégration des jeunes dans la société

### Résultats attendus

- Le mouvement sportif est structuré et la pratique sportive peut s'effectuer dans des équipements adaptés
- Le nombre de pratiquants sportifs dans les disciplines classées prioritaires progresse
- Les activités socio-éducatives et d'éducation populaire se structurent et le nombre de bénéficiaires progresse sur l'ensemble de la province



Coupe Yeiwéné au stade Yoshida de Koohné (Koné)

### Les principales interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Aides aux communes	206
Développement sportif	136
Développement socio-éducatif	46
Jeunesse	38
Equipements sportifs	29
Autres	5
<b>Total budget DSASE</b>	<b>460</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>629</i>

Unité : millions F.CFP

## ❖ Développer et mettre en œuvre le soutien au sport

Les deux principaux leviers d'actions de la province sont le soutien au mouvement sportif et la construction d'infrastructures.

Aide au mouvement sportif 2018	Nombre de bénéficiaires	Montant attribué (millions F.CFP)
Comités provinciaux	8	68
Clubs PN	34	48
Comités régionaux et ligues	2	8
Sport scolaire	7	8
Grands évènements	2	4
<b>Total général</b>	<b>53</b>	<b>136</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>81</i>	<i>218</i>

La structuration et le développement du sport reposent d'une manière générale sur la dynamique associative constituée par les clubs et les comités.

Ces structures peuvent bénéficier de subventions de fonctionnement. 42 clubs et comités de la

Province Nord (hors scolaire) ont reçu une aide en 2018, c'est nettement moins que l'année précédente où ils étaient 67. Les interventions de la collectivité sont très diversifiées, elles portent sur leur fonctionnement général, le soutien aux projets et à l'encadrement technique des clubs, sur l'aide aux déplacements ou encore l'organisation d'événements. La diminution des financements provinciaux a demandé aux associations une sélection de leurs actions prioritaires et une mobilisation supplémentaire pour diversifier leurs ressources financières.

L'aide à l'emploi vise à inciter les associations à embaucher des professionnels pour leur encadrement sportif et de personnels administratifs pour accompagner le travail quotidien des bénévoles. Dans certains cas, ce sont des prestataires diplômés qui assurent cet encadrement. 21 emplois salariés et de prestataires au bénéfice de 15 associations (y compris les comités provinciaux) ont été aidés en 2018, dont 15 emplois d'éducateurs sportifs. Une diminution est observée par rapport à 2017 car certaines associations n'ont pas renouvelé leur demande d'aides tandis que certains éducateurs se sont orientés vers d'autres activités.

La collectivité s'appuie sur deux partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de la politique sportive, chacun dans son domaine.

- Le « sport loisir » confié au Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs (CPNSL)
- Le « sport fédéral » confié au Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN)

Ce sont également des prestataires pour certaines mesures. Ainsi, les aides spécifiques en faveur de sportifs d'excellence sont délégués au CPOSN. Elles ont été accordées à 20 sportifs issus de 9 clubs et dans 7 disciplines différentes.

Une aide financière à hauteur de 7,5 millions F.CFP a été versée pour le fonctionnement du Centre International Sport



L'équipe de la DSASE au complet



et Expertise (CISE). Cet établissement géré par le Comité Territorial Olympique et Sportif (CTOS-NC) offre une structure d'accueil aux sportifs localisée à Dumbéa.

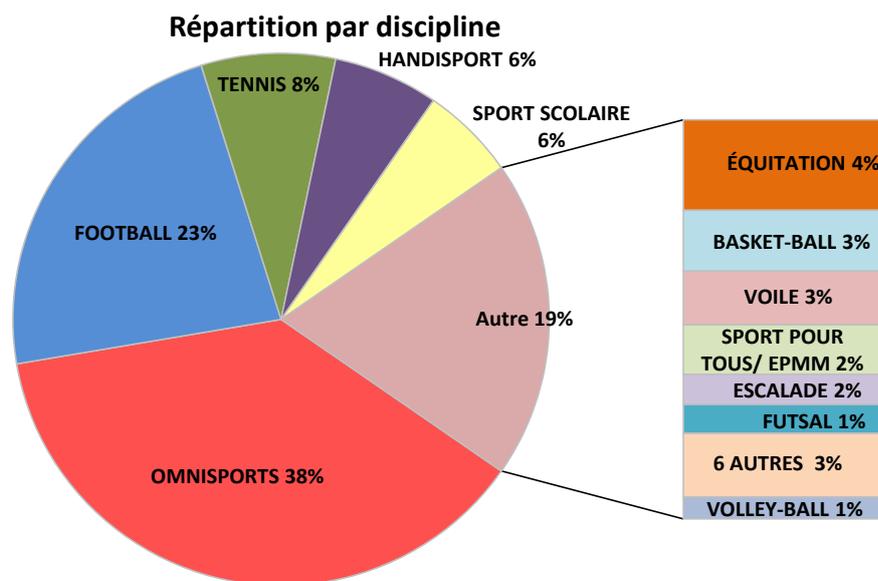
Le service instruit aussi les demandes de financement au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). L'enveloppe de 16,4 millions F.CFP de crédits de l'Etat a été répartie au bénéfice de 76 actions, selon les critères fixés par le CNDS.

La collectivité a soutenu **des événements**, d'envergure provinciale ou pays, participant à la promotion du sport et de ses valeurs. La 19<sup>ème</sup> édition des **jeux intercommunaux** (JIC) organisée par le CPNSL a vu la participation de 15 communes. Les JIC ont réuni des jeunes de 7 à 18 ans, au cours de leurs différentes phases dans trois disciplines : football, volleyball, et pétanque. Le rugby a été rajouté en initiation pour les phases finales. Ils étaient 1447 à participer à la première étape des jeux inter-tribus et 456 à la grande finale le 17 novembre 2018 à Bwapanu (Kaala-Gomen). Elle a été remportée par Pwărăiriwā (Ponérihouen) devant Tuo Cèmuhi (Touho) et Koojnë (Koné) à égalité avec Pweevo (Pouébo). Le deuxième grand prix hippique de la province Nord a eu lieu à Boulouparis. Le tour cycliste de Nouvelle-Calédonie et la coupe féminine des nations d'Océanie ont également bénéficié de l'aide provinciale.



Compétition de tir à l'arc au club de Pwëbūu (Pouembout)

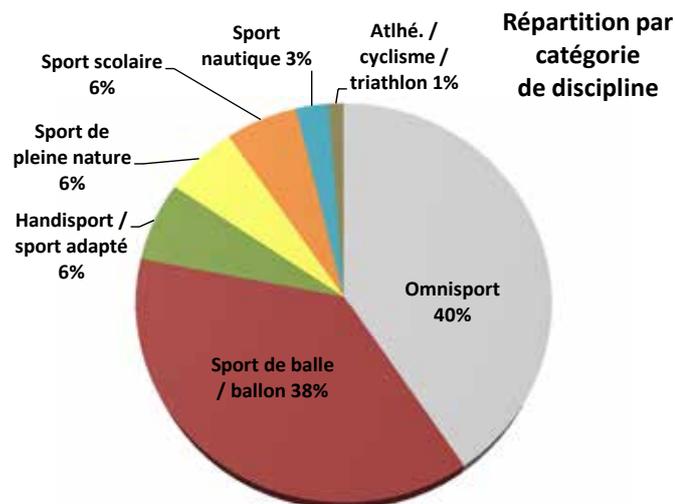
Le grand prix des raids de la province Nord a été maintenu par les organisateurs (dont les communes) même en l'absence du soutien financier de la province et son succès s'est confirmé.



La répartition des aides, par discipline, est indiquée dans le graphique. Pour les clubs pluridisciplinaires, seule la discipline principale est prise en compte. Le CPNSL et le CPOSN sont classés en omnisport, ce qui explique l'importance de cette catégorie. On note ensuite la part importante du football.

Le regroupement des disciplines par catégorie indique la part belle accordée aux sports de balles.

Le niveau des dépenses d'investissement a été cette année de 213 millions F.CFP dont 206 millions F.CFP pour la construction de la salle omnisports de Waa wi Luu (Houailou) dans le cadre du partenariat avec les communes. De plus, 11 clubs ont perçu 2,2 millions F.CFP de subvention pour de l'équipement. La salle multisports de Vook (Voh) a été réceptionnée et elle est en service depuis le 3 mai 2018 avec l'ouverture de créneaux aux associations et à l'école publique. Sa gestion est assurée en direct par les services de façon transitoire. Les travaux de la base nautique et du centre d'hébergement de Canala interrompus en 2017 suite à la défaillance du maître d'œuvre (MOE) et de l'entreprise n'ont pas pu reprendre. Le jugement du contentieux relatif à la construction du Centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) a été rendu, il a permis à la province Nord d'encaisser une recette de 100 millions F.CFP.



**La gestion d'équipements sportifs** de « dimension provinciale » est réalisée :

- Par des associations conventionnées : stade Yoshida (Office municipal des sports) et centre tennistique provincial (Comité provincial Nord de tennis) à Koohnê (Koné), base nautique de Pandop à Koumac (association Les toiles du lagon). A ce titre, la collectivité leur a versé 22 millions F.CFP au titre du fonctionnement dont 18 pour le stade Yoshida et 1 million F.CFP pour l'investissement. De son côté, la province a perçu une participation de 8,5 millions F.CFP de la Nouvelle-Calédonie car ce stade est reconnu en tant qu'« équipement pays » à dimension régionale ;
- Directement par la collectivité en attendant la mise en place d'un autre mode de gestion : c'est le cas de la base nautique de Koohnê (Koné), du centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout) et de la salle multisports de Vook (Voh).

Le centre aquatique a connu un turn-over important de son personnel, ce qui a impacté son calendrier d'ouverture au public (204 jours dans l'année) et sa fréquentation. Les recettes perçues en 2018 par le centre aquatique se sont élevées à 4,7 millions F.CFP.

### Fréquentation 2018

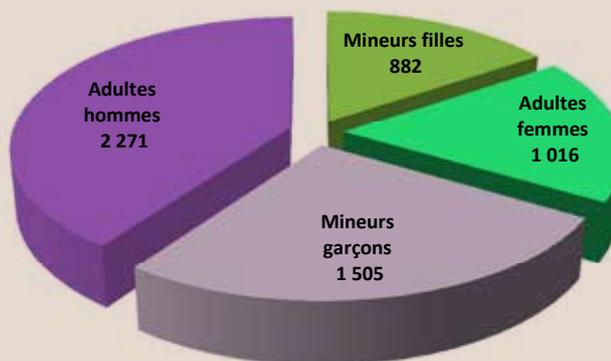
<b>Centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)</b>	19 200 entrées comptabilisées dont 12 300 scolaires et 3 300 liées à des activités associatives extrascolaires 3 associations conventionnées disposant de créneaux réservés (nombre d'entrées non comptabilisé)
<b>Base nautique de Koohnê (Koné)</b>	54 journées pour 508 scolaires 1 CVL, 3 événements 2 associations utilisatrices
<b>Base nautique de Koumac</b>	231 journées pour 600 personnes et 300 scolaires (16 classes) 2 CVL
<b>Salle multisports de Vook (Voh)</b>	28 h/ semaine d'entraînement pour 5 clubs et pour une école primaire 62 matchs officiels dans 4 sports collectifs



## La pratique sportive en province Nord

Le nombre total de licenciés (source : CTOS) s'établit à 10 822, en progression de 5 % sur un an. L'évolution est très contrastée selon les catégories de licences. Les licenciés en sport scolaire ont fortement augmenté (+ 66 %). En revanche, les autres catégories sont en retrait : - 9 % pour les disciplines fédérales, - 40 % pour les JIC et les licenciés « sport pour tous » (hors JIC). Parmi les 5700 licenciés du sport fédéral et de loisir (hors JIC), près de 2 400, soit 42 % ont moins de 18 ans (+ 4 points sur un an). La répartition par groupe d'âge et genre est précisée dans la figure. Les femmes représentent un tiers des licenciés en club.

Licenciés sportifs dans les disciplines fédérales et de loisir



Le tableau présente les disciplines qui ont au moins 100 licenciés en 2017 ou 2018.

Discipline	2017	2018	Evolution/ 2017
FOOTBALL	2 583	2 418	-6%
VOLLEY-BALL	509	419	-18%
TENNIS	404	357	-12%
NATATION	195	255	31%
BASKET-BALL	309	253	-18%
ÉQUITATION	289	214	-26%
JUDO	165	212	28%
PÉTANQUE	118	155	31%
SPORTS SOUS-MARINS	123	104	-15%
ATHLÉTISME	165	114	-31%
VOILE	136	98	-28%
CRICKET	120	86	-28%
HANDBALL	144	70	-51%
SPORT POUR TOUS/ EPMM	1 683	996	-41%
USEP (primaire)	1 235	2 578	109%
UNSS (secondaire)	1 368	1 747	28%



Water polo au centre aquatique de Pwëbuu (Pouembout)

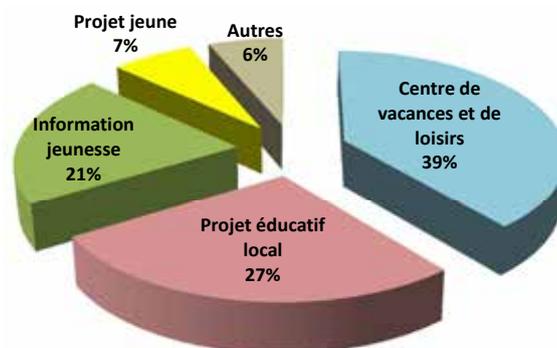
Les disciplines qui ont le plus progressé sont dans l'ordre : la pétanque, la natation et le judo.

A l'inverse les disciplines qui ont connu une érosion importante de leurs effectifs licenciés sont le hand-ball, l'athlétisme, le cricket, la voile et l'équitation.

Il est à noter la disparition du cyclisme (non intégré dans le tableau) qui comptait encore quelques licenciés en 2017.

## ❖ Développer et mettre en œuvre les programmes socio-éducatifs

Les dispositifs socio-éducatifs ont représenté une dépense globale de 113 millions F.CFP dont la répartition est précisée dans la figure. Les centres de vacances et l'information jeunesse représentent les deux-tiers de la somme.



Répartition des dépenses socio-éducatives

**Les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) et les animations socio-éducatives (ASE)** constituent un moyen d'utiliser le temps libre des vacances scolaires. L'intérêt pour les familles est multiple puisque les CVL permettent de :

- participer à la démarche d'éducation en complément de celle de la famille et de l'école ;
- favoriser la rencontre, l'échange, le partage de cultures et de savoir-faire entre les différents publics d'enfants et de jeunes ;
- répondre à des besoins d'animation et de prise en charge des enfants et des jeunes ;
- contribuer au développement des compétences.

La province soutient les associations organisatrices.

Durant la saison 2018, les séjours de CVL ont été organisés par quatorze associations. Trois organisateurs ont une convention d'objectifs avec la province, ils en ont organisé près d'un tiers. Si deux nouveaux organisateurs sont enregistrés, certaines associations actives en 2017 n'ont pas organisé de centre de vacances cette année. Au final, le nombre de séjours a été maintenu mais la couverture géographique de l'offre de séjours a diminué (11 communes contre 13 en 2017).

### Chiffres clés CVL 2018

46 séjours
11 951 journées-enfants
1 485 enfants et jeunes (3 à 18 ans) dont 54 % de 7 à 12 ans
61 postes de directeurs et adjoints
135 postes d'animateurs
33 intervenants



Conseil municipal junior de Koohné (Koné), un projet du PEL

L'accompagnement des formations BAFA et BAFD pour les animateurs et directeurs a bénéficié à 41 stagiaires au cours de 4 sessions organisées en province Nord. La province apporte un soutien financier (bourse de formation et subvention aux organismes de formation), un appui technique et pédagogique par un agent formateur du service et elle incite les associations à développer leur propre plan de formation.

La province exerce la délégation de compétence de la Nouvelle-



Calédonie, relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs, depuis mi-2016. Deux animateurs socio-éducatifs sont chargés du contrôle du respect de la réglementation (administration, sécurité des publics, hygiène générale du CVL, pédagogies employées, activités proposées) ainsi que de l'accompagnement technique et pédagogique des centres. 33 visites de contrôle ont été réalisées sur site dont deux centres qui ont fait l'objet de 2 visites suite à des manquements à la réglementation. Les centres qui n'ont pas été visités sont les séjours à l'étranger, les camps itinérants et les centres de loisirs discontinus. Le challenge Michelet, moment de rencontre entre jeunes âgés de quatorze à dix-sept ans originaires des trois provinces, a été organisé en octobre à Ouvéa. Sept délégations étaient issues du Nord.



Fabrication de monnaie Kanak dans un centre de vacances

<b>Chiffre clé PIJ</b>
6 587 passages PIJ + 1016 au CRIJ
948 premières visites
59 actions

**Les Points Information Jeunesse (PIJ)** sont des lieux où les jeunes, mais aussi le « tout public », trouvent des informations dans de multiples domaines tels que la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. Pour cela, ils disposent d'une large documentation alimentée par le Centre de Ressources Information

Jeunesse (CRIJ) provincial situé à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et le Centre Information Jeunesse de la Nouvelle Calédonie (CIJNC). Le public visé est la tranche des « 16-30 ans » mais ils sont ouverts à tous. Les services de consultation par internet, de réalisation d'un CV et d'une lettre de motivation ou d'affichage d'une information sont gratuits pour les jeunes. Neuf PIJ sont en place mais seuls huit étaient opérationnels en fin d'année après la mise en sommeil temporaire de celui de Pweevo (Pouébo) à partir de février 2018. Le portage est assuré par cinq communes et quatre associations.



Découverte de l'escalade

L'accompagnement provincial porte sur les aides à l'emploi, à la formation des agents d'accueil et à l'équipement. Il consiste aussi à coordonner le réseau et à entretenir la dynamique par des visites régulières et par l'organisation de regroupements. L'évènementiel commun s'est tenu le 25 octobre 2018, dans chacun des PIJ, sur le thème de la «citoyenneté». L'action avait pour objectifs de sensibiliser les jeunes aux démarches administratives communales, de leur permettre de connaître le fonctionnement d'une institution communale et de les sensibiliser aux valeurs de la «citoyenneté».

Une tournée de labélisation a été menée par la direction de la jeunesse et des sports (DJSNC) et le CIJNC en septembre 2018, le label « Information Jeunesse » a été renouvelé pour l'ensemble des PIJ.

**Le Projet Educatif Local (PEL)** est un dispositif qui permet d'apporter une réponse coordonnée et adaptée aux besoins d'animation à l'échelle communale en faveur des enfants et des jeunes. La province apporte un soutien technique, financier et elle participe au pilotage du PEL dont la commune est maître d'ouvrage. Douze PEL sont désormais en place. Seuls neuf ont bénéficié d'une aide financière selon le détail présenté dans le tableau mais tous ont été accompagnés d'un point de vue technique. Les demandes de subvention de Ouégoa, Waa wi Luu (Houailou) et Pwărăiriwâ (Ponérihouen) sont arrivées au delà des délais impartis. Ces PEL ont toutefois pu bénéficier d'autres dispositifs, c'est notamment le cas à Waa wi Luu (Houailou) avec une aide aux centres de vacances. Dans tous les cas, la dynamique s'est poursuivie sur le terrain.



Apprentissage de la réparation de filets à Ouégoa dans le cadre d'un projet « initiatives jeunes bénévoles »

Des aides spécifiques peuvent être apportées par d'autres dispositifs (RAPI, CVL, etc.), elles ne sont pas prises en compte dans les montants indiqués dans le tableau.

Commune	Année de lancement	Montant versé (F.CFP)	Nbre partenaires financés	Nbre partenaires du PEL
<b>Koohnê (Koné)</b>	2008	7 483	8	12
<b>Bwapanu (Kaala-Gomen)</b>	2016	5 457	4	5
<b>Vook (Voh)</b>	2010	3 375	2	9
<b>Nèkô (Poya)</b>	2017	2 895	4	4
<b>Pweevo (Pouébo)</b>	2017	2 698	6	11
<b>Dau Ar (Bèlep)</b>	2010	2 635	3	5
<b>Tuo Cèmuhi (Touho)</b>	2017	2 603	4	10
<b>Canala</b>	2016	2 000	1	1
<b>Kaa Wi Paa (Kouaoua)</b>	2017	1 500	1	1
<b>Total</b>		<b>30 645</b>	<b>33</b>	<b>58</b>

Il est à noter que le conseil provincial de prévention de la délinquance d'avril 2018 a souligné l'intérêt de ce dispositif pour la coordination des acteurs en faveur des enfants à l'échelle communale.



Les actions en faveur **des groupes de jeunes** comportent plusieurs volets.

La province confie à la fédération d'éducation populaire Pwara Waro (CEMEA) l'accompagnement de groupes de jeunes afin de les aider à se structurer et à faire émerger des projets. Des réunions se sont tenues avec des groupes de jeunes dans les communes de Pum (Poum), Pweevo (Pouébo), Koumac et Waa wi Luu (Houailou)



Nouvelle salle multisports de Vook (Voh)

en vue de la création d'associations de jeunes, et de l'émergence de projets communs.

L'accompagnement par les services de l'association pour la valorisation de la jeunesse en province Nord (AVJPN) se poursuit mais un essoufflement de la dynamique est observé cette année. C'est aussi le cas pour le conseil des jeunes de Dau Ar (Bélep). Par contre, le travail de l'association Nide Apulip Tuo Cèmuhi a été actif.

Les projets d'associations peuvent être aidés, dans le cadre du dispositif « Initiatives Jeunes Bénévoles. Deux projets, l'un à Pwêedi Wiimîâ (Poindimié) pour la rénovation de la cuisine collective de Tiwaka et l'autre à Ouégoa pour l'embellissement de la maison commune de Manghine ont été réalisés. Au total, ils ont mobilisé plus de 40 jeunes.

Les services ont apporté leur contribution aux travaux sur la loi de Pays relative à l'animation volontaire ainsi qu'aux états généraux de la jeunesse conduits sous l'égide du gouvernement.

La mise en œuvre de la politique sportive et en faveur des jeunes s'appuie sur un important réseau d'acteurs. Les principales ayant bénéficié d'un soutien financier<sup>14</sup> en 2018 sont listées dans le tableau.

### Principales associations

Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs	Union Nationale du Sport Scolaire
Office Municipal des Sports de Koohnê	Hienghène Sports
Comité Provincial Olympique et Sportif Nord	Club Provincial Nord des Sports et des - JIC
Association Omnisports Nepwî	Association des Guides de Canala - Gpe Luneau
Cemea Pwara Waro	Comité Hippique du Nord
Comité provincial Nord de tennis	Ass.pour l'Initiative et l'Animation de Tuo Cemuhi
Ass. Handi Sport Adapté du Nord	Comité Territorial Olympique et Sportif
Les toiles du lagon	Les cocos
Ass. Formation Animation Culturelle Socio-Educative	Collectif associatif pour l'enfance, la jeunesse
Comité provincial Nord football	Association Poxanu Ayu Kaamo

<sup>14</sup> Associations qui ont bénéficié de plus de 3 millions F.CFP d'aide au fonctionnement

## 7. La culture

L'action de la direction de la Culture (DC) s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Améliorer les conditions de vie de la population
- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne

### Objectifs spécifiques

- Réduire les déséquilibres internes
- Développer et promouvoir les loisirs
- Asseoir une identité commune

### Résultats attendus

- Le réseau d'équipements culturels, y compris les sites et monuments ouverts au public, se développe en tenant compte d'une répartition géographique équilibrée
- L'offre d'événements artistiques et culturels se développe en diversité et la création est dynamisée dans tous les domaines
- Le patrimoine archéologique et culturel est mieux sauvegardé
- Calédonia développe son audience

Le développement culturel et du patrimoine reposent sur le soutien à un réseau d'associations et d'établissements publics qui œuvrent sur le territoire provincial et mettent en œuvre la politique culturelle chacun dans son domaine. Ils s'inscrivent dans l'un des quatre programmes culturels :

- « **Patrimoine de pays** »
- « **Art en mouvement** »
- « **Livre et édition** »
- « **Multimédia, cinéma et audiovisuel** »



Nouvelle case du centre culturel Goa ma Bwahrat

### Répartition des interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Développement culturel	714
Equipements culturels	174
Valorisation du patrimoine	83
Aides aux communes	47
Autres	4
<b>Total budget DC</b>	<b>1 021</b>
<i>Rappel 2017</i>	<i>1 596</i>

Unité : millions F.CFP

Les seules dépenses de fonctionnement se sont élevées à 843 millions F.CFP dont la répartition par programme est précisée sur la figure. Globalement, il est constaté une diminution de 14% des dépenses sur un an. L'évolution de la part relative de chaque programme indique une relative stabilité de la proportion de chacun sur un an.



Il faut souligner que deux établissements publics de la Nouvelle-Calédonie : le Conservatoire de Musique et de Danse, la Bibliothèque Bernheim, ainsi que le syndicat mixte Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP) ont bénéficié de 197 millions F.CFP, soit 23 % de ces dépenses. Les deux établissements publics sont physiquement décentralisés en province Nord.

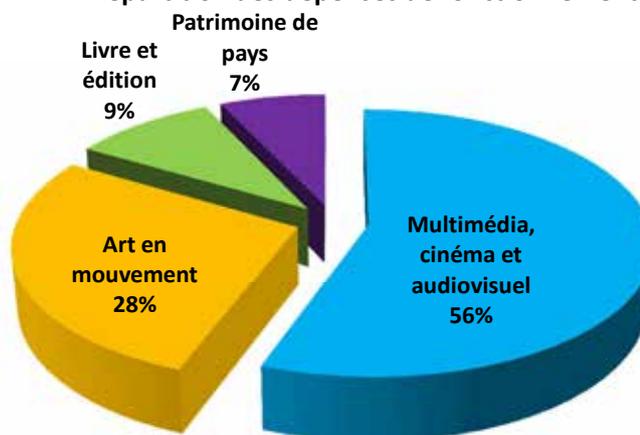


Réunion des centres culturels provinciaux

L'offre culturelle s'appuie sur un calendrier d'événementiels et une offre de proximité à la population. L'organisation d'événements « hors les murs » des infrastructures doit permettre un meilleur accès à l'offre culturelle pour la population.

Pour la deuxième année consécutive, une formation conjointe avec les agents des directions culturelles des provinces Sud et des Iles Loyauté a été organisée avec l'appui de l'observatoire des politiques culturelles de Grenoble. Son but est de développer une meilleure coopération à l'intérieur des territoires et entre provinces.

### Répartition des dépenses de fonctionnement



## ❖ Mettre en œuvre le programme « patrimoine de pays »

Les trois axes d'actions en faveur du patrimoine sont l'inventaire, la sauvegarde et la valorisation.



Nouveaux bâtiments du centre culturel Goa ma Bwahrat

Les travaux d'enquêtes préalables à l'officialisation de la toponymie de la commune de Koumac se sont poursuivis avec la collecte d'une centaine de toponymes cartographiés dans cinq des six tribus. Les démarches préalables ont été entreprises pour la commune de Ouégoa.

La collecte toponymique a également concerné la région du Mont Panié dans le cadre du projet d'agrandissement de la réserve naturelle portée par l'association Dayu Biik.

L'Institut d'Archéologie de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique et l'ADCK-CCT sont les opérateurs principaux des travaux en matière d'inventaire et de sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel.

L'IANCP est intervenu sur plusieurs sites à potentiels archéologiques que sont notamment, la presqu'île de Cap Bocage à Waa wi Luu (Houailou), un site à Katoiviti sur la commune de Kohné (Koné) et un secteur de Kawéwath (Témala) à Vook (Voh).

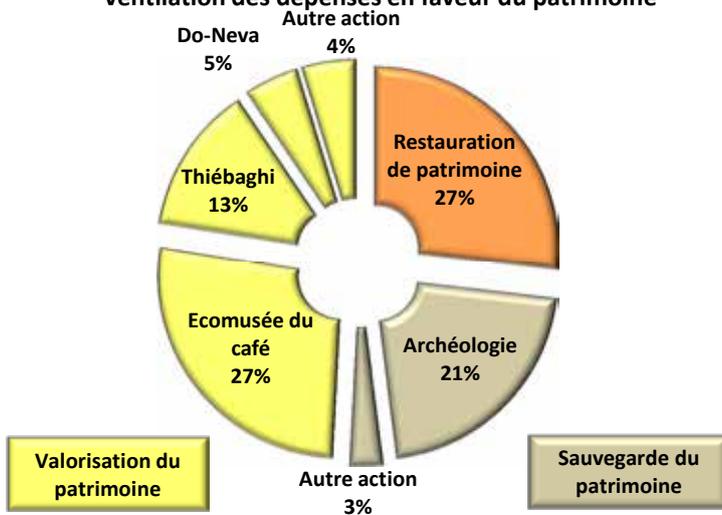
La prospection archéologique de la zone de Franco à Pwëbbuu (Pouembout) a été confiée à un prestataire.

Pour favoriser la capitalisation des informations, la mise en place d'un outil SIG interne est en cours pour les enquêtes de terrain et l'inventaire des pétroglyphes effectué par le service.



Lisapo, le mois du conte à l'écomusée du café

**Ventilation des dépenses en faveur du patrimoine**



En préparation de la réouverture du musée de Hienghène, **un inventaire de la collection du musée**, entreposée à Hienghène et au musée de la Nouvelle-Calédonie a été réalisée pour permettre le récolement physique de chaque objet avec la documentation et présélectionner les objets pour l'exposition. Au total, ce sont 140 objets répertoriés sous le numéro d'inventaire MHI (Musée de Hienghène) retraçant l'organisation socio culturelle et la vie quotidienne de la société kanak de la région de Hienghène et de la province Nord.



Fouilles archéologiques à Franco

**La mise en valeur du patrimoine** s'articule autour de sites historiques et d'événements.

Les associations « Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien » (SPMHNC), « Patrimoine et Histoire de Voh » (PHV) et « Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva » (ARP), sont les acteurs les plus importants.

PHV gère l'écomusée du café qui présente une exposition permanente et met le site à disposition de



partenaires culturels et socio-éducatifs pour la conduite d'activités. L'association SPMHNC assure la gestion du vieux village de Tiébaghi. L'association ARP a débuté la célébration du centenaire de la construction de la vieille école qui s'étendra jusqu'en 2024. Les deux événements structurants la saison ont été :

- La nuit des musées : cet événement du pays, sous l'égide de l'association des musées et des établissements patrimoniaux de la Nouvelle-Calédonie, a eu lieu en mai à Doneva et au centre culturel de Pomémie où une chasse au trésor permettait de découvrir le site avant la visite de l'exposition de peinture intitulée « Femme ».
- Le Mois du patrimoine qui s'est ouvert conjointement pour les provinces Nord, Sud et des Iles Loyauté le 30 août à Lifou. Sept communes du Nord y ont pris part jusqu'à fin octobre.



Participation de l'écomusée du café au salon du tourisme à Nouméa

L'association des conteurs Tâgade a renouvelé le « Lisapo », en avril. 24 contes ont été contés par ses membres durant la semaine. Les contes traditionnels en langues kanak sont les plus représentés.

**Dans le domaine de la restauration du patrimoine bâti**, deux sites classés au patrimoine du Pays ont fait l'objet de réhabilitation. Les principaux travaux portaient sur l'assainissement de l'église de Cié (Tyé) pour 17,7 millions F.CFP tandis que l'ancien laboratoire de Tiébaghi a été remis en état.

De plus, l'état des lieux de la « Maison Sico » a été réalisé, c'est un ensemble de bâtisses témoignant de la période de l'exploitation du café dans la région de Hienghène.



Cinéma Nyaan

## ❖ Mettre en œuvre le programme « art en mouvement »

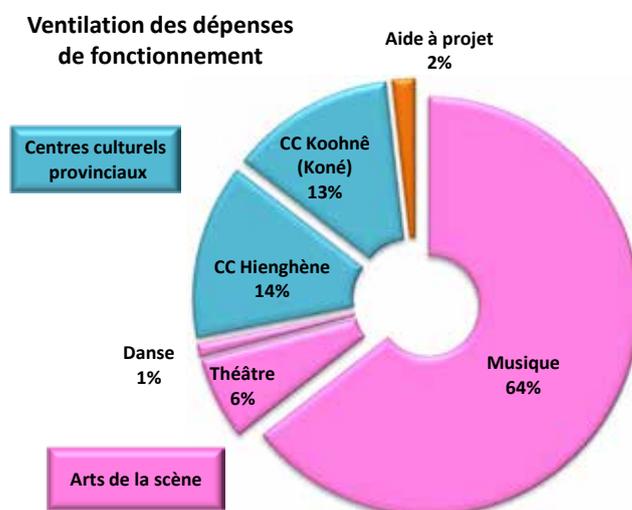
**Les centres culturels et les écoles de musique** sont les supports privilégiés de ce programme pour la formation, la diffusion, la création, ainsi que la promotion de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques et visuels.

Dans le but d'implanter un centre culturel par aire coutumière, deux projets sont en cours. Les travaux du centre culturel de Canala auraient dû commencer en 2018 mais deux appels d'offres ont été déclarés infructueux et un troisième a été publié. Le dossier de consultation des entreprises du centre culturel de Waa wi Luu (Houailou) est en préparation.

La répartition des dépenses de fonctionnement par catégorie indique la part très importante du soutien aux arts de la scène (danse, théâtre, fabrication d'instrument, etc.) et notamment à la musique.

**Le développement de la pratique musicale** s'appuie sur cinq structures : deux centres de pratiques musicales associatifs localisés à Waa wi Luu (Houailou) et Pweevo (Pouébo) et trois antennes du conservatoire de musique et de danse (CMD-NC) à Koohnê (Koné), Koumac et à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) gérées par l'Association de Formation des Musiciens Intervenants (AFMI). L'AFMI apporte également un soutien logistique aux autres centres et organise des événements.

La grande majorité des élèves inscrits dans les antennes du conservatoire sont mineurs comme le montre le tableau.



Inscriptions 2017 au CMD-NC	Koohnê (Koné)	Koumac	Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié)	Total
Nombre d'élèves	218	120	51	<b>389</b>
<i>Dont enfants et jeunes</i>	174	87	38	<b>299</b>



Musiciens au centre culturel de Hienghène

Les auditoriums de Koumac et de Koohnê (Koné) ont également accueillis des spectacles payants dans le cadre de la programmation annuelle du département diffusion. Le calendrier des manifestations musicales importantes a toutefois été réduit.



Réouverture du centre culturel Goa ma Bwarhat

**Les centres Goa ma Bwarhat de Hienghène et Pomémie à Koohné (Koné),** gérés respectivement par les associations Doo Huny et Poa Boa Vi Thila, ont mis en œuvre une programmation dans les communes et tribus de leur zone de rayonnement.

Après la fin des travaux à Hienghène, la réouverture du centre culturel Goa ma Bwarhat a fait l'objet de festivités du 8 au 11 octobre 2018. Un programme chargé d'ateliers, d'animation, de démonstration de danse et de musique a marqué l'événement.

Le Comité de fête *Tōpwé mê ciiwi* (ex-syndicat d'initiative de Canala) a bénéficié d'une aide provinciale en soutien à son programme d'actions. Sa mission est également de préfigurer l'installation du futur centre culturel provincial Mwâ dö tēpe usōfaadjii, la « Maison de la vraie parole, lieu de ressourcement » en langue Xârâcùù.

**Dans le domaine des arts de la scène,** « Le Chapitô » est un acteur privilégié pour développer une offre culturelle au plus près de la population. Un soutien spécifique a été apporté à l'association pour la tournée 2018 qui marquait son 10<sup>ème</sup> anniversaire. Les implantations dans le Nord étaient également conditionnées au co-financement des communes d'accueil. C'est ainsi qu'il s'est installé à Koumac, Bwapanu (Kaala-Gomen) et à Koohné (Koné).

L'aide à des projets culturels a ciblé cette année quatre lycées pour un accompagnement financier de leurs projets pédagogiques dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, à hauteur de 1 200 000 F.CFP.

### La restructuration du centre culturel Goa ma Bwarhat est achevée.

La restructuration du centre culturel s'est opérée en 4 opérations pour un montant total de 384 millions F.CFP. La première opération, avec les premières études en 2008, a permis de réaliser l'extension du musée. La seconde et la troisième se sont attachées à mettre en conformité et à rénover les bâtiments existants. Enfin, la quatrième opération a porté sur l'extension du centre culturel. Celui-ci est désormais équipé d'un espace artisanat, d'un espace de performance, d'un espace administratif et d'un espace contemporain, qui comprend un studio de musique et des salles d'animations pour les artistes en résidence.



Rénovation du centre culturel Goa ma Bwarhat

## ❖ Mettre en œuvre le programme « livre et éditions »

Le développement de la **lecture publique** repose sur les deux piliers que sont les médiathèques du Nord à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et celle de l'Ouest à Koohnê (Koné) qui ont été renommées respectivement bibliothèques Bernheim Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et Koohnê (Koné). En effet, il s'agit de deux « antennes » de la bibliothèque Bernheim. Pour en favoriser l'appropriation par la population, elles offrent une collection diversifiée et de qualité, la gratuité de l'inscription et un accès libre.

2018	Pwêêdi Wiimîâ	Koohnê (4 mois)
<b>Total Inscriptions dont :</b>	<b>1 216</b> (- 7% / 2017)	<b>576</b> (x 3 / 2017)
<b>Adultes</b>	549	276
<b>Enfants et jeunes</b>	569	262
<b>Classes, crèches, associations</b>	98	38
<b>Nbre de prêts</b>	<b>13.528</b> (- 23 %/ 2017)	<b>6.266</b> (+ 67 %/ 2017)

La bibliothèque Bernheim de Koohnê (Koné) fermée au public depuis décembre 2016 a rouvert temporairement dans de nouveaux locaux de la commune en août 2018 avant de retrouver son site initial en novembre après que les travaux de remise en état du complexe culturel aient été achevés (résolution des problèmes d'étanchéité).

On observe la poursuite de la baisse de l'activité de prêts et du nombre d'utilisateurs à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), correspondant en partie à l'arrêt du service de desserte des écoles. Celle de Koohnê (Koné) a commencé à reconquérir ses adhérents après plus d'un an et demi de fermeture au public.

La collection des deux établissements est composée d'environ 87 000 documents. Les subventions octroyées au budget supplémentaire ont permis l'achat de nouveaux documents.

Les médiathèques ont continué à mettre en œuvre un programme d'animation varié : contes, projections, conférences, accueil de classes, etc. Les enfants en sont les cibles et les bénéficiaires principaux, en particulier le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

Les équipes de Bernheim sont également venues en soutien aux bibliothèques publiques du réseau : Koumac, Pweevo (Pouébo) et Canala.

La construction de la nouvelle médiathèque communale de Koumac est en voie d'achèvement, elle a reçu le concours financier de la province dans le cadre du partenariat avec les communes, à hauteur de 57 % de l'investissement.



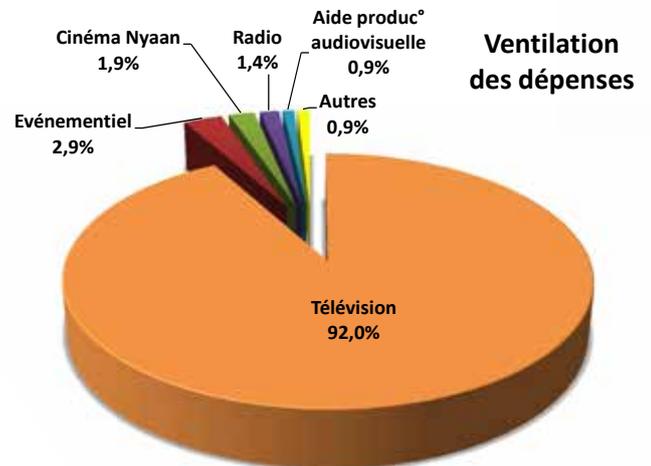
Inauguration du cinéma Nyaan



## ■ Mettre en œuvre le programme « multimédia, cinéma et audiovisuel »

La télévision représente une part prépondérante du programme en termes de financement. Le soutien provincial au fonctionnement a baissé par rapport à 2017. Toutefois, la diminution a été compensée par l'entrée de nouveaux actionnaires publics et privés au capital social de la SAEML Société de Télévision Radio.

Une aide à l'équipement lui a également été accordée pour équiper le deuxième bâtiment avec la création d'un nouveau plateau et le regroupement des bureaux. La chaîne consolide son implantation dans le paysage télévisuel calédonien. Selon la dernière étude Médiamétrie, Calédonia était la troisième chaîne la plus regardée en septembre 2018, avec 10,2 % d'audience cumulée<sup>15</sup>, soit 22 900 téléspectateurs, sur la TNT (télévision numérique terrestre).



Dans le domaine du cinéma, le festival international du cinéma des Peuples, **Ānû-rû āboro** a eu lieu, selon un format réduit, du 12 au 14 octobre à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Il donne accès à la population à ce type de production et une ouverture sur le monde. 10 films étaient retenus pour cette édition. Une décentralisation de projections a eu lieu dans 8 autres communes du Pays.

En termes d'aide aux projets audiovisuels, la province a abondé le Fonds de soutien calédonien à la production audiovisuelle



Présentation du journal télévisé de Calédonia

et cinématographique créé en août 2016, à hauteur de 4,5 millions F.CFP. La collectivité est membre de son comité de gestion. Financé par plusieurs institutions et partenaires, ce fonds d'un montant de 152 millions F.CFP en 2018, joue le rôle de guichet unique au bénéfice de la filière audiovisuelle.

**Le soutien aux espaces publics numériques (EPN)** fixes et mobiles a été apporté à trois structures localisées à Hienghène, Canala et Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié). Toutefois, celle de Canala a cessé temporairement ses activités.

Les deux radios privées « historiques » : Djido et RRB ont également bénéficié d'un soutien provincial.

<sup>15</sup> Audience cumulée (AC) : nombre ou pourcentage de personnes différentes ayant regardé une chaîne de télévision ou écouté une station de radio au cours d'une période donnée quelle que soit la durée de leur écoute.

### Le cinéma Ciné Nyaan est ouvert au public depuis le 12 septembre 2018

Dans le cadre de la structuration du pôle urbain VKP, la province Nord s'est engagée dans la réalisation d'un complexe cinématographique situé au sein du parc d'aménagement de Bako (Baco), sur terres coutumières. L'établissement comporte :

- deux salles de cinéma : une salle de 160 places équipée en 2D et 3D, l'autre de 80 places, équipée en 2D,
- un espace d'accueil,
- un service de restauration rapide,
- une zone de parking.

Celui-ci est dénommé « Ciné Nyaan » sur proposition du GDPL de Bako (Baco). Le terme Nyaan en langue Haeke traduit les notions de photographie, d'image, d'âme ou d'esprit.



Inauguration du cinéma Nyaan

Les études préliminaires ont débuté en 2009 puis le projet a été mis en sommeil en 2012 jusqu'au lancement des travaux en 2015. Le bâtiment a été réceptionné le 1<sup>er</sup> février 2017, sans les équipements. Une procédure d'appel d'offres a été nécessaire pour l'équipement du cinéma.

Au total, la dépense d'investissement s'est élevée à 479 millions F.CFP.

Après un appel public à la concurrence, son exploitation a été confiée la Société d'Exploitation des Cinémas Hickson (SECH) qui bénéficie d'une aide de la province pendant la première année. Après 6 mois d'exploitation, le Ciné Nyaan enregistre plus de 8 000 entrées, soit une moyenne d'environ 1 300 entrées par mois.

La mise en œuvre de la politique culturelle s'appuie sur le réseau d'acteurs associatifs listés dans le tableau suivant.

#### Principaux partenaires

Poa Boa Vi Thila (centre culturel)	Patrimoine et Histoire de Vook (Voh)
Doo Huny (centre culturel)	Assoc. pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien
Assoc. de Formation des Musiciens Intervenants	
Dubaan Kabe (Musique Pweevo (Pouébo))	Assoc. de Réhabilitation du Patrimoine de Do Neva
Mêrê a' Gaarâ (Musique – Waa wi Luu (Houailou))	Comité de fête <i>Tôpwé mê ciiwi</i>
Anûû-rû-Aboro	Cemea Pwara Waro (Espace numérique)
Le Châpito	Tâgâde (conteurs)



## 8. L'amélioration de la condition féminine

L'action de la mission de la femme s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Améliorer les conditions de vie de la population
- Renforcer la cohésion sociale et permettre à chacun et trouver sa place dans la société calédonienne

### Objectifs spécifiques

- Renforcer la place de la femme dans la société
- Contribuer à lutter contre toutes formes d'exclusion
- Accompagner les personnes vulnérables

### Résultats attendus

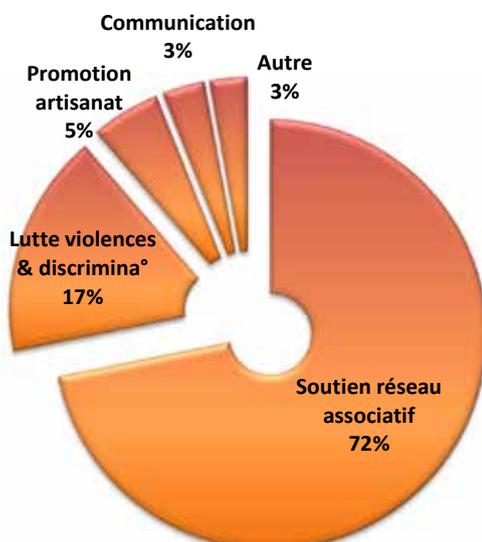
- La question de la condition féminine est mieux prise en compte dans toutes les politiques publiques provinciales
- Le maillage du réseau associatif se développe et se structure sur le territoire provincial
- La prise en charge des femmes en difficulté est consolidée

La ventilation des dépenses par axe du plan d'action est indiquée dans le graphique. On note l'importance de la structuration du réseau associatif qui recouvre les trois quarts des dépenses.

### Les interventions de l'année

Programme	Montant dépensé
Aides à la condition féminine	82
<b>Total budget MF</b>	<b>82</b>
<i>Rappel 2017</i>	126

Unité : millions F.CFP



La promotion bénéficie du support de communication trimestriel « Pala Hin Hnémo » (parole aux femmes) diffusé à 4000 exemplaires.

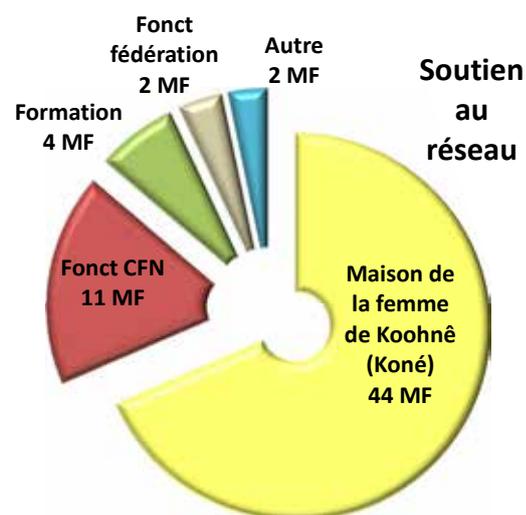
Trois grands événements ont rythmé l'année en Province Nord. Le conseil des femmes du Nord est l'organisateur de la fête de la Robe Mission et de la Vannerie avec le soutien de la collectivité et l'appui des associations locales. Cette manifestation constitue un lieu de promotion des savoir-faire. L'annuaire des couturières de la province Nord édité en 2018 recense 20 personnes qui ont développé une activité commerciale de fabrication de robes missions. Sa publication vise à mieux les faire connaître auprès de clients potentiels.

Événement	Date	Lieu
Journée Internationale de la Femme (Opération pays)	24 mars	Pwărăiriwā (Ponérihouen)
Fête de la Robe Mission et de la Vannerie	juin	Vook (Voh)
Journée de lutte contre les violences faites aux femmes	26 novembre	Koohnê (Koné) Hôtel de la province Nord

### ☘ Soutenir la vie associative, structurer et animer le réseau

L'accompagnement du réseau associatif est un axe clé de l'intervention provinciale car c'est un lieu d'expression et de prise de responsabilité pour les femmes. Il se fonde sur :

- Le soutien financier au conseil des femmes du Nord (CFPN) dans ses missions de représentation, de coordination du réseau et d'organisation d'événements. Cette année, le CFPN a ouvert ses adhésions à toutes personnes individuelles et associations au-delà des déléguées communales.
- Le soutien financier auprès des fédérations communales, 6 d'entre-elles sur les 17 existantes ont perçu une aide cette année. Une tournée auprès de chaque fédération a été organisée afin de recueillir leurs besoins ainsi que les difficultés rencontrées.
- L'aide à la réalisation de projets portés par d'autres associations de femmes.
- La mise en œuvre d'un programme de formations orientées sur les techniques de couture, de teinture et de fabrication de bijoux pour lesquelles la demande est toujours présente. 12 sessions ont eu lieu en 2018 sur 7 communes et environ 200 personnes en ont bénéficié.



Inauguration de la maison des femmes de Koohnê (Koné)



### La maison de la femme de Koohnê a été inaugurée le 17 août 2018

Ce projet a été initié en 2010, en lien avec le Conseil des femmes du Nord et il a commencé à se concrétiser avec les études de réalisation en 2016. La construction s'est déroulée en 2017 et jusqu'en début d'année 2018.

La maison de la Femme de Koohnê est implantée à Païamboué sur un foncier provincial. D'une surface totale de 263 m<sup>2</sup>, elle comprend trois bâtiments :

- ◆ A l'avant, un bâtiment ouvert au public composé d'une salle d'exposition, d'une véranda permettant de réaliser des activités manuelles ou artisanales, d'une réserve et d'un espace de stockage,
- ◆ en hauteur, le bâtiment administratif avec deux bureaux et une salle de réunion,
- ◆ un studio, pour l'hébergement occasionnel.

Le coût global de l'opération est de 78,3 millions F.CFP (étude, travaux et équipements). La Maison de la Femme a pour vocation principale, l'accueil des femmes de la Province Nord. C'est un site où sont proposés des activités et des animations dans l'objectif d'être un lieu à usages multiples :

- Rencontres et débats, notamment sur des thématiques de société (séminaires, conférences, réunions),
- expositions, démonstrations et ventes des productions artisanales des femmes,
- formations.

Sa gestion a été confiée au Conseil des Femmes du Nord pour une durée d'un an, par une mise à disposition gracieuse.



### ❖ Mettre en place des actions de prévention des violences conjugales et intrafamiliales et un réseau de prise en charge des femmes en difficulté



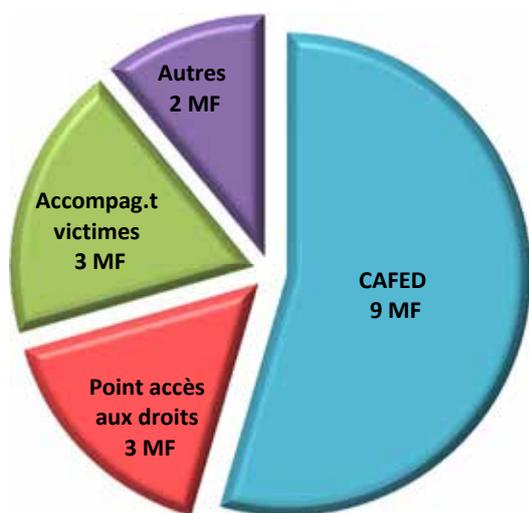
Journée internationale des femmes à Pwărăiriwâ (Ponérihouen)

#### La prise en charge et l'accompagnement des femmes en difficulté

s'appuie sur le Centre d'Accueil des Femmes en Difficulté (CAFED) à Kawewath (Témala). Le CAFED est géré par le service de la mission de la femme et une assistante sociale est basée sur le site depuis juillet 2018. Sa capacité d'hébergement est de deux places pour de l'urgence et du court séjour.



Inauguration de la maison des femmes de Koohné (Koné)



Pour pallier à la fermeture du foyer de Pwêedi Wiimîâ (Pwêedi Wiimîâ (Poindimié)) l'alternative a été le Foyer Béthanie à Nouméa pour les moyens et longs séjours et ponctuellement le foyer du SIVM à Koumac pour les séjours courts.

Des « **points d'accès au droit** » ou **PAD** sont mis en place depuis 2014. Un PAD est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une écoute, une information de proximité sur leurs droits et/ou

devoirs, un accompagnement et une orientation aux personnes faisant face à des problèmes juridiques ou administratifs. Cette année, le dispositif n'a été mis en œuvre qu'au second semestre. Deux prestataires sont conventionnés pour assurer le partage des permanences selon la zone géographique (côte Est /côte Ouest). Elles ont commencé à partir du mois d'août. Neuf communes ont été couvertes : Canala, Waa wi Luu (Houailou), Pwêedi Wiimîâ (Poindimié), Pweevo (Pouébo), Ouégoa, Koumac, Vook (Voh), Koohné (Koné) et Pwëbuu (Pouembout). La province soutient également l'association « femmes et violences conjugales » pour sa permanence téléphonique et ses interventions auprès des élèves du secondaire.



Marche contre les violences à Koohné (Koné)



## 9. Le partenariat avec les communes

Le partenariat s'inscrit dans la mise en œuvre des politiques publiques de la province de la manière suivante :

### Finalités

- Trouver un équilibre durable entre aménagement, développement du territoire et préservation de l'environnement
- Améliorer les conditions de vie de la population

### Objectifs spécifiques

- Structurer le pôle urbain VKP
- Réduire les déséquilibres internes
- Assurer à tous l'accès à l'énergie et à l'eau

### Résultats attendus

- Les investissements communaux sont soutenus financièrement par la province
- Les thématiques d'intérêt partagé font l'objet d'échanges approfondis avec les maires

La nouvelle procédure d'instruction visant à mieux maîtriser la planification des demandes et le paiement des subventions a été mise en œuvre. Sur la base de 50 demandes reçues de la part de 15 communes à la date limite fixée au 31/10/2017, 17 demandes ont été retenues pour 2018 (selon les critères de une par commune au minimum et avec un plafonnement du taux d'intervention à 50 %). Au final 15 dossiers ont été déposés aboutissant à l'octroi de 13 subventions.



Pont sur la Souha à Bwapanu (Kaala-Gomen)

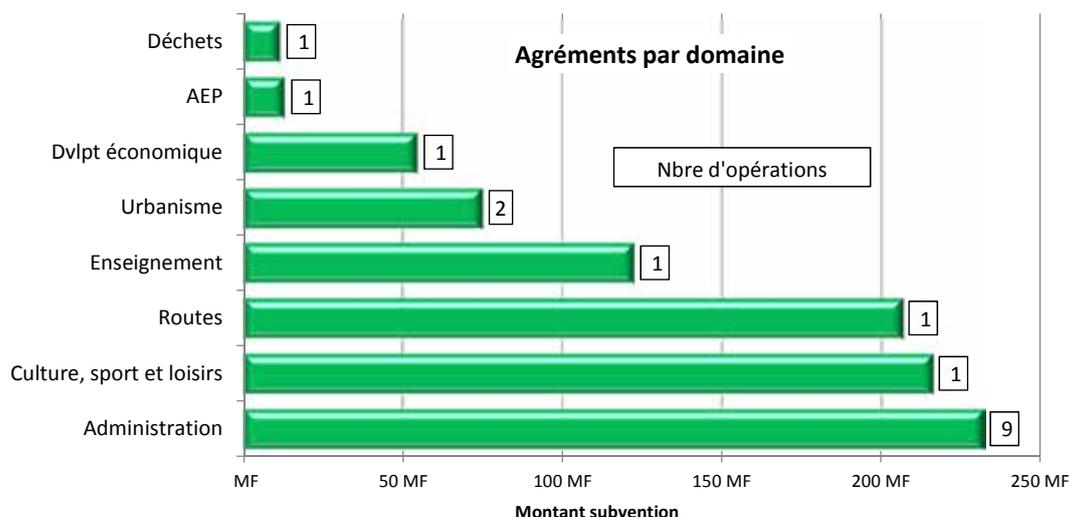
Les deux autres demandes étaient

encore en instruction à la fin de l'année. Une nouvelle autorisation de programme a été ouverte d'un montant de 3 milliards F.CFP sur la période 2018-2021.

Sur le plan de l'aide financière, les 13 nouvelles opérations agréées cette année représentent 2,47 milliards F.CFP d'investissement. Elles ont obtenu un concours provincial de 933 millions F.CFP. Le taux moyen de subvention est de 38 %. La répartition géographique par ETH des subventions est indiquée dans la figure. Aucune opération n'a été agréée en 2018 pour les communes de la Côte Océanienne.

Subventions votées au bénéfice des communes en 2018





Trois domaines : l'administration, la « culture, les sports et les loisirs » ainsi que les routes représentent plus six opérations sur dix et 70 % du montant des subventions votées.

Les plus importantes opérations agréées sont :

- La salle omnisport de Waa wi Luu (Houailou) ;
- l'extension de la mairie de Vook (Voh) ;
- la construction d'un nouveau groupe scolaire à Pwëbuu (Pouembout) ;
- la réalisation d'un pont à Bwapanu (Kaala-Gomen) sur la Souha ;
- la réhabilitation de voiries à Pweevo (Pouébo) ;
- une station-service à Canala.

Cette liste montre la diversité des projets communaux et des interventions provinciales.

Dans le cadre de ce partenariat, une réunion avec les maires a été organisée le 31 août 2018w. Ce dialogue régulier et ouvert avec les communes aborde des sujets d'intérêt commun, bien au-delà du partenariat financier. Au cours de cette rencontre, les principaux points à l'ordre du jour ont porté sur le schéma provincial de gestion des déchets, l'évaluation des schémas d'aménagement sur terres coutumières réalisée par l'ADRAF et sur la nouvelle réglementation des plans d'urbanisme directeur (PUD).



Médiathèque de Koumac



## 10. L'accompagnement de l'usine du Nord et de la zone VKPP

La finalité de la cellule prospective et développement (ou « CeProDev », nouvelle appellation de la cellule Koniambo) est d'éclairer la stratégie provinciale et d'être un outil de dynamisation quant aux grands enjeux de développement et d'aménagement.

Elle a pour objectifs de :

- Eclairer les décisions de l'Exécutif dans ses choix stratégiques et favoriser son pilotage anticipatif des politiques publiques, notamment au bénéfice de la zone VKPP<sup>16</sup> ;
- Etre force de proposition et contribuer à l'émergence de relais de croissance, notamment basés sur les potentiels locaux et l'innovation ;
- Assurer une coordination provinciale du développement sur terres coutumières afin d'en faire un facteur d'irrigation du rééquilibrage territorial ;
- Doter l'Exécutif d'un regard stratégique sur l'environnement régional pour favoriser les partenariats porteurs de dynamisme territorial ;
- Renforcer l'attractivité territoriale, principalement de VKPP, pour pérenniser l'expansion de la zone, attirer les investisseurs et les talents ;
- Assurer la coordination entre les collectivités, l'usine du Nord et les partenaires dans ces différents domaines.

**Le Comité Koniambo** associe les partenaires institutionnels : gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Nord, Etat, communes de VKP, Sénat coutumier, SMSP, KNS, Sofinor, ICAP, Comité Environnemental Koniambo, leur permettant d'être informés des avancées du projet et la prise en compte, chacun à son niveau, de son accompagnement. Il s'est réuni les 27 février et 16 août 2018.

S'agissant de **l'Usine du Nord**, l'année 2018 a été marquée par une volatilité et une fébrilité forte des cours du nickel. La montée en puissance des deux lignes de production de l'usine s'est appuyée sur l'identification des goulots d'étranglement débutée dès 2017 et le plan d'actions afférent, concernant autant la mine que l'usine. Les efforts ont particulièrement concerné la stabilisation de la fourniture en minerai et en énergie, ainsi que des rendements. Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de VKPP (SDAU), la province Nord a répondu à l'appel à projets « **Plan de paysage** » du Ministère de la transition écologique et solidaire. Outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire, le



« Plan de paysage » permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local, dans le respect des identités et



Exposition dans le centre commercial de Téari

<sup>16</sup> VKPP = Vook (Voh)- Koohné (Koné)- Pwëbuu (Pouembout) et Nèkö (Poya). C'est une autre dénomination de l'ETH des Espaces de l'Ouest.

pour relever les défis des mutations urbaines. Dépassant les approches sectorielles en matière d'aménagement, sa construction comprend : un état des lieux, la formulation d'objectifs de qualité paysagère spatialisés, leur déclinaison en actions ou dispositions et l'animation de la mise en œuvre. Figurant parmi les 15 lauréats pour 2018, la province Nord rejoint les 77 lauréats précédents et intègre le Club Plan de paysage. Outre le réseau et l'appui méthodologique et technique du Club, la province Nord bénéficiera d'une enveloppe de 3,6 millions F.CFP (30 000 euros). Le projet s'échelonnait sur 2019 et 2020.

En matière de prospective et de développement, les études et actions conduites par la CeProDev ou auxquelles elle apporte sa contribution permettent d'éclairer les décisions et d'accompagner les projets structurants.

La mise en place de l'**Observatoire de l'Immobilier en Province Nord** s'est poursuivie en 2018 au travers de deux missions. Cet outil favorisera non seulement l'observation des évolutions passées ou présentes en matière de logement, mais il offrira également des fonctionnalités indispensables en termes de prospective.

Sur Népoui, une actualisation des besoins des usagers potentiels du **port de Népoui** et de l'estimation des volumes a été menée. Cette étude présente la projection et la caractérisation du transport maritime depuis et à destination de Népoui. Un volet usagers recense les besoins potentiels des éventuels usagers du port de Népoui, tant au niveau purement portuaire que des services connexes (zone arrière port, ZI).

La commune de Nèkō (Poya) a été accompagnée dans l'accueil et la promotion de la zone VKPP et de Népoui auprès d'entreprises spécialistes des énergies renouvelables, investisseurs potentiels sur cette partie du territoire.

En tant que référent ou coordinateur provincial pour des dossiers spécifiques, la CeProDev a animé cinq comités de suivi de la Résidence Jeunes Travailleurs de Koohnê (Koné), deux réunions avec les banques de VKPP et participé à deux commissions Nord de la grappe d'entreprises AMD ainsi qu'au 1<sup>er</sup> comité de suivi bancaire initié dans le cadre du PULSE 1. De plus, elle a contribué au comité de gouvernance du SIVOM VKP, ainsi qu'aux groupes ayant travaillé sur les cahiers des charges de trois actions retenues dans le cadre du programme scientifique du CNRT.

Dans le cadre du projet du **Centre de Détention de Koohnê (Koné)**, le comité de suivi s'est réuni le 13 juin 2018 et a réaffirmé la création du 4<sup>ème</sup> groupe de travail thématique « Information et Communication » dont le pilotage est confié à l'Etat.

En matière de programmation, le calendrier prévisionnel des travaux a été révisé à deux reprises par le ministère, ayant pour conséquence de décaler le démarrage des travaux au mois de juillet 2019 avec une livraison en décembre 2021.

Afin d'optimiser l'emploi local (90 emplois directs identifiés, dont 5 cadres, 70 surveillants et 15 personnels spécialisés), le groupe de travail « Emploi, Formation et Insertion » a rappelé ses priorités et présenté son rétro-planning focalisé sur les modalités de préparation au concours du personnel de surveillance appelé à se tenir en Nouvelle-Calédonie. La Directrice interrégionale des services pénitentiaires de l'outre-mer, madame Muriel GUEGAN, a été reçue à la Présidence le 8 novembre 2018 et sensibilisée à l'urgence, pour l'Etat, de coordonner les calendriers de réalisation de l'équipement, des formations et des recrutements des futurs agents. Il a également été rappelé l'importance de favoriser les retombées économiques locales du projet, dès sa construction.



Le comité de pilotage de la réalisation de l'**Antenne du Nord de l'UNC**, s'est réuni une fois en 2018, afin de faire le point sur les axes de partenariats avec la province Nord, envisager les conditions de mise en œuvre d'une nouvelle convention-cadre alors que l'actuelle arrivait à terme fin mai 2018, ainsi que d'une convention spécifique au volet recherche. Dans l'attente de l'ouverture de son antenne, l'UNC a dispensé la 1<sup>ère</sup> année de Licence Eco-Gestion au parcours individualisé pour 46 étudiants inscrits, au sein de l'école Les Flamboyants de Koohnê (Koné). La CeProDev a poursuivi la réflexion relative à l'offre de formation de la future Antenne et aura des propositions concrètes à effectuer en matière de Licences Professionnelles pour la rentrée 2020, sous la forme d'une étude réalisée en interne.



Construction de l'antenne Nord de l'UNC

Outre l'avancée de ce projet, la CeProDev a maintenu ses contributions au COPIL de l'extension du **Lycée Michel Rocard de Pwëbuu (Pouembout)** qui s'est tenu pour la dernière fois le 19 mars 2018. Celles-ci ont particulièrement portées sur les domaines du logement, du transport des élèves et des infrastructures annexes. La question du logement est restée d'actualité. Les simulations présentées par la CeProDev depuis fin 2015 se sont de nouveau confirmées à la rentrée 2018, traitant à la fois des limites d'accueil de l'internat du lycée et de l'inadaptation de l'offre locative aux publics visés (lycéens et étudiants). La CeProDev a participé aux réunions de travail organisées par le Vice-Rectorat dans ce cadre.

Concernant le **Pôle Sanitaire du Nord (PSN)**, l'accompagnement du CHN a été poursuivi dans le cadre du projet d'implantation sur Koohnê (Koné), en collaboration avec les directions provinciales concernées (DASSPS, DAF et DEFI). Trois rencontres se sont ainsi tenues en milieu d'année 2018, en présence du CHN et des acteurs de l'immobilier de VKPP, sur les thématiques du logement et des besoins annexes du futur personnel du PSN.

S'agissant des **terres coutumières**, la CeProDev est intervenue pour structurer la réflexion relative au relogement de la tribu d'Aoumou Kassiori, à Kaa Wi Paa (Kouaoua), dont l'exposition à un risque d'inondation élevé ne permet plus son maintien sur le foncier actuel. Un comité de pilotage a été instauré, qui s'est réuni une fois en 2018. Il rassemble les institutions partenaires, les autorités coutumières et parties prenantes de la tribu, ainsi que les compagnies minières présentes sur ce territoire. En lien avec la DAF, la CeProDev accompagne la recherche de solutions permettant l'installation des populations les plus fragilisées et les plus mobiles sur de nouveaux lieux de vie qui ont fait l'objet de premières investigations.

En **matière de communication**, la promotion de la zone VKP a été effectuée grâce à la tournée de l'exposition « VKP 2004-2016, le nouveau pôle urbain » dans les communes (celles de VKPP, Koumac, Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié), Nouméa). Son circuit s'est clôturé en octobre par une semaine d'exposition au sein de la galerie commerciale Téari. Depuis, les internautes peuvent profiter de l'exposition grâce à la réalisation d'un monde virtuel de visite au sein de la Demi-lune de Pwebüu (Pouembout).

La dynamique de développement de la zone VKPP a pu être présentée à l'occasion du Pacific Tropical Building Forum qui s'est tenu à Townsville en Australie les 7 et 8 juin 2018, à l'invitation de l'Australian Pacific Island Business Association (APIBC).

